

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
Palais des Congrès
201, rue Viger Ouest
Montréal (Québec)

LE 21 MARS 2018

VOLUME 75

Gabrielle Clément
Ann Montpetit

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

Me CHRISTIAN LEBLAN

Me ÉDITH-FARAH ELASSAL

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MAXIME LAGANIÈRE, pour le
procureur des poursuites criminelles
et pénales

Me RAINBOW MILLER, pour l'association
des femmes autochtones du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour le
Procureur général du Québec

Me WINA SIOUI, pour l'assemblée des
Premières Nations Québec-Labrador

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	6
M. Richard Coleman.....	9
Dr Samir Shaheen-Hussain.....	180
Dr Christopher Fletcher.....	257
Mme Annie Pisuktie.....	257
Mme Marie-Claude Lyonnais.....	257

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-491	PowerPoint	13
P-492	First Nation policing policy	46
E-493	Pouvoir de révision dans le cas d'un directeur de poste de police, délai 30 jours	120
E-494	Coût moyen d'un policier au Québec comparativement à un policier autochtone en 2017, délai 30 jours	121
E-495	Ententes bilatérales des cinq (5) dernières années, délais trente (30) jours	137
E-496	Engagement sur le financement de la fermeture de 7 postes de police	173
P-497	Présentation PowerPoint de Dr Shaheen-Hussain .	251
P-498	Lettre du 7 juillet 2005 adressé au ministre de la Santé, Philippe Couillard	251
P-499	Réponse de Philippe Couillard à Marc-André Dowd	252
P-500	Lettre du 9 mars 2018 d'Antoine Groulx, sous-ministre adjoint du Ministère de la Santé et des Services sociaux	252
P-501	Lettre du 24 janvier 2018 de Pierre-Patrick Dupond, directeur de la Direction clientèle - Urgences, EVAQ au CHU de Québec - Université Laval	252
P-502	Lettre du 19 décembre 2017 des Dr Samir Shaheen-Hussain, Dr Harley Eisman et Dr Saleem Razack de l'Hôpital de Montréal pour enfants.	252

- P-503 Présentation Services de thérapie et de guérison pour les Inuits de Montréal en situation de dépendance: une analyse des besoins 343
- P-504 The Qanuikkat Siqinirmiut Project A partnership with the Inuit Siqirnirmiut Quebec Illaujuit . 343
- P-505 Présentation Services de thérapie et de guérison pour les Inuits de Montréal en situation de dépendance: une analyse des besoins 343

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtones et certains services publics au Québec
5 présidée par l'honorable Jacques Viens est
6 maintenant ouverte.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors bonjour. Bienvenue en cette autre journée de
9 nos audiences à Montréal. Je vais d'abord demander
10 aux procureurs de s'identifier pour les fins de
11 l'enregistrement. Évidemment, comme j'ai l'habitude
12 de dire, je les connais bien, mais pour
13 l'enregistrement, ça a son importance.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Alors bon matin, Monsieur le Commissaire. Paul
16 Crépeau pour la commission.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bonjour, Me Crépeau.

19 **M^e WINA SIOUI :**

20 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Wina Sioui,
21 avocate pour l'Assemblée des Premières Nations,
22 Québec Labrador.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bonjour. Bienvenue, Me Sioui.

25 **M^e WINA SIOUI :**

1 Bonjour.

2 **M^e RAINBOW MILLER :**

3 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Me Rainbow Miller
4 pour Femmes Autochtones du Québec.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bienvenue, Me Miller.

7 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour le procureur
9 général du Québec.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Salut, Me Boucher.

12 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

13 Bonjour à tous. Maxime Laganière pour le directeur
14 des poursuites criminelles et pénales.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bienvenu aussi à vous, Me Laganière. Alors Me
17 Crépeau, est-ce que vous pouvez nous donner une idée
18 du programme de la journée?

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Je vais parler du programme de la matinée.

21 Malheureusement, je n'ai pas amené mes notes pour
22 cet après-midi. Ce n'est pas moi qui serai devant
23 vous. Ce matin, Richard Coleman va témoigner et je
24 n'oserai pas lui donner un titre. Je le laisserai se
25 présenter, mais on aborde un nouveau thème qui est

1 celui du financement des services de police dans les
2 communautés autochtones.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Qui n'est pas...

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Qui se continuera demain matin.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 O.K. Mais pour les gens qui sont intéressés, il n'y
9 a pas de témoin à huis clos cet après-midi.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Il n'y a pas de... je pense qu'il n'y a pas de
12 témoin à huis clos. C'est vraiment un...

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 C'est ça.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 ... thème de présentation.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Parce qu'il y a des gens qui nous le demandent.

19 Alors il n'y en a pas. Alors je vous laisse
20 présenter votre témoin.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Merci. Assermente?

23

24

25

1 Richard Coleman,
2 Directeur, Bureau des relations avec les Autochtones,
3 ministère de la Sécurité publique
4 Assermenté

5 -----

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Votre témoin.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bienvenu, monsieur Coleman. Il fait plaisir de vous
10 accueillir à la Commission.

11 **M. RICHARD COLEMAN :**

12 Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 On va vous écouter avec beaucoup d'intérêt.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors, je pense, monsieur Coleman se retrouve
17 vis-à-vis plusieurs visages connus de sa longue
18 expérience même dans le domaine de la justice
19 autochtone et dans le nord du Québec. Monsieur
20 Coleman, on va vous laisser vous présenter et
21 peut-être nous expliquer un peu votre parcours qui
22 vous amène aujourd'hui à porter le chapeau que vous
23 portez.

24 **M. RICHARD COLEMAN :**

25 Merci, Me Crépeau. Dans le fond, je suis au

1 Ministère de la Sécurité publique depuis mille neuf
2 cent quatre-vingt-dix (1990). J'ai eu l'honneur et
3 le plaisir de travailler comme agent de probation à
4 Kuuujuaq au Nunavik de mille neuf cent
5 quatre-vingt-dix (1990) à mille neuf cent
6 quatre-vingt-dix-sept (1997). J'ai quitté pour
7 Val-d'Or sur une promotion en tant que directeur aux
8 services correctionnels à Val-d'Or pour le Grand
9 Nord, (inaudible), la Baie-James et Chibougamau.
10 Ensuite, en deux mille trois (2003), j'ai quitté
11 Val-d'Or pour une promotion à la direction générale
12 des affaires policières... pardon... à Québec en
13 tant que chef de service aux affaires policières et
14 ensuite plusieurs postes se sont reliés
15 essentiellement autour de la direction des affaires
16 autochtones. À un moment donné, relevant des
17 affaires policières, ensuite, au bureau du
18 sous-ministre dans les années deux mille (2000). Et
19 finalement, en deux mille... deux mille quatorze
20 (2014), j'ai été promu directeur principal de la
21 sécurité dans les palais de justice et des affaires
22 autochtones et du Nord. Comme vous savez, suite à
23 mon témoignage en juin dernier, la sous-ministre m'a
24 demandé d'être le directeur d'un bureau des
25 affaires... des relations, pardon, avec les

1 autochtones à la direction générale des affaires
2 ministérielles du ministère, poste que j'occupe
3 aujourd'hui.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on va
6 aborder aujourd'hui le thème du financement des
7 services de police autochtones qui est une... qui
8 est en soi, une bête qui existe d'elle-même avec des
9 règles très particulières. Je comprends que vous
10 vous êtes occupé particulièrement de ce dossier-là
11 pendant des années.

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Oui, Me Crépeau, vous avez raison. Monsieur le
14 Commissaire, j'ai occupé essentiellement les
15 ententes de financement et la gestion de la police
16 autochtone au Québec au niveau du ministère depuis
17 deux mille quatre (2004). En fait, c'est important
18 de souligner qu'en deux mille quatre (2004), le
19 sous-ministre de l'époque me demandait de prendre
20 une nouvelle direction, c'est-à-dire la direction
21 des affaires autochtones créée entre autres suite
22 aux événements de Kanesatake en janvier deux mille
23 quatre (2004). Cette direction a été créée en août
24 deux mille quatre (2004). Donc de deux mille quatre
25 (2004) en août jusqu'à... le printemps dernier, dans

1 le fond, en deux mille dix-sept (2017), j'étais le
2 gestionnaire responsable entre autres des ententes
3 de police autochtones.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K. Je comprends que vous avez un document que vous
6 voulez déposer avec... dans le cadre de votre
7 présentation. On va peut-être... il y aura deux (2)
8 documents en tout et partout, Monsieur le
9 Commissaire. On va les déposer immédiatement. Ça va
10 être plus facile de travailler avec. On a déjà à
11 l'écran, une présentation PowerPoint que vous nous
12 avez fournie, monsieur Coleman alors qu'on pourrait
13 déposer sous la cote... Madame la greffière?

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 P-491.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 P-491. On y reviendra dans deux (2) minutes et il y
18 a un autre document que j'ai fait ajouter ce matin à
19 l'écran qui est le document... on voit et c'est
20 vraiment... c'est une copie papier qu'on a, Monsieur
21 le Commissaire. On n'a pas de meilleure qualité que
22 celle-là. « First Nations Policy... Policing
23 Policy », est-ce qu'on peut appeler ça aussi en
24 français, le PPPN? Programme des polices de
25 Premières Nations?

1 - PIÈCE COTÉE P-491 -

2 **M. RICHARD COLEMAN :**

3 Oui. J'imagine, c'est un document du gouvernement du
4 Canada, Sécurité publique Canada, alors oui, je
5 pense que c'est une traduction fidèle.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Et c'est la version de mille neuf cent
8 quatre-vingt-seize (1996) que nous avons pu obtenir.
9 Ce document-là est excessivement difficile à
10 obtenir, Monsieur le Commissaire. Il a été obtenu
11 par députée qui est en vertu de la loi sur l'accès
12 à l'information. On y verra tout à l'heure et je
13 comprends que c'est un document du gouvernement
14 fédéral, je pense. Monsieur Coleman y fera référence
15 à l'occasion et j'y ferai référence au niveau de ses
16 principes. Ceci étant dit monsieur Coleman, je vous
17 laisse aller et je vous dirais on est en matière
18 financement cent un (101). On commence, là. Comment
19 ça se finance, un service... un corps de police
20 autochtone au Québec en deux mille dix-huit (2018)?

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Alors merci, Monsieur le Commissaire. Je vais tout
23 de suite aller un peu sur le plan de présentation,
24 si vous me permettez. Alors je vais juste... je vais
25 faire l'introduction dans quelques instants. On a

1 plusieurs sections. Ça va être une présentation
2 assez costaute, je dois voir. On va faire le tour
3 pas mal de la police dans un premier temps, un peu
4 reprendre les éléments de juin dernier à Val-d'Or
5 lors de notre présence devant vous et je vais aller
6 plus en détail vraiment sur... comme Me Crépeau
7 disait, police autochtone cent un (101) au Québec.
8 Alors vous voyez, il y a six (6) sujets. Ensuite,
9 il en a d'autres pour un total de dix (10). Alors la
10 Commission a récemment demandé au Ministère de la
11 Sécurité publique du Québec de venir expliquer le
12 fonctionnement de la police autochtone. Afin de
13 faciliter la compréhension de ce sujet fortement
14 complexe, nous allons reprendre certains éléments de
15 la présentation corporative que nous avons faite en
16 juin deux mille dix-sept (2017) et vous dresser un
17 portrait plus large de l'organisation des services
18 policiers au Québec avant d'aller plus en détail sur
19 les services policiers autochtones. D'emblée, je
20 reprends un peu les commentaires de Me Crépeau,
21 c'est-à-dire que vous préciser que nous éviterons
22 dans la mesure du possible d'utiliser des exemples
23 précis ou de parler de situations spécifiques vécues
24 par des communautés autochtones puisque le ministère
25 est actuellement en période de négociation pour le

1 renouvellement des ententes tripartite sur les
2 services policiers autochtones et vous comprendrez
3 que nous ne souhaitons pas mener ces négociations
4 sur la place publique. Alors allons-y. Monsieur le
5 Commissaire, voici un portrait plus général. La
6 plupart des dispositions concernant l'organisation
7 policière au Québec sont prévues dans la loi sur la
8 police. En résumé, celle-ci prévoit à l'article 70
9 que le territoire de toute municipalité doit relever
10 de la compétence d'un corps de police. Règle
11 générale, les municipalités de moins de cinquante
12 mille (50 000) habitants sauf celles situées dans
13 une communauté métropolitaine ou une région
14 métropolitaine de recensement sont desservies par la
15 Sûreté du Québec. Il y a d'autres exceptions, mais
16 il est inutile à ce moment, aux fins de la
17 présentation d'entrer dans ce niveau de détails.
18 Pour ce qui est de municipalités de cinquante mille
19 (50 000) habitants et plus et celles situées dans
20 une communauté métropolitaine ou dans une région
21 métropolitaine de recensement, elles doivent avoir
22 un corps de police municipal. Encore une fois, il y
23 a des exceptions dont nous ne parlerons pas.
24 L'article 70 prévoit également des niveaux de
25 services que des corps de police municipaux et la

1 Sûreté du Québec doivent fournir. Ces niveaux de
2 services sont principalement déterminés en fonction
3 de la population desservie, de l'appartenance à une
4 communauté métropolitaine ou à une région
5 métropolitaine de recensement. Ce dernier critère
6 est basé notamment sur la proximité de ces
7 municipalités avec un grand centre urbain ainsi que
8 la criminalité et les besoins de sécurité qui
9 peuvent en découler. Donc comme vous pouvez voir sur
10 la diapositive, par exemple, une municipalité ayant
11 une population de cent mille (100 000) habitants
12 doit avoir un corps de police offrant des services
13 de niveau deux (2). Concrètement, les services
14 associés à chaque niveau sont prévus dans le
15 règlement sur les services policiers que les corps
16 de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent
17 fournir selon leur niveau de compétence. Et ils se
18 répartissent en quatre (4) grandes catégories soit
19 la Gendarmerie, les enquêtes, les services d'urgence
20 et les services de soutien. La complexité des
21 services policiers augmente avec le niveau de
22 service et chaque niveau de service inclut le ou les
23 niveaux inférieurs. Ce qu'il faut savoir, c'est que
24 d'une part, ces dispositions ne s'appliquent pas au
25 corps de police autochtone puisque des dispositions

1 particulières leur sont prévues. D'autre part, il
2 faut aussi retenir que globalement, les services
3 policiers demeurent les mêmes sur l'ensemble du
4 territoire, peu importe le niveau de service du
5 corps policier puisque la Sûreté du Québec est tenue
6 d'offrir des services de niveau supérieur à celui
7 requis d'un corps de police municipal. Le même
8 principe s'applique également pour les corps de
9 police autochtones et nous y reviendrons. De façon
10 plus précise, la Sûreté du Québec et le corps de
11 police nationale et agit sur l'autorité du ministre
12 de la Sécurité publique. Elle a compétence pour
13 prévenir et réprimer des infractions aux lois sur
14 l'ensemble du territoire du Québec. Elle a aussi
15 compétence pour prévenir et réprimer les infractions
16 aux règlements municipaux applicables sur le
17 territoire des municipalités qu'elle dessert. À cet
18 égard, elle offre des services de façon exclusive en
19 vertu d'entente dans mille quarante-deux (1042)
20 municipalités du Québec réparties dans
21 quatre-vingt-six (86) MRC. La Sûreté assure aussi la
22 desserte de certaines communautés autochtones et j'y
23 reviendrai. Comme expliqué précédemment, la Sûreté
24 du Québec offre aussi des services supplétifs
25 lorsqu'un corps de police n'est pas en mesure de

1 fournir un ou des services de son niveau ou encore
2 de desservir son territoire. Elle offre aussi des
3 services de niveau supérieur lorsque les corps de
4 police municipaux ou autochtones le requièrent,
5 communément appelés des demandes d'assistance. Pour
6 ce qui est des corps de police municipaux, ils sont
7 au nombre de vingt-neuf (29) et desservent
8 quatre-vingt-dix-neuf (99) municipalités. Ils
9 relèvent des autorités municipales ou régionales du
10 territoire qu'ils desservent. Il est à noter qu'un
11 corps de police peut desservir d'autres
12 municipalités soit par le biais d'ententes de
13 fourniture de services ou via des régies de police.
14 Fait intéressant, il y a près de neuf mille quatre
15 cent (9 400) policiers et policières qui œuvrent
16 dans les corps de police municipaux. Un petit mot
17 sur le rôle de la Gendarmerie royale du Canada, pour
18 terminer le portrait de l'organisation policière du
19 Québec. Celle-ci relève du gouvernement fédéral
20 comme vous le savez, mais peut être amenée à
21 intervenir au Québec ou à collaborer avec un corps
22 de police québécois dans les domaines relevant de sa
23 compétence. Elle applique notamment certaines lois
24 fédérales. Fait à signaler, elle assure la
25 coordination de l'unité mixte d'enquête sur le crime

1 organisé autochtone communément appelé l'UMECO-A.
2 L'UMECO-A a pour objectif d'enquêter, de poursuivre
3 et de démanteler les organisations criminelles qui
4 nuisent aux intérêts des communautés autochtones du
5 Québec qui les affectent, qui les intimident et qui
6 constituent une menace directe au bien-être des
7 collectivités autochtones. Au Québec, l'UMECO-A est
8 composée d'effectifs provenant de la GRC, de la
9 Sûreté du Québec et de certains corps de police
10 autochtones. Ce sont les directeurs des corps de
11 police autochtones qui doivent interpeler l'UMECO-A
12 s'ils constatent des problématiques sur leur
13 territoire. Lorsque l'UMECO-A est interpellée, elle
14 fait l'évaluation du besoin d'enquête. Le cas
15 échant, une équipe est envoyée sur le terrain. Les
16 services policiers dispensés dans les communautés
17 autochtones du Canada et plus particulièrement au
18 Québec ont évolué sur différentes formes au cours
19 des cinquante (50) dernières années. Selon les
20 informations du gouvernement fédéral dont nous
21 disposons, le Ministère fédéral des Affaires
22 indiennes et du nord a mis sur pied en mille neuf
23 cent soixante et onze (1971), un programme visant à
24 augmenter le nombre de policiers dans les réserves
25 et créé la fonction de police de bande dont le

1 mandat est de soutenir les agents de police
2 réguliers de la SQ et de la GRC. Ces policiers dits
3 constables-spéciaux disposent alors de pouvoirs
4 réduits touchant principalement l'application des
5 règlements locaux et les enquêtes sur les crimes
6 mineurs. À compter de mille neuf cent
7 soixante-quatorze (1974), le service de la police
8 amérindienne regroupant la majorité des policiers
9 autochtones du Québec a été créé. À l'époque, la
10 police amérindienne n'est pas assujettie à la loi de
11 police du Québec et son financement est assumé à
12 cent pour cent (100 %) par le Ministère fédéral des
13 Affaires indiennes.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Monsieur Coleman, on va peut-être en profiter
16 immédiatement sur une question sur le sujet. On se
17 rappelle que c'était un monsieur Tassé, je pense,
18 qui était un ancien de la Sûreté du Québec qui a
19 dirigé la police amérindienne des années
20 quatre-vingt (80) à deux mille (2000), je pense.
21 Si... vous souvenez-vous du nom?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Oui, oui. Monsieur Tassé était le directeur de la
24 police amérindienne dans les années quatre-vingt
25 (80) jusqu'à la fin, là.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Jusqu'à la fin puis qu'on place...

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Début quatre-vingt-dix (90).

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 ... à peu près autour des années deux mille (2000).

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Un peu plus avant, mais oui. Ça va.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Est-ce que... quel était le territoire ou les
11 communautés couvertes par la police amérindienne?
12 Peut-être pour qu'on situe quel était leur champ de
13 compétence à l'époque, est-ce qu'ils couvraient le
14 nord du Québec? Chez les Inuits? Les Cris de la
15 Baie-James?

16 **M. RICHARD COLEMAN :**

17 Moi, l'information que moi j'ai, c'est que c'est sûr
18 que quand on parle des Inuits Cris-Naskapis, on est
19 déjà dans un autre système de police.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Oui.

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 La police amérindienne n'est pas impliquée dans le
24 domaine de ces collectivités-là. On parle surtout
25 des communautés qui sont plus vers le sud donc au

1 Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Gaspésie en descendant
2 vers la Mauricie et ainsi de suite.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Ça va. Je vous laisser terminer. Je voulais
5 juste amener cette précision-là pour la police
6 amérindienne.

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 En mille neuf cent quatre-vingt-six (1986), le
9 gouvernement du Canada forme le groupe d'étude
10 fédéral de la politique sur le maintien de l'ordre
11 dans les réserves indiennes afin de se pencher sur
12 l'état des services policiers offerts dans les
13 réserves. En mille neuf cent quatre-vingt-dix
14 (1990), le groupe d'étude fédéral publie son rapport
15 dans lequel il affirme notamment que les Premières
16 Nations n'ont pas accès à des services de police de
17 même niveau et de même qualité que ceux offerts aux
18 autres collectivités environnantes. En réponse à ce
19 rapport, le gouvernement fédéral met sur pied en
20 mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991), le
21 Programme des services de police des Premières
22 Nations, la PSPPN. Le PSPPN vise à procurer aux
23 Premières Nations des services policiers adaptés à
24 leurs besoins particuliers et conformes aux normes
25 existantes dans les collectivités environnantes

1 ainsi qu'à les consulter à ces fins. Ce programme
2 établit notamment le partage des coûts entre le
3 gouvernement fédéral et les provinces selon un ratio
4 de cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et
5 quarante-huit pour cent (48 %) pour les provinces.
6 Il est important de préciser que ce n'est pas en
7 vertu de ce programme que le Québec verse sa part de
8 financement, mais plutôt sur la base des ententes
9 tripartites qui sont signées avec le gouvernement
10 fédéral et les communautés. Le Québec n'est pas lié
11 par le PSPPN. Nous y reviendrons plus tard. Toujours
12 selon les informations du gouvernement fédéral, il y
13 aurait à ce jour près de cent quatre-vingt (180)
14 ententes de services de police au Canada. Celles-ci
15 desservent plus de quatre cent (400) Premières
16 Nations et collectivités inuits à travers le pays.
17 Les ententes tripartites engendrent deux (2)
18 principaux modèles de prestation des services
19 policiers dans les communautés autochtones au
20 Canada. Ces services policiers sont dits dédiés et
21 exclus donc la desserte des communautés autochtones
22 dans le cadre de la desserte régulière de la
23 Gendarmerie royale du Canada ou d'un corps de police
24 provincial comme la Sûreté du Québec. Un corps de
25 police autogéré, un CPA, les ententes de services de

1 police autogérés sont négociées entre une communauté
2 autochtone ou un regroupement de communautés. Le
3 gouvernement provincial ou territorial et le
4 gouvernement fédéral, conformément à ces ententes,
5 la communauté gère son propre service de police dans
6 le cadre des lois provinciales. C'est le modèle qui
7 s'applique en général au Québec et en Ontario, un
8 contingent dédié de policiers d'un corps de police
9 déjà existant. Les ententes communautaires
10 tripartites sont négociées en la communauté
11 autochtone, le gouvernement provincial ou
12 territorial et le gouvernement fédéral. La
13 communauté autochtone se voit accorder un contingent
14 de policiers issu d'un service de policiers
15 existant, habituellement à la GRC, bien que le
16 programme permette aussi de conclure une entente
17 avec un corps de police provincial ou un corps de
18 police municipal. Les policiers désignés doivent
19 fournir des services de police à la communauté
20 autochtone visée par l'entente. Ce modèle n'est pas
21 utilisé au Québec. « Les assises légales au
22 Québec », au niveau légal, les dispositions
23 entourant les corps de police municipaux et les
24 niveaux de services ne s'appliquent pas au corps de
25 police autochtone. Leur constitution est plutôt

1 encadrée par les articles 90 à 102 de la loi sur la
2 police. L'article 90 prévoit que le gouvernement
3 peut conclure avec une ou plusieurs communautés
4 autochtones chacune étant représentée par son
5 conseil de bande respectif, une entente visant à
6 établir ou à maintenir un corps de police dans un
7 territoire déterminé dans l'entente. Le corps de
8 police ainsi établi ou maintenu et pendant la durée
9 de l'entente, un corps de police, aux fins de
10 l'application de la loi sur la police. L'entente
11 peut prévoir des dispositions particulières
12 relatives au nombre d'embauches, mais il doit
13 prévoir des dispositions relatives au lien d'emploi
14 et la prestation de serment des policiers, à
15 l'indépendance de la direction du corps de police,
16 la responsabilité civile, la discipline interne et
17 de la reddition de comptes. Dans le cas des Inuits,
18 le corps de police s'appuie également sur les
19 dispositions de la loi sur les villages nordiques et
20 l'administration générale de Kativik. Il existe
21 aussi certaines particularités pour les Naskapis et
22 la nation Cri à même la loi sur la police
23 puisqu'elles sont des communautés dites
24 conventionnées. Pour ces communautés, l'existence de
25 leur corps de police est clairement prévue par la

1 loi. De façon générale, un corps de police
2 autochtone et chacun de ces membres sont chargés de
3 maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique
4 dans le territoire pour lequel il est établi, de
5 prévenir et de réprimer le crime ainsi que les
6 infractions aux lois et aux règlements applicables
7 sur ce territoire et d'en rechercher les auteurs.
8 Les objectifs des ententes sont notamment de
9 maintenir le corps de police qui sera chargé
10 d'assurer en conformité avec la loi sur la police,
11 la prestation des services policiers dans la région
12 visée. Deuxièmement, de s'assurer que la population
13 habitante de la région visée puisse bénéficier de
14 services policiers qui répondent à leurs besoins et
15 finalement d'établir une contribution du Canada et
16 du Québec au financement de la prestation des
17 services policiers visés par l'entente. À moins
18 d'exceptions, les ententes sont généralement
19 tripartites, soit signées par le gouvernement du
20 Canada, le gouvernement du Québec et la communauté
21 autochtone concernée. Regardons un peu le contenu
22 d'une entente tripartite. Le contenu des ententes
23 tripartites se résume en trois (3) principales
24 parties. La première partie de l'entente porte sur
25 la prestation des services policiers. On y retrouve

1 notamment les rubriques suivantes : constitution du
2 corps de police et gestion administrative. Cette
3 rubrique précise notamment que le conseil est
4 responsable de la gestion administrative du corps de
5 police et pourvoit à son organisation. Il est
6 l'employeur des membres du corps de police y compris
7 du directeur et de son personnel de soutien et le
8 conseil est aussi responsable de leurs embauches.
9 C'est donc le conseil de bande qui détermine les
10 conditions de travail des policiers comme leur
11 salaire au même titre que les municipalités qui ont
12 leur corps de police. Le gouvernement n'intervient
13 pas à cet égard. Ainsi, une augmentation du
14 financement prévu à l'entente tripartite ne signifie
15 pas automatiquement une augmentation des salaires
16 des policiers puisqu'il s'agit d'un choix à la
17 discrétion du conseil qui peut aussi décider de le
18 faire. Cette rubrique précise l'effectif policier
19 minimum que doit employer le conseil de bande, mais
20 ne précise pas l'effectif maximum. Encore ici, il
21 s'agit d'une liberté de gestion offerte au conseil
22 qui peut choisir d'embaucher plus de policiers.
23 D'ailleurs, les effectifs minimums prévus aux
24 ententes tripartites actuellement en vigueur
25 totalisent trois cent trente-neuf (339) policiers,

1 mais en réalité, nous savons qu'il y en a plutôt
2 autour de quatre cent (400) tel que mentionné
3 précédemment. Regardons un peu la mission et les
4 responsabilités du corps de police. Cette rubrique
5 vient camper les principales responsabilités du
6 corps de police créé en vertu de l'entente, soit
7 premièrement, d'assurer une présence policière
8 permettant de donner suite dans un délai raisonnable
9 aux demandes d'aide qui lui sont adressées.
10 Deuxièmement, de veiller à la conduite d'enquête, ce
11 qui inclus notamment la protection de la scène de
12 l'infraction, l'identification du plaignant et des
13 témoins, la prise de déclaration, la collecte des
14 indices et des éléments de preuves, l'arrestation,
15 le cas échéant du suspect, la délivrance des
16 constats d'infractions ainsi que le suivi devant les
17 tribunaux. Troisièmement, de mettre en œuvre des
18 mesures et des programmes de prévention de la
19 criminalité. C'est également dans cette rubrique que
20 se retrouve une clause rappelant que le directeur du
21 corps de police et les policiers, policières
22 agissent de manière libre et indépendante et qu'il
23 est interdit au conseil de tenter de s'ingérer ou de
24 donner des instructions directement ou indirectement
25 aux membres du corps de police ou à son directeur ou

1 directrice. Autre section, « les conditions
2 d'embauches et qualités requises ». Cette rubrique
3 précise que le personnel du corps de police doit
4 détenir la formation requise et être de bonnes
5 mœurs. « Déontologie et discipline interne », cette
6 rubrique prévoit que le conseil doit adopter un
7 règlement relatif à discipline interne des policiers
8 en plus des obligations prévues au code de
9 déontologie des policiers, policières du Québec.
10 « Allégations criminelles », le conseil doit prévoir
11 des dispositions applicables en cas d'allégations
12 criminelles portées contre un membre du corps de
13 police en incluant les circonstances dans lesquelles
14 s'appliquent les diverses mesures. « Les
15 responsabilités du directeur ou de la directrice du
16 corps de police », cette rubrique prévoit que le
17 directeur doit diriger le corps de police en accord
18 avec des procédures efficaces de gestion policière
19 déjà établie. Il ou elle a notamment pour tâches
20 d'assister le conseil dans la gestion administrative
21 du corps de police et son personnel, de voir la
22 gestion opérationnelle du corps de police et de
23 coordonner les opérations policières, de veiller au
24 respect du code de déontologie des policiers du
25 Québec, du règlement relatif à la discipline interne

1 et des dispositions applicables en cas d'allégations
2 criminelles, de s'assurer que le matériel et
3 l'équipement mis à la disposition du corps de police
4 sont utilisés uniquement pour la prestation des
5 services policiers, d'élaborer un plan de formation
6 continue et d'effectuer un suivi général de ce plan
7 et de faire rapport au conseil sur les dossiers en
8 matière disciplinaire, opération et administration
9 du corps de police incluant les plaintes du public.
10 Le directeur ou la directrice doit adopter des
11 directives opérationnelles qui sont conformes au
12 guide des pratiques policières du ministère et
13 s'assurer que les membres du corps de police se
14 conforment aux lois et aux règlements applicables et
15 ont des qualifications et de requalifications
16 professionnelles requises. La deuxième partie des
17 ententes tripartites porte sur les installations
18 policières. Cette section prévoit que le conseil
19 doit mettre à la disposition du corps de police, les
20 installations requises aux fins de la prestation des
21 services policiers et que celles-ci doivent
22 respecter les normes applicables en matière de
23 sécurité incendie et de santé et sécurité au
24 travail. Sur recommandation du directeur du corps de
25 police, le conseil doit également fournir le

1 matériel et l'équipement nécessaire à la prestation
2 des services policiers. Le conseil doit fournir aux
3 autres parties à l'entente un inventaire exhaustif
4 des armes mises à la disposition du corps de police
5 y compris les armes intermédiaires. L'entretien du
6 matériel et des équipements du corps de police est à
7 la charge du conseil. Finalement, « les
8 assurances ». Cette partie prévoit également que le
9 conseil est tenu de contracter et de maintenir en
10 vigueur une assurance responsabilité civile couvrant
11 les installations requises aux fins de la prestation
12 des services policiers, les activités du corps de
13 police et les policiers, policières. Il doit
14 également s'assurer d'une couverture d'assurance
15 pour les véhicules. Troisième partie des ententes
16 tripartites porte sur le financement. C'est dans
17 cette partie qui est précisée la contribution
18 respective du gouvernement du Québec, quarante-huit
19 pour cent (48 %) et du gouvernement du Canada
20 cinquante-deux pour cent (52 %). Pour des exercices
21 financiers visés par l'entente ainsi que les
22 modalités de versements de celles-ci. Le calendrier
23 de paiements est précisé. En termes de gestion des
24 budgets, les fonds non dépensés d'un exercice
25 financier jusqu'à un maximum de vingt pour cent

1 (20 %) de la contribution annuelle peuvent être
2 reportés à l'exercice financier suivant. Toutefois,
3 le conseil est responsable des déficits budgétaires
4 encourus au cours d'un exercice financier et ne peut
5 le reporter au prochain exercice financier. Les
6 dépenses admissibles, salaires, avantages sociaux,
7 dépenses administratives telles que les fournitures
8 mobilier, l'équipement policiers, le transport, la
9 détention et escorte des prisonniers, les voyages
10 aller-retour pour les régions éloignées, technologie
11 de l'information, télécommunication, formation
12 continue, installations policières telles le loyer,
13 l'entretien, système d'alarme, rénovations et
14 constructions au besoin, les assurances, frais
15 juridiques, honoraires professionnels. Précisons ici
16 que la formation initiale des policiers, policières
17 autochtones n'est pas une dépense admissible en
18 vertu des ententes triparties. Toutefois, cette
19 formation de base peut être financée par le
20 programme d'aide aux étudiants de niveau
21 postsecondaire, administré par le ministère des
22 Affaires indiennes et du nord Canada. Un conseil
23 peut ainsi décider de financer un étudiant à même le
24 financement de base qu'il reçoit dans le cadre de ce
25 programme. La tenue des registres comptables et

1 reddition de comptes, les obligations: en ce qui a
2 trait à la tenue de registres comptables et des
3 dossiers financiers, ils sont également précisés
4 tout comme les obligations de reddition de comptes.
5 Plus particulièrement, le dépôt d'un rapport annuel
6 d'activités dans les quatre (4) mois suivant la fin
7 de l'exercice financier. Les états financiers
8 vérifiés déposés dans les six (6) mois suivants la
9 fin de l'exercice financier et l'état des revenus
10 des dépenses pour chaque trimestre dans les trente
11 (30) jours de la fin d'un trimestre avec les pièces
12 justificatives afférentes. En terminant, précisons
13 que la durée des ententes est variable. La durée
14 dépend en fonction du choix de la communauté. Au
15 cours de la dernière ronde de renouvellements,
16 plusieurs communautés avaient opté pour une
17 d'entente d'une durée de quatre (4) ans, donc de
18 deux mille quatorze (2014) à deux mille dix-huit
19 (2018), mais certaines ont préféré renouveler pour
20 un an. « Un tour de l'état de situation actuelle »,
21 on compte cinquante-cinq (55) communautés des
22 Premières Nations au Québec. Il existe actuellement
23 vingt-deux (22) corps de police autochtones qui
24 desservent un total de quarante-quatre (44)
25 communautés. Cela inclut les corps de police

1 régionaux des Inuits, The Kativiv Regional Police
2 Force, des Cree, The Eeyou Eenu Police Force qui
3 desservent plusieurs communautés ainsi que le corps
4 de police des Abénakis qui dessert Odanak et
5 Wôlinak. La Sûreté du Québec pour sa part, assure la
6 desserte dans sept (7) communautés qui ont déjà dans
7 le passé, été desservies par un corps de police
8 autochtone, c'est-à-dire où des ententes tripartites
9 ont déjà eu cours. Ces communautés sont Kanesatake,
10 Unamen Shipu, Lac Barrière, Matimekush-Lac John,
11 Ekuanitshit, Natashquan et Winneway. La Sûreté
12 assure aussi la desserte dans quatre (4) communautés
13 qui n'ont jamais été desservies par un corps de
14 police autochtone: Cacouna, Gespeg, Hunter's Point
15 et Kitcisakik et dont la desserte est en quelque
16 sorte intégrée à la desserte municipale de la
17 Sûreté. Donc dans les faits, c'est environ au Québec
18 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la population
19 résidante dans une communauté autochtone qui est
20 desservie par un corps de police autochtone. Il faut
21 aussi préciser que ce n'est pas nécessairement
22 toutes les communautés autochtones qui souhaitent
23 avoir leur propre corps de police et il y a lieu de
24 respecter leur choix. De plus, certaines communautés
25 sont de trop petites tailles pour supporter les

1 obligations administratives qui accompagnent la
2 création et le maintien d'un corps de police
3 autochtone autogéré. D'une manière ou d'une autre,
4 une desserte policière est assurée en tout temps sur
5 tout le territoire du Québec. En l'absence d'un
6 corps de police autochtone, c'est la Sûreté du
7 Québec qui prend la relève en vertu de son rôle
8 supplétif. Le service essentiel à savoir la desserte
9 policière du territoire est donc assuré en tout
10 temps. « Les effectifs », selon les derniers
11 chiffres dont dispose le ministère, les corps de
12 police autochtones comptent approximativement quatre
13 cent (400) policiers, policières. Environ les deux
14 tiers (2/3) de l'effectif occupent un poste lié à la
15 patrouille et à la surveillance du territoire. Les
16 autres sont par exemple des enquêteurs ou des
17 officiers. En deux mille quinze (2015), le nombre de
18 policiers dans les corps de police autochtone
19 correspondait à cinq point six (5.6) policiers par
20 mille (1000) habitants. Le ratio pour les autres
21 corps policiers québécois est d'un virgule huit deux
22 (1,82) policiers par mille (1000) habitants. Aussi,
23 nous ne détenons pas de chiffre sur la proportion
24 des effectifs qui sont d'origine autochtone. La
25 situation est très variable sur le territoire. « Le

1 volet financier », en deux mille dix-sept (2017),
2 deux mille dix-huit (2018), la part du gouvernement
3 du Québec dans les ententes triparties s'élève à
4 près de vingt-neuf point trois millions de dollars
5 (29.3M\$) pour un total de près de soixante et un
6 millions de dollars (61M\$) versés par les deux
7 paliers de gouvernement. À moyen terme, nous
8 observons une augmentation de l'ordre de trente-cinq
9 pour cent (35 %) du financement accordé par
10 l'entremise des ententes tripartites au cours des
11 dix (10) dernières années. Bien que le financement
12 des corps de police soit prévu dans le corps
13 d'entente tripartite avec le gouvernement fédéral,
14 le ministère de la Sécurité publique a toutefois
15 accordé à quelques reprises depuis deux mille huit
16 (2008) une aide financière additionnelle afin de
17 pallier à des difficultés ponctuelles ou à des
18 problématiques vécues par certaines communautés des
19 Premières Nations. Des sommes additionnelles ont
20 notamment été accordées pour des équipements
21 policiers, la formation ou des infrastructures, et
22 ce avec ou sans la participation du gouvernement
23 fédéral dépendamment des cas. Ainsi, en deux mille
24 dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018), ce sont
25 près de cinq point un millions de dollars (5.1M\$)

1 qui ont été versés par le Québec en plus des sommes
2 prévues dans les ententes tripartites. Au total,
3 depuis deux mille huit (2008), ce sont plus de
4 trente-deux millions de dollars (32M\$) qui ont été
5 versés de façon bilatérale par le gouvernement du
6 Québec. Sur le plan des infrastructures, le
7 gouvernement du Québec a financé la construction de
8 plusieurs postes de police au cours des dernières
9 années par l'entremise du fonds de développement
10 pour les Autochtones administré par le secrétariat
11 aux affaires autochtones du Ministère du conseil
12 exécutif. Ainsi, de nouveaux postes ont pu être
13 construits à plusieurs localités. Le gouvernement du
14 Québec a aussi financé en services de dettes, le
15 montant d'aide provenant du fonds de développement
16 pour les Autochtones. Pour se faire, les conseils et
17 le SAA devaient au préalable signer une entente de
18 financement à laquelle précisait entre autres, les
19 modalités de remboursement du capital, le paiement
20 des intérêts et des frais inhérents de l'emprunt à
21 long terme que le conseil pouvait contracter auprès
22 d'une institution financière de son choix.

23 « Formation », les services policiers
24 autochtones se sont significativement développés au
25 cours des dernières années. Des améliorations

1 importantes en matière de formation combinées à une
2 volonté des organisations policières autochtones ont
3 permis la professionnalisation de l'offre des
4 services aux communautés autochtones. Auparavant, il
5 y a à peine une quinzaine d'années, souvent nommés
6 par un statut de constable-spécial et des exigences
7 de formations moindres, les policiers autochtones
8 sont désormais pour la presque totalité, patrouille
9 gendarme dûment formés à l'École nationale de police
10 du Québec. Nous ne nous avancerons pas davantage
11 puisque la commission a déjà bénéficié d'une
12 présentation complète de l'École nationale de police
13 du Québec sur cette question. Mentionnons seulement
14 qu'une mesure portant sur la formation des policiers
15 autochtones était incluse au plan d'action
16 gouvernemental sur le développement social et
17 culturel des Premières Nations et des Inuits porte
18 sur la formation des policiers autochtones. Le plan
19 prévoit à ce sujet, la mise en place d'un comité de
20 travail sur la formation des futurs policiers et
21 policières ainsi que des policiers, policières
22 œuvrant dans les communautés incluant la formation
23 en enquête. Ce comité est formé du Ministère de la
24 Sécurité publique, la Sûreté du Québec, l'École
25 Nationale de police du Québec, le Ministère de

1 l'Éducation et bien sûr, l'Association des chefs de
2 police des Premières Nations du Québec. Le comité
3 devra notamment examiner la situation de la
4 formation en enquête de la langue... en langue
5 anglaise et déterminera les actions spécifiques qui
6 pourront être mises en place le cas échéant. De
7 nouveaux crédits de cent cinquante mille dollars
8 (150 000 \$) sur cinq (5) ans sont rattachés à cette
9 mesure permettront notamment d'impliquer des
10 représentants des corps de police de certaines
11 communautés au sein du comité afin d'adresser les
12 problématiques particulières au besoin. Une première
13 rencontre sera tenue prochainement et des travaux
14 préparatoires à cette première rencontre sont
15 actuellement en cours.

16 « Négociation et processus des renouvellements
17 des ententes », de manière générale, les
18 négociations débutent dès que le gouvernement
19 fédéral annonce le montant de l'enveloppe dont il
20 bénéficie dans le cadre de son programme des
21 services de police des Premières Nations. Bien qu'il
22 s'agisse d'un programme fédéral et que le Québec n'y
23 soit pas lié, les montants accordés par le fédéral
24 jettent les bases pour la négociation puisque le
25 Québec ajuste habituellement sa contribution soit

1 quarante-huit pour cent (48 %) à la hauteur du
2 fédéral en plus des ententes bipartites qu'il signe
3 parfois. Comment se fait la négociation? Dans un
4 premier temps, les analystes du ministère prennent
5 connaissance des états financiers vérifiés et de la
6 reddition de comptes produite par la communauté
7 ainsi que les bilans antérieurs au besoin. Les
8 statistiques sur la criminalité sont également
9 consultées. Une ou plusieurs rencontres avec les
10 négociateurs désignés par le conseil et la partie
11 fédérale sont tenues afin, notamment de connaître
12 les besoins de la communauté. S'en suit une analyse
13 sommaire des besoins exprimés par la communauté et
14 de la cohérence de ces besoins avec la prestation
15 des services policiers et le financement accordé
16 dans l'entente précédente. Plusieurs facteurs sont
17 alors pris en compte pour déterminer de la nécessité
18 d'augmenter ou de maintenir ce niveau de
19 financement, tel que le contexte géographique,
20 l'isolement d'éloignement, les problématiques
21 particulières au niveau de la criminalité, la
22 comparaison avec des réalités semblables, la vision
23 du conseil pour les prochaines années. Lorsqu'une
24 entente fait l'objet d'un consensus, celle-ci est
25 alors soumise à l'approbation des autorités

1 concernées et ensuite signée par toutes les parties.
2 Les ententes tripartites de par leur caractère
3 intergouvernemental et parce qu'elles sont également
4 des ententes en matière d'affaires autochtones
5 doivent être approuvées par décret par le
6 gouvernement du Québec. S'il est impossible de
7 finaliser les négociations avant l'échéance de
8 l'entente tripartite, les parties peuvent se
9 prévaloir d'une clause reconduction des modalités de
10 l'entente à l'exception des dispositions financières
11 afin de maintenir le statut de corps de police
12 autochtone d'ici la finalisation des pourparlers et
13 ainsi lui permettre de poursuivre ses activités. Le
14 recours à cette clause par contre n'est pas
15 nécessaire pour certaines communautés telles les
16 communautés conventionnées et de même pour la
17 communauté Mohawk de Kahnawake qui a décidé de
18 conclure des ententes bipartites distinctes soit une
19 entente visant la création du corps de police et la
20 prestation des services policiers qui se renouvelle
21 automatiquement pour des périodes successives de
22 cinq (5) ans et une entente à plus court terme
23 visant exclusivement son financement. En terminant,
24 précisons que des échanges entre les représentants
25 du Ministère de la Sécurité publique du Québec et de

1 l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du
2 Labrador ont été entrepris à l'automne deux mille
3 dix-sept (2017) concernant la prestation des
4 services policiers dans les communautés autochtones.
5 Trois (3) rencontres a été tenues à ce jour. Bien
6 que l'APNQL ne présente pas la totalité des
7 communautés autochtones en matière de sécurité
8 publique, le forum permet néanmoins à ses
9 représentants de soulever au ministère certains
10 enjeux perçus par l'APNQL en lien avec les services
11 policiers autochtones et d'explorer des pistes de
12 solutions communes. À titre d'exemple, les achats
13 d'équipement policier regroupé. Autre soutien offert
14 par le Ministère de la Sécurité publique du Québec,
15 le colloque des directeurs et directrices de police
16 autochtone. Le ministère organise à chaque année le
17 colloque annuel des directeurs et directrices de
18 police autochtone. D'une durée de trois (3) jours,
19 il permet d'offrir plusieurs conférences et
20 formations adaptées à leurs réalités et dont le
21 contenu est axé sur les besoins spécifiques exprimés
22 par les corps de police autochtones et recueillis
23 par l'entremise d'un sondage réalisé annuellement
24 par le ministère. Le colloque constitue également
25 une rare occasion de réseautage entre les

1 gestionnaires des corps de police de communautés
2 éloignées et parfois isolées. Ceux-ci peuvent
3 également échanger avec des représentants de la
4 Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du
5 Canada, l'École nationale de police du Québec et
6 d'autres organismes selon la thématique retenue. Il
7 s'agit d'une occasion pour échanger sur les
8 pratiques policières et de rester informé notamment
9 sur les derniers développements en la matière.
10 Finalement, un volet très apprécié du colloque est
11 la cérémonie de remise des médailles destinée à
12 reconnaître les policiers autochtones ayant accumulé
13 quinze (15), vingt (20), trente (30) ou quarante
14 (40) ans de loyaux services.

15 « Prêt de ressources, accompagnement », en
16 plus du colloque annuel, le ministère offre
17 plusieurs mesures de soutien et d'accompagnement en
18 matière de police autochtone. De façon générale, les
19 corps de police autochtones ont accès aux mêmes
20 services du ministère que les autres corps de
21 police. Pensons ici par exemple au guide de
22 pratiques policières que nous diffusons à l'ensemble
23 de la communauté policière et qui fournit les
24 grandes balises pour divers types d'interventions.
25 S'appuyant sur le guide des pratiques policières,

1 les organisations policières autochtones peuvent
2 adapter et adopter des directives qui en reflètent
3 des orientations tout en respectant leurs propres
4 réalités culturelles et sociales. Des mesures
5 d'accompagnement spécifiques sont offertes depuis
6 plusieurs années lorsque les corps de police font
7 face à des problèmes ponctuels. Par exemple, les
8 services d'un consultant en gestion policière ont
9 été offerts à une communauté en deux mille seize
10 (2016), deux mille dix-sept (2017) et après entente
11 avec la Sûreté du Québec, des officiers ont à
12 quelques occasions été prêtés pour appuyer le corps
13 de police afin d'identifier des pistes de solutions
14 à certaines problématiques et améliorer
15 l'organisation. À titre d'exemple, en deux mille
16 seize (2016), deux mille dix-sept (2017), le service
17 de police de Lac-Simon a bénéficié d'un support d'un
18 consultant en gestion. En deux mille quinze (2015),
19 deux mille seize (2016), Mastoyach a profité d'un
20 support quotidien d'un gestionnaire aguerri de la
21 Sûreté du Québec.

22 « Encadrement et mesure de contrôle », il est
23 important de vous dire que les policiers autochtones
24 doivent respecter toutes les dispositions prévues de
25 la loi sur la police. On parle déontologie, de

1 processus d'enquête indépendante, les obligations en
2 matière d'allégations relatives à une infraction
3 criminelle et de disposer d'un règlement de
4 discipline.

5 En conclusion, lors de notre passage devant
6 vous en juin dernier, nous avons identifié dès lors
7 plusieurs enjeux. Ces enjeux-là ont évolué depuis
8 les derniers mois. Premièrement, le sous-financement
9 et la pérennité du financement des corps de police
10 autochtones autogérés. Nous avons eu l'annonce de la
11 bonification de l'enveloppe fédérale il y a quelques
12 semaines, au début janvier. La pérennité du PSPPN a
13 aussi été confirmée par le Canada. Un taux annuel
14 d'indexation fort intéressante de deux point sept
15 cinq pour cent (2.75 %) et la renégociation
16 d'entente pour une période allant jusqu'à dix (10)
17 ans répondant ainsi à une demande depuis longtemps
18 des corps de police autochtones. Un enjeu qui va se
19 poursuivre, c'est la professionnalisation de nos
20 policiers et policières autochtones, le
21 développement d'une approche adaptée en matière
22 d'inspection des services de police autochtones en
23 collaboration avec des partenaires autochtones
24 concernés, l'annonce d'un projet pilote d'inspection
25 à l'automne deux mille dix-huit (2018),

1 l'accompagnement subséquent des corps de police
2 inspectés dans un optique d'admiration continue. En
3 matière d'organisation, l'ouverture à explorer, les
4 possibilités de regroupement et de régionalisation
5 auprès des communautés qui sont intéressées et la
6 formation comme je vous ai dit tout à l'heure, la
7 poursuite de notre réflexion sur la formation dans
8 le cadre d'un comité de travail dans les prochaines
9 années. Merci beaucoup.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Des questions, Me Crépeau?

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Oui, Commissaire. Monsieur Coleman, on a déposé en
14 tout début d'audience, le document que je n'ai
15 malheureusement pas pris la cote tout à l'heure. On
16 avait P-491 pour le PowerPoint. Le document qui
17 s'appelait « First Nations Policing Paper » qui est,
18 j'imagine, 492? Madame la greffière?

19 - **PIÈCE COTÉE P-492** -

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 P-492, effectivement.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Merci, qui est la version anglaise du PPPN. Et vous
24 avez parlé tout à l'heure dans votre présentation du
25 PSPPN, le Programme des services de police des

1 Premières Nations. Je voudrais juste qu'on aborde
2 ces deux (2)... ces deux (2) documents-là. Je sais
3 que vous nous avez indiqué que le Québec n'était pas
4 lié par le PPPN. Alors, peut-être revenir justement
5 sur ce document de base, là, qui vient du fédéral en
6 mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991). Nous
7 expliquer d'abord qu'est-ce que le PPPN? Qu'est-ce
8 que le PSPPN? Est-ce que c'est la même chose? Et
9 nous dire par la suite en quoi et pourquoi le
10 gouvernement du Québec n'est pas lié par ce... le
11 programme PPPN.

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 C'est la première fois que je vois le document de
14 quatre-vingt-seize (96). C'était... c'est des
15 documents extrêmement difficiles à obtenir du
16 gouvernement du fédéral. Dans le fond, la
17 différence, c'est que nous ne sommes pas liés parce
18 qu'on parle d'un programme fédéral de contribution.
19 Tandis qu'au Québec, ce n'est pas ça. Nous avons
20 pris le choix, il y a maintenant très longtemps, de
21 faire des ententes qui sont attachées et liées par
22 la loi sur la police et par des décrets
23 gouvernementaux. Alors la différence, c'est une
24 question de... dans le fond, ce n'est pas un
25 programme au Québec puis au fédéral c'est un

1 programme de contribution. C'est juste ça, la
2 différence.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Mais d'autre part, les mêmes... dans le
5 programme PPPN où on prévoit déjà et je pense qu'on
6 peut peut-être le mettre à l'écran, madame la
7 greffière. Peut-être, nous amener à la question des
8 contributions financières où on prévoit que c'est
9 une contribution, page 6 du document, en haut.
10 Alors y voit « funding... » Alors « *tripartites*
11 *agreements provide that the federal government pays*
12 *cinquante-deux pour cent (52 %)...* » puis le
13 gouvernement provincial, quarante-huit pour cent
14 (48 %). On les voit. C'est exactement la même norme
15 que vous dites que vous appliquez en principe au
16 Québec. Autrement dit, on n'est pas liés par le
17 programme au Québec, mais on a une entente avec...
18 le fédéral va toujours contribuer à la hauteur de
19 cinquante-deux pour cent (52 %) dans le cadre des
20 ententes tripartites que vous faites avec les
21 communautés?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Comme mentionné dans ma présentation, ça, c'est un
24 des défis. Dans le fond, on doit souvent attendre
25 l'annonce comme l'annonce de janvier du gouvernement

1 du Canada pour confirmer son financement avant de
2 procéder à des négociations ou à la rédaction
3 d'ententes ou de projets d'ententes, alors... mais
4 dans le fond, comme j'ai expliqué tout à l'heure, il
5 n'y a rien qui n'empêche le Québec non plus de faire
6 des ententes bipartites. On le fait. On le fait
7 depuis plusieurs années à la hauteur de comme...
8 comme je vous ai mentionné tout à l'heure de
9 plusieurs de millions de dollars, mais c'est sûr que
10 si le fédéral est présent et c'est un enjeu je crois
11 aussi pour les communautés, la présence du fédéral
12 dans ces ententes-là, et bien souvent, on doit... on
13 choisit d'attendre pour voir combien d'argent, dans
14 le fond que le fédéral dispose pour créer et
15 poursuivre des ententes.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K. Le programme PPPN du fédéral contient des
18 objectifs, des buts, des principes. Est-ce qu'on
19 retrouve quoi que ce soit de semblable au
20 gouvernement du Québec? C'est-à-dire que vous faites
21 des ententes. On voit qu'il y a plusieurs ententes
22 avec les communautés. Est-ce qu'elles sont basées
23 sur une série de principes tels qu'ils sont énoncés
24 dans le programme PPPN? Et à titre d'exemple, si on
25 revient au programme PPPN à la page 1, madame la

1 greffière. Un. L'avant-dernier paragraphe en bas où
2 on nous dit que la révision et ça, c'est la version
3 de mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996), on
4 nous dit que « *the revision of the FNPP highlight is*
5 *public safety dimension...* » particulièrement pour
6 les femmes, des enfants et d'autres groupes
7 vulnérables. Et on identifiera à la page suivante...
8 à la page 2 dans le deuxième paragraphe, on veut
9 s'assurer que « *The First Nation to the*
10 *establishments of First Nation Police services that*
11 *are professional, effective and responsive to the*
12 *particular needs of the community* ». Alors on voit
13 des objectifs, des buts puis plus loin, on va voir
14 des moyens qu'on prend pour l'obtenir. Est-ce que
15 l'approche du Québec dans la négociation de ces
16 ententes avec les corps de police autochtones
17 autogérés est basée sur une série de critères
18 semblables à ceux du PPPN?

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 Je vous dirais que l'approche du Québec est plus
21 flexible. Dans le fond, je vous faisais mention tout
22 à l'heure des ententes créées en vertu de loi, là,
23 de la question des conventionnés. Ensuite, on a
24 parlé brièvement de l'entente bilatérale avec
25 Kahnawake. Le Québec a toujours pris une approche

1 très flexible entre autres parce que les communautés
2 sont tellement différentes les unes des autres, même
3 entre Premières Nations. La réalité, exemple,
4 policière pour Kahnawake n'est tout à fait pas la
5 même pour Obedjiwan ou par le Grand Nord chez les
6 Inuits du Nunavik. Alors nous autres, on a toujours
7 pris une approche très flexible et chaque entente
8 reflète ça.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Mais ce je cherchais à savoir, c'est si le principe
11 même des ententes était basé sur une vision de
12 principes. On a élaboré des principes, voici sur
13 quels principes on va s'appuyer maintenant pour
14 établir des ententes tripartites à ce moment-là.

15 **M. RICHARD COLEMAN :**

16 Dans le fond, le principe c'est qu'il faut noter que
17 jusqu'à tout récemment, le Québec était dans la
18 seule province qui avait légiféré dans la dernière
19 refonte et qui avait des sections exclusives et
20 dédiées aux Autochtones, dans le fond,
21 quatre-vingt-dix (90) à cent deux (102) et c'est la
22 seule provinces jusqu'à... bien là, Manitoba s'est
23 joint après avoir consulté avec nous, là. Ils ont
24 joint, ils ont modifié leurs lois, mais déjà là, on
25 voit que le Québec avait pris une approche

1 d'ouverture dans une loi pour conclure des ententes
2 qui sont adaptées et je pense que c'est ça un peu
3 la... sans... vu que ce n'est pas un programme, vu
4 que c'est vraiment une relation nation à nation et
5 on parle de loi et pas de programme de
6 contributions, on laisse toute la flexibilité dans
7 les négociations et dans les pourparlers pour que
8 les communautés puissent nous dire eux-mêmes où
9 dans le fond, ils veulent aller et où qu'ils sont
10 prêts à aller et où qu'ils sont actuellement rendus.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Maintenant, bon, vous y revenez à la loi de police
13 du Québec, l'article 90 qui prévoit que le
14 gouvernement peut faire des ententes avec les
15 communautés. D'autre part, l'existence même sauf
16 peut-être pour les nations Cris en vertu de la
17 convention de la Baie-James ou encore le
18 gouvernement KRG pour le service de police KRPF chez
19 les Inuits qui sont conventionnés. On les laisse de
20 côté. On regarde l'ensemble des autres communautés
21 autochtones, il n'y a pas dans la loi de police du
22 Québec, une disposition qui prévoit que les corps de
23 police... les communautés autochtones ont le droit
24 d'avoir leurs services de police et avec des règles
25 d'organisation minimales, l'établissement du service

1 de police, des (inaudible) des directeurs, les
2 règles d'embauches, alors... je veux dire, il n'y a
3 rien dans la loi. Tout ce qu'on dit dans la loi,
4 c'est qu'on peut faire des ententes. Autrement dit,
5 s'il n'y a pas d'entente, il n'y a pas de corps de
6 police?

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Vous avez raison. À part des conventionnés, si on
9 les met de côté, sans entente, il n'y a pas de corps
10 de police autochtone. Vous avez absolument raison.
11 Dans le fond, je pense que le législateur en deux
12 mille (2000), à la dernière grande refonte de la loi
13 sur la police avait mis de côté cette possibilité en
14 n'allant pas beaucoup plus loin que de faire une
15 entente, n'a pas été plus loin que ça parce qu'à ce
16 moment-là, on était vraiment au début de la
17 professionnalisation. On était au début, tu sais...
18 c'est pas... c'est pas moins... c'est important de
19 vous dire que dans les quinze (15), à peine quinze
20 (15) ans, on a vécu tellement de changements et une
21 professionnalisation et... tu sais, ce n'est pas la
22 même chose de l'an deux mille (2000) à aujourd'hui,
23 la police autochtone. Alors peut-être qu'il y a lieu
24 de voir qu'est-ce qu'on peut faire au niveau
25 d'inclure les obligations, mais encore là, il

1 faudrait demander aux Premières Nations ce qu'eux en
2 pensent parce que c'est sûr que l'enjeu de la
3 présence du fédéral est un enjeu clair pour eux je
4 crois, mais il faudrait leur poser la question à...
5 toutes les communautés ont un point de vue là-dessus
6 important. Si le Québec décide de légiférer, de dire
7 qu'on doit faire une entente de police, ça laisse le
8 Canada où? Je pense que c'est ça, l'enjeu. Alors
9 nous, notre approche a toujours été avec des
10 Premières Nations de dire « bien vous, comment vous
11 voyez ça, là? Comment vous voyez notre rôle donc
12 notre participation et celle du fédéral? » dans le
13 fond, alors... c'est des enjeux, je pense, qui sont
14 importants pour eux.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Toujours dans le même ordre d'idées parce qu'on en
17 parle, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'encadrement
18 législatif sur ces ententes-là sauf de dire en vertu
19 de l'article 90 qu'on peut faire des ententes ou pas
20 et en vous avez parlé tout à l'heure de la clause de
21 reconduction et je vous amène spécifiquement sur un
22 de ces articles-là dont on n'a pas discuté ici ou si
23 peu, là, mais... 6.10.2 qui semble être une clause
24 qu'on retrouve dans toutes les ententes. J'aimerais

1 vous entendre là-dessus. Quelle est cette clause-là
2 puis quelle est sa portée?

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Il y a une dizaine d'années environ, on s'est...
5 quand on a commencé à avoir une relation avec le
6 fédéral où que les budgets était renouvelés...
7 c'est-à-dire, le montant disponible de contributions
8 était renouvelé d'année en année, là. Les Premières
9 Nations pourront sans doute vous en parler de cette
10 réalité. À toutes les années, de recommencer. On a
11 vécu plusieurs ententes de dernière minute. C'est
12 presque une caricature de vous dire que la dernière
13 journée de mars, c'était une journée qu'il n'y avait
14 personne en congé chez nous, là. Il fallait faire
15 ces ententes-là parce que le premier avril à minuit
16 et une (00 h 01), l'entente expirait et donc le
17 statut des policiers, l'argent pour les payer... ces
18 policiers et policières-là, le premier avril...
19 devenus... devenaient...

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 N'existaient plus.

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Lorsque... n'existaient plus. Alors ça n'avait pas
24 de bon sens de travailler comme ça. Alors, on a
25 travaillé au ministère en collaboration avec le

1 fédéral et avec les juristes de trouver une solution
2 pour pouvoir dire « O.K. Peut-être qu'on n'est pas
3 d'accord sur les négociations. On a encore des
4 enjeux », mais si le conseil veut préserver son
5 corps de police et encore là, c'est important de
6 dire que c'est une volonté des trois (3) signataires
7 de l'entente, mais surtout du conseil. Si le
8 conseil veut préserver son statut donc toutes les
9 clauses à l'entente sauf l'argent, la contribution
10 financière, cette clause-là le permet de le faire.
11 Et une des réalités de toute façon, c'est que les
12 ententes sont généralement faites pour que le
13 premier versement est au début juin. Ça fait que
14 dans le fond, on est en train de laisser tomber des
15 négociations et l'existence même des corps de police
16 autochtones à cette époque-là. Et de toute façon,
17 l'argent n'allait arriver... admettons qu'on
18 s'entendait le dix (10) avril, bien, l'argent arrive
19 juste en juin. Je ne sais pas si je m'explique...

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Oui.

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 C'est un peu complexe, mais dans le fond, on a
24 inventé cette clause-là pour pouvoir donner la
25 chance aux négociations et aux pourparlers d'arriver

1 à une entente, peut-être le dix (10) avril, mais
2 qu'en même temps, les policiers et policières et la
3 communauté ne vivaient pas la fermeture de leur
4 corps de police de facto. Alors ça, c'est...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Avant le mois de juin.

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Oui, bien c'est ça. C'est ça. On voulait... c'est
9 une chose qui nous sert bien parce que ça donne une
10 chance aux gens de continuer à parler, à échanger
11 autant le fédéral que nous que les conseils, les
12 représentants des conseils, mais en même temps
13 préserver le statut, les policiers et policières qui
14 eux, sont pris un peu dans... des fois dans ces
15 enjeux-là. La clause tire son origine de là, mais
16 encore, je vous rappelle, il ne faut pas mettre de
17 côté trop... il ne faut pas oublier les
18 conventionnés et Kahnawake qui n'ont pas cette...

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Qui n'ont pas ce problème-là.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Qui n'ont pas besoin de cette clause-là, dans le
23 fond.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Mais on... tant mieux s'ils n'ont pas de problème,
2 on va regarder peut-être des communautés qui
3 semblent avoir peut-être des problèmes avec cette
4 clause-là et je prends tout à fait par exemple, à
5 côté de Val-d'Or, une communauté de Lac-Simon, là.
6 Bon, on arrive au trente et un (31) mars, il y a eu
7 des négociations. Il n'y a pas eu d'entente entre
8 le gouvernement du Québec et la communauté du
9 Lac-Simon ou prenez n'importe quelle autre du Québec
10 qui n'est pas conventionnée. Qu'est-ce qui va
11 arriver avec le service de police le premier avril
12 au matin? Vous nous dite que je comprends qu'il y a
13 du financement jusqu'en juin à tout de moins avec
14 l'entente avec les ententes actuelles? C'est ce que
15 vous me dites?

16 **M. RICHARD COLEMAN :**

17 Non, ce que je veux dire, c'est que je donnais
18 l'exemple. Il y a dix (10) ans...

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 ... dans le fond, le premier versement est en juin,
23 mais pour répondre à votre questionnement, moi, je
24 ne sais pas, là. Moi, je ne suis pas partie des
25 négociations, c'est mes collègues...

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Je ne veux pas parler de la négociation, je veux
3 savoir, par exemple, s'il n'y a pas d'entente au
4 trente et un mars (31) pour une communauté
5 autochtone, qu'est-ce qui va arriver avec son
6 service de police dans l'état actuel des choses au
7 premier avril?

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 O.K. prenons... si la communauté est actuellement en
10 prolongation, donc actuellement dans 6.10.2...

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui.

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 ... et il n'y a pas d'entente alors le corps de
15 police, effectivement, va perdre son statut ainsi
16 que les agents de la paix qui travaillent... qui y
17 travaillent. Alors il y a un enjeu extrêmement
18 important, là, de... là. Vous avez raison. S'ils ne
19 sont pas de la prolongation, ils peuvent se
20 prévaloir de cette... de cette clause-là. C'est très
21 simple. C'est un courriel dans le fond, là. Ce n'est
22 pas...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Alors il y a... théoriquement, il y a un risque et
25 est-ce que dans les faits au cours des dix (10)

1 dernières années, il y a des services de police qui
2 sont disparus le premier avril, faute d'entente de
3 financement?

4 **M. RICHARD COLEMAN :**

5 Oui, absolument.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Il y en a plusieurs.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Quelques-unes, mais entre autres... il y a plusieurs
10 raisons dans certains cas, mais oui. Oui, c'est
11 arrivé. Effectivement.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Ce n'était pas le choix. Ce n'était pas des
14 communautés qui disaient « on ne veut plus de
15 services de police » donc ils ne négocient même pas
16 pour un renouvellement, là. C'était des gens qui
17 voulaient renouveler. Il n'y a pas eu d'entente
18 entre... d'entente tripartite de sorte qu'au premier
19 avril, par défaut de financement, il y a des
20 services de police dans les communautés qui sont
21 disparus, des policiers qui perdent leur emploi et
22 des communautés qui se ramassent sans service local.
23 Je comprends qu'à ce moment-là, la Sûreté du Québec
24 est intervenue.

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui, bien écoute, c'est une négociation. Il y a
2 toutes sortes de stratégies en négociation, mais ce
3 n'est pas... ce n'est pas complètement déraisonnable
4 ce que vous dites. Dans le sens que dans une
5 négociation, on peut ne pas s'entendre pour bien des
6 raisons, là, dans le fond puis le premier avril peut
7 arriver puis tout le monde se rend compte que...
8 bon, le corps de police a perdu son statut, mais je
9 dois vous dire que c'est assez rare, dans le fond.
10 Ce n'est pas arrivé autant de fois que ça, là. La
11 plupart du temps, on s'est assez entendu et dans le
12 lointain, dans l'histoire, donc il y a dix (10),
13 quinze (15) ans, on procédait d'une autre manière en
14 utilisant la clause de constables-spéciaux en les
15 assermentant, donc constables-spéciaux, mais on ne
16 fait plus ça, là. Tu sais, ça, c'est les histoires
17 de la police autochtone. Aujourd'hui, on essaie de
18 s'entendre puis la plupart du temps, je pense qu'il
19 n'y a pas beaucoup de cas qui ont fermé
20 exclusivement pour une question de mésentente
21 financière, là.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Et ça, vous dites que ça serait... le virage, ça
24 serait en deux mille huit (2008) quand on a ajouté
25 la clause 6.10.2? Depuis ce temps-là qu'on aurait

1 moins ou qu'on n'en aurait plus de services de
2 police? J'essaie de...

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Oui.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Oui?

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Bien, deux mille huit (2008)... je ne pourrais vous
9 donner la date. On pourrait la trouver exactement,
10 mais c'est un processus. Je me rappelle très bien
11 des discussions et un peu.... dans le fond, vue de
12 mon... vu de mon point de vue à moi, c'est un
13 peu... ce n'était pas sérieux de travailler comme ça
14 dans le fond. On perd du jour au lendemain parce
15 qu'on n'est pas capables de s'entendre, des fois,
16 sur des choses pas si important... c'est juste une
17 question de... soit de *processer* l'entente, si vous
18 me permettez le jargon bureaucratique. Des fois,
19 c'est juste un délai d'une semaine ou quelques jours
20 alors ce n'était pas vraiment une bonne idée de
21 faire de la police en tant que dire c'est un service
22 essentiel à la desserte sécurité publique pour une
23 communauté, que du jour au lendemain à minuit, ça
24 ferme. Ça fait qu'on a travaillé fort avec des
25 juristes chez nous et avec nos partenaires et les

1 communautés pour trouver une solution qui faisait
2 l'affaire. Flexible, facile. Tu sais, c'est un
3 courriel. On s'échange puis là, tout le monde est...
4 tu sais, le conseil...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Mais est-ce que je comprends? Si le premier avril ce
7 n'est pas réglé, il peut y avoir une prolongation.
8 Vous nous dites, de toute façon, l'argent commence à
9 arriver en juin, si j'ai bien entendu.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui, le premier versement, oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon. Supposons qu'il n'y a pas d'entente, le corps
14 de police continue à exister, on arrive en juin, il
15 n'y a toujours pas d'entente. Je comprends qu'il n'y
16 a pas de sous qui arrivent, là.

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Le corps existe, mais il n'y a pas d'argent.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Oui, Monsieur le Commissaire. Vous avez raison. Ça,
23 c'est déjà arrivé qu'on s'était entendus, à titre
24 d'exemple dans un ou deux (2) cas ou trois (3) cas,
25 là, en juillet, même.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Il n'a même pas l'argent qu'il avait avant.

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Oui, c'est ça.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 C'est zéro.

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Mais dans le fond... parce qu'il continue de donner
9 le service, dès qu'on... admettons qu'on s'entend le
10 quinze (15) juillet, là puis tout est signé. Il y a
11 tout ça aussi, toute la mécanique, là. Je vous fais
12 grâce de ça, mais il y a toute une mécanique
13 administrative. Il faut que le conseil signe, nous
14 autres... bon, tout le monde signe. Des fois, ça
15 peut être un peu ardu, le processus, mais dès que
16 l'entente est signée, les versements se font
17 rétroactivement, donc depuis le premier avril.
18 Dépendant sur l'entente qu'on a, là. Ils ne sont pas
19 pénalisés ultimement. Ils sont pénalisés qu'ils
20 doivent autofinancer leur corps de police...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Mais si on ne se retrouve pas d'entente, juin,
23 juillet août, septembre, le conseil de bande paye
24 probablement les policiers qui continuent à exister?

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 C'est généralement...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Puis on ne s'entend pas. On arrive au bout.

4 **M. RICHARD COLEMAN :**

5 Généralement, on s'entend. On n'a jamais vécu ça,
6 là, de se rendre jusqu'à l'automne.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Est-ce que ça ne donne pas l'impression qu'ils ont
9 comme un couteau sur la gorge à un moment donné?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Il faudrait leur demander, mais c'est sûr que ce
12 n'est pas un processus très très facile.
13 D'ailleurs, vous avez vu dans ma représentation
14 quand le fédéral a annoncé la pérennité du programme
15 et la possibilité de faire des ententes de longue
16 haleine, moi, personnellement, j'ai espoir qu'il y
17 en a plusieurs qui... je crois qu'il y a plusieurs
18 communautés qui vont choisir ça parce qu'au moins on
19 n'est pas toujours dans ce processus-là de
20 renouveler jadis à toutes les années, là. Là, ce
21 n'est plus comme ça, là, mais ça a déjà été comme
22 ça. Ce n'était pas facile.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 O.K. Année après année, mais aujourd'hui, je
25 comprends qu'il y a des possibilités de faire des

1 ententes plus longues, mais il existe encore ce
2 risque, je le mets entre guillemets que si des
3 négociations n'arrivent pas à terme, un service de
4 police cesse d'exister légalement, donc ces
5 pouvoirs, les pouvoirs des agents de la paix, les
6 pouvoirs d'appliquer les lois locales, le Code
7 criminel... alors, il n'y a de plus de services de
8 police et là, à ce moment-là c'est la Sûreté du
9 Québec qui va couvrir le territoire. Alors ça
10 devient à un moment donné, un peu l'expression,
11 Monsieur le Commissaire, négocié avec... un peu avec
12 un fusil sur la tête, là. Il faut arriver à
13 s'entendre et si on ne s'entend pas aux conditions
14 de l'autre participant aux négociations, on
15 disparaît. Les emplois, le pouvoir, l'existence même
16 du service de police. Ce problème... il est toujours
17 présent, ce problème-là.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Ce problème-là est toujours présent, effectivement.
20 Effectivement, mais rien n'empêche... mais je suis
21 obligé de vous dire, Monsieur le Commissaire que
22 dans le fond, rien n'empêche... tu sais, l'exemple
23 de Kahnawake en est une intéressante parce que rien
24 n'empêche une communauté ou des communautés d'en
25 arriver à une entente pour la pérennité, là. Je veux

1 dire il n'y a pas de... pour le Québec, nous avons
2 déjà exprimé à nombreuses reprises, l'intérêt
3 d'avoir des ententes à très long terme. C'est ça qui
4 a amené Kahnawake. Je veux dire, c'est moi qui l'ai
5 amené, cette négociation-là. On voulait s'entendre
6 avec une communauté où qu'on avait intérêt à
7 s'entendre, une communauté avec... à proximité de la
8 métropole avec toutes sortes d'enjeux qui était
9 rendue à une certaine place dans sa vision
10 d'elle-même et qui voulait elle aussi s'entendre
11 avec pour nous éviter ces genres de disputes
12 financières qui en bout de ligne, finissent toujours
13 ultimement un peu par se régler. Peut-être pas à la
14 satisfaction de tout le monde, mais elles se
15 règlent, mais eux voulaient avoir la liberté de
16 travailler sur d'autre chose, dans le fond, je
17 pense, mais on pourrait peut-être leur poser la
18 question, mais ça qui a apporté l'inspiration de
19 faire cette entente-là qui est depuis maintenant
20 deux mille dix (2010). Ça fait quand même un petit
21 bout.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 C'est un bel exemple type, mais qui s'applique bien
24 à Kahnawake à cause de sa situation historique,
25 géographique et tout ça. Qui ne se trans...

1 peut-être pas... qui ne se transporte peut-être pas
2 facilement ou aussi facilement à Pakuashipi, là. À
3 Maliotenam ou Pikogan ou dans d'autres communautés.
4 On comprend que chaque communauté a ces
5 particularités.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Tout à fait. Tout à fait. Chaque communauté a ces
8 propres particularités, mais moi ça m'intéresserait
9 beaucoup de jaser avec Pakua Shipu ou avec d'autres
10 communautés d'une entente de cette nature-là, mais
11 vous avez raison. On ne doit jamais comparer, comme
12 je disais dans la présentation. Les réalités sont
13 tellement différentes. C'est sûr... Pakua ou les
14 communautés isolées comparées à Kahnawake, ce n'est
15 pas une bonne comparaison. Vous avez raison.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Je vous amène des différents éléments de votre
18 présentation qui ont retenu mon attention. Vous
19 parlez que les ententes prévoient toujours un nombre
20 minimal de policiers et le financement suit ce
21 nombre-là. Alors vous avez dit, par exemple, à
22 l'heure actuelle, si je me con... ou si c'est dans
23 les ententes de deux mille dix-sept (2017), les
24 ententes prévoyaient trois cent trente-neuf (339)
25 postes de policiers autochtones alors qu'en réalité,

1 il y en a, vous dites, tout près de quatre cent
2 (400). Bon, alors je comprends que le financement
3 vient avec... par tête de policier? Si on décide que
4 dans une municipalité, on accorde douze (12) postes
5 policiers, on va en financer douze (12) alors que
6 dans la communauté, dans les faits, peut-être qu'eux
7 autres, ils vont en avoir vingt (20) à l'emploi.
8 Alors on s'entend qu'il y a... les besoins sont
9 peut-être plus grands... au sens des communautés,
10 les besoins sont peut-être plus grands en présence
11 policrière que ce que l'entente... les ententes
12 prévoient. Déjà dans la réalité, on constate qu'il y
13 a plus de policiers en embauche, en réalité, qu'il y
14 a dans les ententes prévues. Ça, c'est parce que les
15 communautés... et à ce moment-là, c'est des
16 communautés qui payent pour le surplus, hein? Ça, on
17 s'entend là-dessus. C'est eux autres. Si vous avez
18 financé douze (12) policiers, vous allez payer pour
19 douze (12). Si la communauté en embauche vingt (20),
20 c'est eux autres qui auront à supporter ces coûts
21 additionnels-là. Il n'y aura pas de financement
22 additionnel.

23 **M. RICHARD COLEMAN :**

24 Oui et non. Je pense que dans ma présentation, j'ai
25 parlé des besoins ponctuels pour certaines

1 communautés que nous avons... le Québec souvent seul
2 a répondu avec des fonds en bilatéral.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Oui.

5 **M. RICHARD COLEMAN :**

6 On peut nommer des communautés, là, mais dans le
7 fond... dans le fond, ce n'est pas si mathématique
8 que vous dites, dans le fond. Il y a des
9 communautés... prenons juste exemple, des
10 infrastructures. Ça a un impact budgétaire. Il y a
11 certaines communautés qui ont... qui ont pris une
12 entente avec une institution financière et le
13 remboursement, admettons, je dis n'importe quoi, là,
14 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) par année,
15 notre part pour l'hypothèque, si vous voulez du
16 poste de police. On le rembourse dans l'entente. Ça
17 fait que ça, ça gonfle l'entente un peu. Il n'y a
18 pas juste les salaires. Il y a beaucoup de facteurs,
19 la criminalité en est un indice de mesure important.
20 On peut prendre l'exemple des Inuits où qu'on parle
21 de deux millions de dollars (2M\$) annuellement pour
22 transporter des personnes sous arrestation, ce n'est
23 peut-être pas tout à fait la même chose pour une
24 communauté comme Wendake...

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 O.K.

2 **M. RICHARD COLEMAN :**

3 ... à la proximité de la prison de Québec. Alors
4 non, ce n'est pas si mathématique que ça, là, tu
5 sais... tant par tête de pipe, là, comme vous dites,
6 là.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Non, mais ultimement, dans l'entente, on prévoit un
9 nombre de policiers minimal.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. Et quel est ou quels sont les critères que vous
14 utilisez pour déterminer le nombre de policiers
15 minimalement... qu'on doit avoir minimalement dans
16 une communauté?

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Ça, c'est une très, très bonne question. Il est
19 difficile de... historiquement, il est un peu
20 difficile de déterminer exactement le chiffre exact
21 parce que ce n'est vraiment un calcul comme ça. Ça
22 varie tellement. Prenons l'exemple, il y a
23 plusieurs communautés... prenons l'exemple des
24 Inuits encore. C'est un exemple intéressant parce
25 qu'ils ont un taux de criminalité très élevé, mais

1 ils ont des communautés où que... isolées,
2 atteignables seulement par avion comme vous le savez
3 où qu'il y a trois (3) policiers dont un souvent en
4 congé et c'est ça l'effectif policer pour une petite
5 communauté d'admettons quatre cent (400) personnes
6 comme Aupaluk ou Tasiujaq et on arrive en ville où
7 que les besoins de circulation ou code de sécurité
8 routière ou le nombre de routes comme... ceux qui
9 sont sur les grands axes provinciaux comme à
10 Betsiamites ou à Kahnawake ont besoin de beaucoup
11 plus de policiers parce que veut, veut pas, il y a
12 des accidents de la route. Il y a l'application du
13 CSI. Alors chaque est comme un cas d'espèce un petit
14 peu. C'est difficile de dire « bon... » puis
15 c'est... exemple, « c'est huit (8) policiers pour
16 chaque communauté ». Ça ne marche pas comme ça, là.
17 Tu sais, on essaie de...

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Je comprends, mais ultimement, on va fixer dans
20 chacune des ententes, un nombre minimal. Il faut
21 arriver à ce calcul-là et ce que j'essaie de voir,
22 c'est... quelle est la démarche? Basée sur quel
23 principe? Je comprends qu'on tient compte d'un
24 ensemble d'éléments. Est-ce que... d'abord, est-ce
25 que ces critères-là... vous avez parlé de la

1 criminalité, présence de route, population locale,
2 bon, d'isolement. Est-ce qu'ils sont listés à
3 quelque part, ces différents critères-là dont vous
4 tenez compte ou c'est une approche vraiment qu'on
5 fait au cas par cas? Et qu'ultimement, il y a
6 quelqu'un qui regarde tout ça « bien, moi, je pense
7 qu'on va leur accorder douze (12) postes » puis
8 c'est ce qu'on marque dans l'entente.

9 **M. RICHARD COLEMAN :**

10 Vous avez raison. C'est un point difficile à jauger.
11 Ça fait partie un peu des discussions que nous avons
12 cet automne avec l'APNQL pour essayer de mettre un
13 de science là-dedans. Les critères, comme autant
14 pour les municipalités, on peut prendre des exemples
15 à Sherbrooke ou à d'autres corps de police
16 allochtones où qu'ils ont... la communauté a
17 décidé... la ville a décidé d'offrir certains
18 services au-dessus de leur niveau de services...

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 ... puis ils acceptent de défrayer puis ils
23 acceptent de faire l'encadrement professionnel,
24 formation et tout ça. Ça fait que c'est la même
25 chose un petit peu pour les Premières Nations dans

1 le sens qu'on... nous autres, on s'assoit souvent
2 avec eux et c'est évolutif au fil des ententes, au
3 fil des années, d'essayer de voir avec eux qu'est-ce
4 qui est émergent? C'est quoi votre réalité? On
5 comprend qu'on ne fait pas des opérations radar dans
6 la plupart des communautés où c'est des chemins de
7 gravelle et le monde se déplace en VTT. Bon, tu
8 sais, ça dépend si c'est des besoins? Est-ce que
9 c'est les enquêtes? Est-ce que c'est... tout ça peut
10 influencer par les niveaux de services veut, veut
11 pas. Dans le sens que comme je vous disais dans la
12 présentation, un délai raisonnable de réponse à un
13 appel à l'aide d'un citoyen ou d'une citoyenne,
14 c'est ça qui inspire un peu le nombre de policiers
15 nécessaires, mais c'est... ce n'est pas très...

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Ce n'est pas une science exacte.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Ce n'est pas une science exacte puis honnêtement,
20 personnellement, mon souhait c'est qu'en ayant une
21 pérennité de financement et la possibilité de faire
22 des ententes à long terme, on va avoir beaucoup plus
23 de temps avec nos partenaires des Premières Nations
24 de regarder cette question-là parce que là, jusqu'à
25 très récemment, c'était une question, on renouvelle

1 les ententes. Juste l'énergie qui est consacrée à ça
2 nous a peut-être enlevé beaucoup de temps pour
3 aborder cette question-là, là. Mais vous avez raison
4 sur une chose, c'est une question importante.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Oui.

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Et c'est très difficile d'appliquer... puis je pense
9 que c'est ça qui ressort de ma présentation, je le
10 souhaite. C'est dur d'appliquer un genre de norme ou
11 une règle exportable à toutes les réalités des onze
12 (11) Premières Nations et des cinquante-cinq (55)
13 communautés.

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 Et on comprend que le résultat dépendra beaucoup de
16 la... en fait, de la négociation, de la qualité du
17 rapport des négociateurs. En fait, ultimement, ça va
18 être une nation ou une communauté avec les
19 négociateurs du gouvernement qui vont s'entendre sur
20 un chiffre qui ne sera pas nécessairement
21 exportable, comme vous le dites, à la communauté
22 voisine. C'est à peu près ça? On ne peut pas se
23 servir du précédent de ce qui s'est négocié dans
24 telle communauté parce qu'il n'y a pas vraiment de

1 règle sur lesquelles on s'appuie pour les
2 transporter à la communauté voisine.

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Vous avez raison. Il y a une dimension humaine, là.
5 On est trois (3) personnes, trois (3) représentants,
6 trois (3) parties à l'entente et on doit essayer de
7 s'entendre, mais moi je me fie beaucoup sur la
8 vision des communautés, la vision des directeurs et
9 directrices de police qui savent très bien leurs
10 besoins, leurs réalités et ils l'expriment quand
11 même assez bien. Alors on travaille surtout avec ça,
12 là, à priori, là.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 Qu'est-ce qu'on fait avec les situations des
15 communautés qui ont... qui peut-être pour des
16 raisons historiques, souffrent d'un problème plus
17 particulier de sous-financement puis je prendre la
18 communauté « X ». Alors que d'autres où ça semble
19 bien fonctionner, vous nous donnez l'exemple de
20 Kahnawake qui a finalement stabilisé sa situation,
21 qui a des ententes particulières, bon. Alors dans
22 certaines communautés, peut-être où il y a des
23 infrastructures déficientes, des bâtiments à
24 reconstruire ou qui n'ont jamais été bâtis
25 correctement, manque d'équipement, manque de

1 policiers parce que la situation de la population...
2 bon, alors qu'est-ce qu'on fait pour donner un grand
3 coup, rattraper dans le cadre d'une communauté où il
4 y a des problèmes beaucoup plus criant que d'autres?
5 Est-ce que... Il y a-tu un programme spécial? Il y
6 a-tu des budgets à part l'entente bilatérale? Ou
7 c'est rien que ça, la solution.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Bien l'entente bilatérale est le véhicule pour
10 verser vu qu'on... au Québec, on fonctionne avec des
11 décrets gouvernementaux et que ce n'est pas
12 programme de contribution, donc c'est le
13 gouvernement et le Conseil du Trésor qui prend
14 position ultimement, là, mais vous avez raison.
15 C'est des... dans ma présentation, j'en parlais un
16 petit peu, là. Depuis dix (10) ans, le Québec a fait
17 plusieurs ententes bilatérales en termes d'*infra*,
18 formations policières. On sait que les coûts, les
19 défis sont importants. Accompagnement, on a fait
20 beaucoup, beaucoup d'accompagnement. Je peux dresser
21 la liste depuis... depuis que je suis là, là, on a
22 eu des gens qui ont travaillé avec moi,
23 d'expériences et des officiers de la Sûreté du
24 Québec a été très proactive et très, très impliquée
25 avec plusieurs prêts d'officiers pendant des mois

1 voire des années dans certains cas pour faire
2 l'accompagnement de gestion. Alors il y a plusieurs
3 choses. Il n'y a pas juste l'argent dans une
4 bilatérale. Il y a tout ce que le ministère peut
5 faire en accompagnement, en encadrement, en
6 coaching, en mentorat. La Sûreté du Québec,
7 évidemment partenaire de premier plan depuis
8 plusieurs années qui aide les communautés qui sont
9 en difficulté en gestion. Il reste toutefois comme
10 que vous disiez, des enjeux de recrutement
11 rétentions qui sont *importantes*.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 On va arriver, là. Et sur cette question-là parce
14 que je veux être certain d'avoir bien compris, vous
15 nous dites évidemment quand on fait une entente
16 trilatérale avec une communauté, normalement, la
17 partie du... le financement qui vient des
18 gouvernements, sur chaque cent dollars (100 \$), il y
19 en aura cinquante-deux (52) qui viendront du
20 fédéral, quarante-huit (48) de la province à peu
21 près. C'est à peu près la norme qui est celle qui
22 est retenue dans le programme PPPN et qui celle
23 qu'on fait au Québec? Est-ce que c'est exact, ça?

24 **M. RICHARD COLEMAN :**

25 Oui, oui. À part les versements *bilatéraux*...

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Bien, c'est ça.

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 ... ou les coûts de la Sûreté qui arrivent pour des
5 dossiers particuliers, là.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Voilà.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Vous avez raison.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Maintenant, si dans un cas, il faut aller à une
12 entente bilatérale dans le cas d'une municipalité ou
13 d'une communauté où il faut aller récupérer,
14 corriger des erreurs du passé ou des manques criants
15 et on passe à l'entente bilatérale. À ce moment-là,
16 c'est Québec qui paie cent dollars (100 \$) sur cent
17 dollars (100 \$). Le fédéral n'intervient pas à ce
18 moment-là?

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 Non, le fédéral, on s'est entendu avec le fédéral
21 dans plusieurs cas. Surtout en deux mille douze
22 (2012), deux mille treize (2013), il y a eu de
23 l'argent disponible pour des besoins ponctuels, mais
24 oui, des fois. Le fédéral est là avec nous.
25 D'autres fois, non.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Il n'y a pas... il n'y a pas de règle. Tout est
3 à la négociation de la pièce.

4 **M. RICHARD COLEMAN :**

5 Tout est à la négociation à la pièce, ça se dit
6 bien, oui. Oui, c'est un enjeu.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 Vous nous avez parlé beaucoup des pouvoirs... les
9 devoirs et directeurs... les devoirs et pouvoirs des
10 chefs de police. J'aimerais revenir là-dessus. Ce
11 que vous dites, c'est que l'entente va prévoir quels
12 sont les pouvoirs. On parle des comités... là, il y
13 a le comité de surveillance de police. Ça peut
14 porter plusieurs noms, mais on doit, dans chaque
15 entente, prévoir un système quelconque pour la
16 vérification des activités du service de police et
17 au Québec, ce que vous me dites, c'est que dans les
18 ententes, ces pouvoirs-là sont confiés au directeur
19 du comité... comité de police? Parce que dans
20 d'autres provinces, on voit des comités de citoyens
21 qui supervisent les...

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K.

1 **M. RICHARD COLEMAN :**

2 Je comprends.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Donc au Québec, dans les ententes, on confie
5 ces pouvoirs-là au directeur.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Actuellement... actuellement, aujourd'hui ou
8 admettons dans la dernière année, on peut dire que
9 la surveillance citoyenne...

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Oui.

12 **M. RICHARD COLEMAN.**

13 ... ou le comité de sécurité publique, si vous
14 voulez...

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Oui.

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 ... pour prendre un terme qui est plus accoté sur la
19 loi. On n'a pas beaucoup de communautés qui se sont
20 donné ce genre d'organisme ou ce genre de comité de
21 surveillance des activités puis pour toute sorte de
22 raisons. Il y en a qui l'ont. On prendre l'exemple,
23 encore une fois, de Kahnawake, Peacekeeper F-X Board
24 qui jette un oeil sur... qui surveille un peu les
25 activités de leur corps de police, un peu en... un

1 peu en continuité de la déontologie policière
2 québécoise, mais la plupart des communautés n'ont
3 pas de mécanisme de ce type-là.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Et qui exerce ces pouvoirs-là qui sont... vous dites
6 que c'est prévu dans l'entente. Il doit y avoir un
7 comité de surveillance. Alors, c'est prévu, ça, dans
8 les pouvoirs de l'entente?

9 **M. RICHARD COLEMAN :**

10 Bien, dans le fond... dans le fond, le directeur ou
11 la directrice du corps de police, Monsieur le
12 Commissaire, doivent... a plusieurs responsabilités
13 entre autres de rendre compte des plaintes du
14 public, de sa gestion disciplinaire, déontologique,
15 des allégations... tout ça doit être déposé auprès
16 de l'employeur, le conseil et ensuite, un rapport
17 envoyé au ministère, un rapport annuel qu'on
18 appelle, là.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 O.K.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Alors il y a des responsabilités assez claires, là,
23 pour le directeur.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Et est-ce qu'il y a une forme quelconque de
2 surveillance? Je vous pose la question parce que...
3 comité de surveillance par des citoyens, c'est
4 indépendant du service de police alors que s'il y a
5 des problèmes et que le... je prends un exemple tout
6 à fait hypothétique. S'il y a des problèmes dans une
7 communauté entre les relations entre les citoyens et
8 le service de police et que par exemple, le
9 directeur fait partie du problème, qui est là pour
10 surveiller le directeur?

11 **M. RICHARD COLEMAN :**

12 C'est une... c'est une très bonne question. La
13 police des premières nations n'est pas à l'abri des
14 mêmes problèmes qu'on voit de ce temps-là avec nos
15 propres corps de police au Québec allochtones.
16 Actuellement, il y a juste les mécanismes prévus
17 dans la loi. Il n'y a pas de... il y a rarement,
18 comme je disais tout à l'heure, des comités de
19 citoyens ou de citoyennes et ça... ça a déjà été
20 proposé dans le passé. Si je retourne il y a une
21 dizaine d'années, la Sécurité publique Canada avait
22 mis une certaine énergie dans ce dossier-là parce
23 qu'à travers le Canada anglais, on voit la
24 plupart... pas la plupart, mais on voit cette
25 préoccupation-là avec un regard externe, citoyenne,

1 de l'activité du corps de police local autochtone.
2 Ici, au Québec, on a comme perdu un peu... le
3 fédéral surtout a comme perdu un peu l'intérêt pour
4 ça, là, pour cet aspect-là de la gestion des
5 ententes. Alors c'est définitivement... je ne sais
6 pas si c'est un enjeu, il faudrait en parler avec
7 les Premières Nations eux-mêmes et les conseils pour
8 voir comment qu'eux voient ça, mais on pourrait
9 comprendre que ça pourrait être un enjeu.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Mais en même temps, je comprends que... bon, vous
12 dites que le fédéral s'est peut-être un peu retiré
13 de ça, mais je pense au Ministère de la Sécurité
14 publique, le gouvernement du Québec qui est,
15 ultimement, aussi responsable de la sécurité de ses
16 citoyens.

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Tout à fait.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Et je pense... puis là, je pense à des dossiers qui
21 ont été... dont on a parlé dans les médias,
22 certains médias d'enquête qui ont fait des enquêtes
23 ou un cas ou un citoyen veut porter plainte contre
24 son directeur de police. Il s'en va s'adresser à sa
25 communauté aux services de police puis on lui dit

1 « bien non, je ne prends pas la plainte. C'est mon
2 directeur ». Alors... puis ce citoyen-là se retourne
3 par la suite au poste de la Sûreté du Québec tout
4 près puis on lui dit « bien non, on ne peut pas
5 intervenir. On n'a reçu une demande d'entraide ».
6 Écoutez, c'est gros. C'est patent. C'est dans les
7 médias. On en parle ouvertement. Comment le...
8 comment on peut régler ça, ces problèmes-là sans
9 être obligés de faire une crise médiatique?
10 D'intervenir? Il n'y a pas une façon d'inclure dans
11 les ententes, la nécessité d'avoir un regard externe
12 sur des situations de même pour qu'un citoyen
13 ultimement, ait le droit d'obtenir les services dans
14 sa communauté par son service de police même s'il se
15 fait dire non. Et jusqu'à date, on semble tourner en
16 rond, là. Il y a un chien qui tourne après sa queue
17 puis tout le monde en... tout le monde le voit, mais
18 personne n'intervient. « Ce n'est pas mon problème.
19 Ce n'est pas mon problème ». Est-ce que le Ministère
20 de la Sécurité publique est préoccupé par ça? Puis
21 comment est-ce qu'on peut prévoir des... dans les
22 ententes actuelles parce qu'on comprend que le cadre
23 législatif, il n'y en a pas. C'est l'entente. Alors
24 qu'est-ce qu'on peut mettre dans une entente pour
25 régler ça?

1 **M. RICHARD COLEMAN :**

2 À ce moment-ci, je ne pourrais pas vous répondre
3 sauf pour vous dire que ça donne un peu l'impression
4 que les conseils, s'il y a des plaintes contre leur
5 directeur ou leur directrice de leur corps de
6 police, ne font rien, ce qui n'est pas vrai. Dans le
7 fond, chaque citoyen ou citoyenne peut porter une
8 plainte, faire une allégation criminelle contre un
9 directeur à un poste de la Sûreté. Vous l'avez très
10 bien dit et j'ai... jamais que la Sûreté du Québec a
11 fait autre chose que d'être professionnel et d'agir
12 sur cette déclaration-là. Il n'y a aucun doute. Il
13 n'y a pas de question. On n'a pas de demande
14 d'assistance, on ne fait rien. Ce n'est pas vrai. On
15 l'a vu. Il y a quelques... malheureusement, quelques
16 directeurs de corps de police autochtones entre
17 autres de la région de Québec qui ont été retrouvés
18 coupables de délits criminels et le processus des
19 normes professionnelles de la Sûreté du Québec a été
20 impliqué proactif. Les citoyens, les plaintes au
21 ministère sont bien gérées. On sait par contre que
22 vous avez peut-être raison dans le sens que
23 l'inspection des corps de police est en
24 développement. C'est une chose importante. Il
25 faut... il faut s'intéresser plus. On s'est

1 intéressés beaucoup au niveau de la direction des
2 affaires autochtones, les gens qui travaillaient
3 avec moi, beaucoup et la Sûreté du Québec, mais là,
4 on doit adapter les autres institutions du ministère
5 et aller à la rencontre des Premières Nations pour
6 travailler sur l'inspection et travailler sur le
7 processus d'enquête indépendante qui est en
8 évolution, mais je suis quand même un petit peu en
9 désaccord avec vous que quand un citoyen se plaint
10 de son directeur, qu'il ne se passe rien, là.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Non.

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 En tout cas, qu'on revire en rond, admettons. Ce
15 n'est pas tout à fait ça.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 On le voit aussi dans les résultats dans les
20 dossiers actuels devant la cour. Malheureusement,
21 quelques directeurs de police.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Monsieur le Commissaire, moi, je sais qu'il est onze
24 heures (11 h 00). J'ai encore des questions pour le
25 témoin.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On peut suspendre?

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Puis je veux laisser... peut-être prendre la pause?

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oui, on peut prendre la pause. Une quinzaine de
7 minutes? Ensuite, on poursuit. Je comprends que
8 monsieur Coleman est le témoin de ce matin.

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 Oui puis je pense que j'ai beaucoup de questions
11 encore pour l'occuper.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, peut-être que les avocats des parties auront
14 des questions aussi.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Je pense à eux.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 C'est ça. Alors on prend une quinzaine de minutes.
19 Ensuite, on reprend.

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Suspension de l'audience quinze (15) minutes.

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 Reprise de l'audience

24 **LE COMMISSAIRE :**

1 Alors Me Crépeau, je comprends que vous continuez
2 votre période de questions avant qu'on passe aux
3 autres procureurs.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Oui, oui. Je veux laisser de la place un peu. Alors
6 monsieur Coleman, on était sur le thème un petit peu
7 des pouvoirs, devoirs, responsabilité des directeurs
8 et je veux juste terminer un peu sur ce thème-là,
9 vis-à-vis des pouvoirs et... du directeur sur la
10 question des poids et des contre poids nécessaires
11 dans un système de surveillance. Est-ce qu'il existe
12 à l'heure actuelle... on sait qu'en vertu de loi de
13 police, pour un directeur d'un service de police
14 municipal au Québec, si on veut congédier un
15 directeur de service de police, il a des recours
16 automatiques en vertu de la loi devant un banc formé
17 de trois (3) juges de la Cour du Québec. Ce
18 pouvoir-là n'existe... ce droit-là n'existe pas dans
19 la loi de police pour les directeurs des services de
20 police autochtones si je ne me trompe pas?

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Non, non. Ça existe.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Ça existe?

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui, il me semble. Là, je vais y aller de mémoire,
2 Monsieur le Commissaire. Je pense qu'on a déjà eu un
3 recours il y a une vingtaine d'années dans un
4 dossier de la Côte-Nord, mais il faudrait que je
5 vérifie, mais à ma connaissance, ça existe.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K. Sur la question justement... en cas de
8 congédiement d'un directeur des services de police,
9 si vous étiez capable de justement nous donner une
10 réponse. Peut-être en prendre un engagement, Me
11 Boucher? Peut-être, nous dire quel est le droit de
12 révision qui existe en cas de congédiement de
13 directeur de police autochtone.

14 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

15 Parfait, Me Crépeau. Je le note.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Merci. On a traité de... et on va peut-être rentrer
18 maintenant vraiment dans les questions d'argent. On
19 a parlé de la formation... formation initiale. Vous
20 nous avez parlé de différents projets qui viennent.
21 On sait pour... avant de parler de formation, je
22 veux juste terminer sur la question de
23 l'inspection. Vous l'avez abordée tout à l'heure.
24 Des témoins ont témoigné ici plus tôt dans la... à
25 la Commission sur le fait qu'il y avait eu peu ou à

1 peu près pas d'inspection des corps de services...
2 des services de police d'autochtones, deux mille
3 deux (2002) à deux mille douze (2012) à peu près
4 sauf certains cas et à la demande des services de
5 police autochtones. Ça n'était pas fait, peu importe
6 les raisons. Vous semblez dire qu'on a maintenant un
7 nouveau programme où on veut faire de l'inspection
8 des services de police. C'est quelque chose de
9 nouveau ça à partir de deux mille dix-huit (2018)?
10 Je vais vous ramener à votre...

11 **M. RICHARD COLEMAN :**

12 Hum-hum.

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 ... projet d'inspection... projet pilote
15 d'inspection à l'automne deux mille dix-huit (2018)
16 dans vos conclusions.

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Oui, non. Effectivement, mon confrère et son équipe
19 de l'inspection sont actuellement... ont
20 actuellement eu quelques rencontres avec des corps
21 de police autochtones pour présenter une vision et
22 recueillir leurs commentaires et développer une
23 approche adaptée, là et respectueuse des réalités
24 des Premières Nations et des communautés et des
25 corps de police autochtones. Ça, c'est en

1 développement. Ça roule allégrement. Nous... mon
2 bureau participe activement à ces travaux-là. C'est
3 ce que je peux vous dire, là. C'est quelque chose
4 qui avance quand même assez bien, là.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Maintenant, est-ce que l'inspection se ferait selon
7 les mêmes critères que les pouvoirs d'inspection
8 d'un corps de police de Sherbrooke ou de
9 Trois-Rivières?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Moi, je comprends que la démarche est tout à fait
12 accotée sur ce qui se fait pour les autres corps de
13 police au Québec, mais qui est actuellement en
14 développement pour être adaptée aux normes
15 culturelles, socio et les réalités des communautés
16 autochtones. Ça fait que ma question est un peu
17 hybride dans ce sens-là, là.

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 O.K.

20 **M. RICHARD COLEMAN :**

21 On est en... on est en contact direct avec certains
22 corps de police. Il y a déjà trois (3) rencontres de
23 faites.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 On a parlé tout à l'heure du financement de services
2 de police et vous nous avez dit que dans certains
3 cas, il n'y a pas assez de population dans une
4 petite communauté pour soutenir un corps de police
5 autochtone local. Est-ce qu'on a une idée? Est-ce
6 que... de ce qui pourrait être le nombre minimal de
7 la population dans une communauté où on peut
8 supporter justement un corps de police local?

9 **M. RICHARD COLEMAN :**

10 Si vous permettez, Monsieur le Commissaire, une
11 petite correction. J'ai dit que certains conseils
12 qui n'ont peut-être pas... eux-mêmes, ils nous
13 disent... ils n'ont peut-être pas les outils et le
14 personnel, dans le fond, pour faire la reddition de
15 comptes, des rapports. C'est quand même quelque
16 chose d'exigent, là...

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui.

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 ... d'être responsable, d'être employeur d'un corps
21 de police autogéré, alors il n'y a pas de... il n'y
22 a pas de normes pour... en termes de population.
23 L'exemple classique étant celle... le corps de
24 police des Abénakis, Odanak qui prend la desserte de
25 Wôlinak qui est une toute petite communauté comme

1 vous le savez, proche de la rivière Bécancour.

2 Alors, il n'y a pas de... il n'y a pas de communauté
3 qui y sont exclues...

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 ... à cause de population.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 O.K. Mais est-ce que... puis je prends un chiffre
10 tout à fait arbitraire. Est-ce qu'une communauté de
11 cinq cent (500) personnes peut soutenir un corps de
12 police local même avec les contributions de Québec
13 et Ottawa?

14 **M. RICHARD COLEMAN :**

15 On a des exemples de corps de police autogérés de
16 petites communautés qui vont bien depuis des années.
17 Il y en a quelques... il y en a plusieurs.

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 O.K.

20 **M. RICHARD COLEMAN :**

21 Vous les connaissez. Essipit à titre d'exemple.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Vous avez... vous nous parliez tout à l'heure
24 de la... des sommes additionnelles qui sont... qui
25 ont été distribuées au Québec dans le cadre des

1 ententes bilatérales et vous nous indiquez qu'il y a
2 cinq point un millions (5.1M). Si je comprends bien,
3 c'est au cours des dernières années, ça. Ce n'est
4 pas... ce n'est pas dans la dernière année. C'est au
5 cours de quoi? De la dernière entente, le cinq point
6 un million (5.1) additionnel qui a été donné juste
7 dans le cadre d'entente bilatérale? Je n'ai pas...
8 je n'ai pas la numérotation de la page, là. Je vais
9 la retrouver, votre citation.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui, en fait, en deux mille dix-sept (2017), deux
12 mille dix-huit (2018), c'est cinq point un million
13 (5.1M) en... versés par le Québec en plus des sommes
14 prévues dans les ententes tripartites. Donc cinq
15 point un (5.1) en bilatéral l'année dernière.

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Pour l'année qui prend fin, là, dans quelques
20 semaines.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Bon. Et ça, êtes-vous capable de nous dire à peu
23 près à quel type... ça a été dédié pour couvrir quel
24 besoin? Si vous avez des exemples en tête.

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui. Il en a une bonne partie qui est une entente
2 bilatérale qui court depuis quelques années pour les
3 besoins du corps de police régional de Kativik.

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Il y en a d'autres, des ententes qui sont publiques
8 en passant, là, avec certaines communautés qui ont
9 eu des besoins ponctuels dans la dernière année, là.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. En passant, donc on sait que toutes les
12 ententes tripartites sont publiques, sont publiées.
13 Une fois qu'elles sont signées, elles sont
14 disponibles, je pense, quinze (15) jours après, là,
15 ouvertement au public une fois qu'elles ont été
16 déposées à l'Assemblée nationale. Est-ce que c'est
17 le même cas pour les ententes bipartites?

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Oui.

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 O.K. Alors, n'importe qui peut savoir à quoi ont
22 servis ces cinq point un millions (5.1M) qui ont été
23 distribués uniquement dans la dernière année?

24 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui. En fait, il y a deux (2)... il y a deux (2)
2 mécanismes pour les citoyens, citoyennes d'avoir la
3 bonne information. C'est le dépôt des ententes
4 tripartites, des ententes de financement sont
5 déposées comme vous le disiez...

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Oui.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 ... au niveau de l'Assemblée nationale, donc c'est
10 public. Au besoin, une demande au ministère et on
11 répond en envoyant une entente qui est en vigueur.
12 Il n'y a aucun problème. Il y a aussi les sommes sur
13 le site Internet du secrétariat des Affaires
14 autochtones. Les sommes reliées à toutes sortes de
15 choses, mais entre autres pour les besoins
16 d'aujourd'hui, la police, donc ce que chaque
17 communauté, ce que la Sûreté du Québec a dépensé
18 pour une communauté sur les enquêtes ou des choses
19 comme ça. Tout ça est disponible. C'est tout public,
20 ça.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Matière de formation, vous dites surtout qu'il y a
23 un comité... comité de travail. Il y a eu un comité
24 de travail vous a été formé vous dites sur formation
25 des policiers autochtones, là. C'est des choses

1 surtout à venir, ça. Je comprends qu'il n'y a pas eu
2 encore notre première rencontre de ce comité-là,
3 mais il y a des travaux préparatoires qui ont été
4 faits?

5 **M. RICHARD COLEMAN :**

6 Oui, c'est exact.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 La.... On pense... et là, je vous ramène
9 spécifiquement sur question de la formation initiale
10 en patrouille Gendarmerie. Les gens de l'école
11 Nationale de police qui ont témoigné ici nous ont
12 dit... et là, je le dis de mémoire. Il me semble
13 que ça coûtait vingt-huit mille dollars (28 000 \$)
14 pour former un policier autochtone et ça, c'était à
15 la charge du conseil de bande ou du policier lui-
16 même, là, mais dans les faits, la plupart du temps,
17 c'était le conseil de bande qui payait cette
18 formation-là, versus les huit mille dollars (8 000
19 \$) que ça coute pour un policier qui s'en va à la
20 Sûreté du Québec, là.

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Oui, mais je ne suis pas au courant des chiffres
23 précis, mais je pense que c'est... vous êtes dans
24 les bonnes eaux, là. Dans le fond, il y a des coûts
25 de la formation qualifiante donc ASC ou DEC selon le

1 cas. Évidemment, le stage, les quinze (15) semaines
2 de l'École nationale.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Alors, on s'aperçoit qu'il y a un écart très,
5 très grand, et qui nous a été expliqué par l'École
6 Nationale de la police à cause de la contribution du
7 un pour cent (1 %) qui est dans... qui est à la
8 charge des employeurs. Ça, ça va. Ça nous a été
9 expliqué. Maintenant, on sait que le roulement et le
10 maintien en poste des employés est un problème
11 majeur dans les services de police autochtones.
12 Alors gros roulement veut dire qu'il y a évidemment
13 une embauche en... qui est conséquente. Plusieurs
14 personnes embauchées qui ne resteront pas
15 nécessairement longtemps à l'emploi et que la
16 formation initiale ne fait pas partie du financement
17 qui est accordé dans des ententes tripartites. Vous
18 ne pensez pas, là, qu'il y a un problème? Le fait
19 que justement parce qu'il n'y a beaucoup de jobs, on
20 est obligés de former beaucoup de plus gens qui ne
21 resteront pas à l'embauche longtemps. Et qu'on ne...
22 l'entente ne finance pas la formation initiale.
23 C'est une... c'est une pierre dans... c'est un
24 problème sérieux chez les communautés autochtones,

1 le fait que cette formation-là initiale ne soit pas
2 financée?

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Je crois que c'est une question essentielle que le
5 comité le travaille qui est un engagement dans le
6 plan d'action. C'est comme un engagement majeur du
7 ministère et du gouvernement. C'est une question
8 essentielle qui va devoir être examinée avec
9 beaucoup de sérieux. La rétention du personnel, la
10 formation et la formation requalifiante aussi, là.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui, par la suite, là, mais on commence juste avec
13 la formation initiale...

14 **M. RICHARD COLEMAN :**

15 Mais la formation de base, il y a des enjeux. Je
16 l'ai expliqué tout à l'heure, il y a des sommes qui
17 viennent du fédéral pour la formation
18 postsecondaire, mais c'est plus que ça. Ce n'est pas
19 juste ça. Je crois que c'est une question que mon
20 confrère et son équipe avec le comité va examiner en
21 profondeur.

22 **Me PAUL CRÉPEAU :**

23 Surtout... et vous en aviez parlé de la rétention.
24 On a vu certains chiffres à l'effet que beaucoup de
25 gens qui quittent et je n'ai pas le pourcentage en

1 tête. Beaucoup de gens qui quittent les corps de
2 police autochtones qui ont payé pour leur formation
3 initiale, beaucoup de gens quittent pour rejoindre la
4 Sûreté du Québec ou encore un corps de police
5 municipal, beaucoup au SPVM, en passant.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Hum-hum.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Ça ne fait pas curieux un peu que des gens qui
10 aboutissent dans nos deux (2) grands corps de police
11 du Québec, SPVM, SQ ait fait payé la formation
12 initiale de leurs employés par les corps de police
13 autochtones qui ont pris à même leur budget parce
14 que ce n'est même pas financé dans les ententes
15 tripartites. Il n'y a pas un problème, là, d'équité,
16 là au niveau de... après quelques années, qu'un
17 policier qui s'est fait embaucher par la police
18 autochtone aboutisse à la Sûreté du Québec qui n'a
19 jamais payé pour sa formation alors que la police
20 autochtone a payé très cher? Ce n'est pas un
21 problème un peu d'équité là-dedans?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Je suis mal placé, Monsieur le Commissaire, à
24 répondre à ça parce que les choix des conseils de
25 payer ou non la formation ou de l'aspirant policier,

1 policière, je veux dire, c'est des choix un peu
2 personnels. Je ne suis pas...

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Je ne veux pas discuter du choix du policier, mais
5 c'est...

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Ou l'employeur...

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 ... le financement initial.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Au niveau de sa formation initiale qui représente
14 peut-être un problème, le fait que ça ne soit pas
15 payé. Je vous pose la question. C'est sur la table,
16 ça, avec votre comité de travail?

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 J'imagine que oui. Je n'ai pas vu les sujets. Moi,
19 personnellement, je ne suis pas dans les travaux
20 hebdomadaires sur ce sujet-là, mais.... La
21 formation, c'est... au risque de me répéter, la
22 formation est un enjeu important pour la police
23 autochtone au Québec. Il n'y a aucun doute.

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 O.K. Est-ce que... et j'achève, monsieur Coleman. Je
2 vais laisser la place à mes collègues, là, mais sur
3 la question toujours du thème du financement et que
4 ce que certains ont appelé du sous-financement
5 chronique, si je vous parle des questions telles que
6 les infrastructures. Des fois où dans des
7 communautés, on a des problèmes avec des bâtiments,
8 le poste de police, nécessité d'agrandir ou d'en
9 avoir un, cellules, salle d'exhibits. Est-ce que ça,
10 c'est couvert dans les ententes tripartites ou si ça
11 doit nécessairement aller dans les ententes
12 bilatérales?

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 Des constructions en œuvre ou des rénovations?

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Oui, bien... des infrastructures.

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 On pense... pensons « bâtiments ».

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 Oui. Bon, peut-être que je n'ai pas été assez clair.
23 C'est un... ça aussi, c'est un peu complexe dans le
24 sens que ça dépend un peu sur la communauté comment
25 qu'elle veut... elle veut le présenter. Il y en des

1 communautés qui sont en bonne situation financière
2 et qui autofinancent ou contractent avec une
3 institution financière pour avoir l'argent pour
4 faire des rénovations, des constructions. On en a vu
5 plusieurs constructions neuves dans les cinq (5),
6 six (6), sept (7) dernières années. Il y en a
7 d'autre qui ont profité du programme que
8 j'expliquais tout à l'heure du secrétariat des
9 Affaires autochtones, mais il y en a d'autres qui...
10 malheureusement, il y en a quelques situations qui
11 sont difficiles et que le financement qui avait été
12 disponible à un moment donné du fédéral en deux
13 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014),
14 bon, les dates ont passées, le projet n'a pu se
15 faire, ça fait que... il reste encore... pour peut-
16 être répondre à votre question. Dans le fond, je
17 pense qu'il reste encore quelques cas importants
18 d'infrastructures à régler, là.

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Et ça, est-ce que ça va... est-ce que ça se règle à
21 l'intérieur d'une négociation cette année pour
22 renouveler le service de police ou encore on va
23 aller à part de ça dans une entente bilatérale qui
24 permettrait... parce qu'on sait, bâtir... bâtir, ça
25 peut coûter très cher dans les communautés

1 éloignées. Si on donne deux pour cent (2 %)
2 d'augmentation sur une entente qui existe, on ne
3 couvre pas les frais de bâtiment. Je ne veux pas
4 intervenir dans les négociations, mais est-ce que ça
5 peut être négocié à côté, indépendamment des
6 questions de renouvellement pour le salaire pour les
7 équipements, la question des bâtiments en soit?

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Oui, non. C'est un très bon point. Nous autres, on
10 forme beaucoup d'espoir. Nous autres étant le
11 ministère... le ministère québécois, on forme
12 beaucoup d'espoir sur ce qui semble être des
13 annonces. On vu des documents de monsieur Goodale et
14 du gouvernement fédéral sur un chiffre... on entend
15 parler de quatre milliards qui seraient disponibles
16 pour des infrastructures *at large*...

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui.

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 ... pour les communautés. Alors, on attend la
21 ventilation ou les orientations de gouvernement
22 fédéral, mais nous autres, on forme beaucoup
23 d'espoir qui va avoir de l'argent disponible
24 d'Ottawa pour les infrastructures et ensuite de ça,
25 on verra, là comment qu'on va... on va pouvoir faire

1 partie de la solution, là.

2 **Me PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K. Je veux laisser vraiment mes... la place à mes
4 collègues. Je vais vous... peut-être terminer là-
5 dessus, monsieur Coleman en vous disant... compte
6 tenu de votre expérience personnelle et votre
7 position au gouvernement du Québec dans ces
8 négociations-là, est-ce que vous auriez des
9 recommandations ou des suggestions à faire au
10 Commissaire sur l'avenir? Quelle est la voie de
11 l'avenir dans ces matières-là au niveau de
12 l'organisation et le financement des services de
13 police autochtones? Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il
14 y a des choses que vous avez à nous dire là-dessus?

15 **M. RICHARD COLEMAN :**

16 Oui, je pourrais conclure sur peut-être une chose
17 très importante. L'avenir appartient à la relation
18 que nous aurons avec les communautés en matière de
19 sécurité publique. J'ai toujours préconisé une
20 approche personnalisée. Je pense que ma présentation
21 le reflète en ce qui me concerne, en ce qui concerne
22 le Ministère de la Sécurité du Québec, c'est que
23 nous avons toujours voulu s'adapter à la réalité de
24 chaque communauté et de chaque Premières Nations
25 parce que comme vous le savez mieux que moi, il y a

1 bien des différences entre le Nord, l'Ouest, le Sud
2 et dans toutes les communautés. Alors l'approche, il
3 y a tellement de travail impressionnant qui a été
4 fait par des directeurs, des directrices et les
5 membres des corps de police autochtones, les
6 policiers, policières. On va encore, cette année,
7 souligner, j'ai compris une trentaine de policiers
8 autochtones à la cérémonie pour des quinze (15),
9 vingt (20), trente (30), quarante (40) ans de
10 service continu avec honneur et sans tache
11 disciplinaire, c'est quelque chose. On a souligné
12 presque une centaine ou cent cinquante (150)
13 policiers depuis huit (8) ans. Alors, la police
14 autochtone, il y a du monde qualité qui travaille
15 dans ces services-là et il faut continuer à
16 travailler avec eux dans une approche adaptée et
17 personnalisée selon les besoins qu'eux vont nous
18 exprimer et c'est ce qui mène mon quotidien, dans le
19 fond.

20 **Me PAUL CRÉPEAU :**

21 O.K. Je vous remercie. Moi, je n'aurai plus d'autres
22 questions, monsieur Coleman. Alors... je vais
23 laisser...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Me Sioui? Est-ce que vous auriez des questions?

1 **Me WINA SIOUI :**

2 Oui, j'aurais quelques questions.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 On vous écoute. Voulez-vous... peut-être vous pouvez
5 vous approcher. Ça va être plus facile.

6 **Me WINA SIOUI :**

7 Ah oui?

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me WINA SIOUI :**

11 Je peux faire ça?

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oui.

14 **Me WINA SIOUI :**

15 Je vous demanderais juste un instant parce que j'ai
16 un document sur mon ordinateur. Il faut que j'amène
17 toutes mes choses.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Oui, oui. On va vérifier. À un endroit ou l'autre.
20 Vous pouvez... vous pouvez rester là aussi si vous
21 voulez.

22 **Me WINA SIOUI :**

23 Me Crépeau, je vous demanderais si vous pouviez
24 vous... bien, c'est juste que j'aime bien avoir un
25 lien visuel avec les gens avec qui j'échange.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Avec le Commissaire entre autres.

3 **Me WINA SIOUI :**

4 Oui, entre autres. Donc bonjour tout le monde.

5 Bonjour, monsieur Coleman.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Bonjour.

8 **Me WINA SIOUI :**

9 Moi, c'est Wina Sioui. Je représente l'Assemblée des
10 Premières Nations Québec Labrador, alors je vous...
11 je vous écoute et ce qui ressort pour moi, c'est
12 qu'on semble bien aller dans le meilleur des mondes,
13 mais ce que j'entends, moi dans la réalité, la vraie
14 vie, ce n'est pas du tout ce qui se passe. Je vois
15 bien qu'il y a deux (2) mondes. Il y a le monde
16 couvert par les articles de la loi sur la police qui
17 est bien structurée, bien définie et des
18 négociations, je ne pense pas qu'il y en a deux (2)
19 jours avant la fin d'une entente. Et il y a la
20 seconde classe, classe des communautés des Premières
21 Nations. Qu'est-ce que vous pensez de ce traitement-
22 là de deux (2)... de conserver ou de diviser les...
23 la population du Québec en deux (2) catégories?
24 Est-ce que vous voulez que je précise ma question?

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Bien, j'ai de la misère à comprendre la question. En
2 deux (2) classes? Je ne sais pas. Peut-être un
3 exemple?

4 **Me WINA SIOUI :**

5 Oui, bien un exemple. L'exemple, c'est l'article 90.
6 L'article 70 de la loi sur la police prévoit... si
7 je ne me trompe pas, article 70 sur la police
8 prévoit très bien que vous l'avez dit, là, en début
9 de discours prévoit très bien que toute communauté
10 doit être... tout territoire doit être desservi par
11 un corps de police et j'ai bien utilisé le mot «
12 doit » puis dans l'article 90, c'est le gouvernement
13 « peut ». Donc, il y a tout simplement un système à
14 deux (2) vitesses ici. À un endroit on peut... qu'on
15 peut puis l'autre, on doit. Donc moi, quand je
16 regarde, est-ce que vous vous êtes au courant de...
17 par exemple, l'historique. J'ai senti que vous étiez
18 là depuis longtemps dans le dossier. En quatre-
19 vingt-dix (90) il y a eu un rapport qui est sorti,
20 là, du groupe d'étude fédérale de la politique sur
21 le maintien de l'ordre dans les réserves indiennes
22 et le constat c'était que les Premières Nations
23 n'ont pas accès à des services de police de même...
24 de même niveau et de même qualité que ceux offerts
25 aux autres collectivités. Le rapport du

1 vérificateur en deux mille quatorze (2014) a
2 ressorti considérablement les mêmes... la même
3 conclusion. Qu'est-ce qui a changé depuis grâce au
4 programme ou aux ententes tripartites? Quels ont été
5 les avancés selon vous?

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Bon, comme j'ai expliqué un peu, Monsieur le
8 Commissaire, dans la présentation, nous sommes une
9 quinzaine d'années plus tard en ce qui concerne
10 l'histoire récente partie de corps de police, même
11 de services de police autochtones constitués de
12 constables-spéciaux avec peu ou même dans certains
13 cas, pas de formation. On est parti de cette
14 réalité-là à des ententes... plusieurs ententes qui
15 vivent... qui ont amené des changements mesurables.
16 Les policiers sont maintenant bien formés. Presque
17 la totalité dans la patrouille gendarme, donc la
18 formation CÉGEP avec le stage à l'École nationale.
19 On a des infrastructures, la majorité récente,
20 conforme aux normes pour un corps de police moderne.
21 Les équipements... bon, après avoir dit ça, il reste
22 encore des chantiers. On les a énumérés. On l'a dit
23 en juin dernier à Val-d'Or. Il restait plusieurs
24 chantiers de travail, rétention du personnel,
25 formation, inspection, suivis des ententes, support,

1 mentorat, accommodement pour des gestionnaires et
2 les directeurs. Alors, il reste encore du travail à
3 faire. Beaucoup de travail, mais je pense que j'ai
4 discuté beaucoup de ce qu'il reste à venir et le
5 ministère reconnaît ce qu'on a à faire et on a fait
6 plusieurs annonces. Les négociations, pour ma part,
7 je ne sais pas ce qui sera le résultat. Ce n'est pas
8 chez moi, mais on verra assez bien, là. Il reste à
9 peine quelques semaines, mais pour le reste, voilà
10 comment que nous voyons la situation actuelle en
11 quelques mots.

12 **Me WINA SIOUI :**

13 O.K. Parfait, merci. Donc au niveau de la
14 négociation justement, vous parlez de négociations.
15 J'aimerais savoir quelle est la définition d'une
16 négociation. C'est quoi selon vous une négociation?

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

18 Monsieur le Commissaire, je voudrais juste faire un
19 rappel et ça serait une observation. On est
20 présentement en négociation comme il a été mentionné
21 par monsieur Coleman au début de la présentation.
22 Donc je voudrais juste éviter que sur la place
23 publique, on s'épanche sur ce sujet-là étant donné
24 qu'on l'a déjà mentionné. On ne veut pas négocier
25 sur la place publique. Ce n'est pas... ce n'est pas

1 l'endroit. Donc dans cette optique-là, je vous
2 demanderais quand même de peut-être concentrer vos
3 questions sur les questions auxquelles il peut
4 répondre et la définition de « qu'est-ce qu'une
5 négociation? », je ne pense pas que c'est approprié
6 en l'instance présentement comme type de question,
7 Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 J'ai compris, Me Sioui, que monsieur Coleman n'était
10 pas le négociateur.

11 **Me WINA SIOUI :**

12 Non, mais je pensais que la... Il a quand même
13 utilisé le terme « négociations » alors je pensais
14 qu'on pourrait savoir qu'est-ce que ça veut dire.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Non, je comprends, mais c'est... il ne fait pas
17 partie d'après ce que j'ai compris des négociations.
18 C'est ce que vous avez dit? Ce n'est pas dans...

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 Actuellement, ce n'est pas chez moi, là. C'est à la
21 direction générale des affaires policières.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors évidemment, en ce sens-là, Me Sioui...

24 **Me WINA SIOUI :**

25 Je retire ma question.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Merci.

3 **Me WINA SIOUI :**

4 Donc le but, ce n'était pas du tout de nuire aux
5 négociations, certainement pas et encore moins
6 d'obtenir des renseignements confidentiels. Donc au
7 niveau du... au niveau justement quand on dit qu'il
8 y a eu beaucoup d'avancés, si je vous réfère au coût
9 moyen des coûts... le coût moyen d'un policier.
10 J'aimerais connaître, si vous avez cette
11 information-là, quel est le coût moyen d'un policier
12 au Québec.

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 Le coût moyen... est-ce que ça a été déposé,
15 Monsieur le Commissaire, il me semble?

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Je pense que ça serait sujet à vérification. Je
18 crois que ça l'a peut-être déjà fait l'objet...
19 l'objet d'une réponse dans d'autres présentations.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Il en a été question. Maintenant, je ne me souviens
22 pas si on a eu une réponse et s'il y en a eu une,
23 quelle était la réponse.

24 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 Oui, ça serait peut-être... ça serait peut-être à
2 vérifier dans les autres présentations parce que je
3 ne crois pas que monsieur Coleman, sous toute
4 réserve, ait la réponse exacte à ça, mais je pense
5 que peut-être dans la présentation de l'École
6 nationale de police ou peut-être même dans les
7 autres présentations, ça l'aurait pu être répondu.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Mais est-ce que c'est quelque chose qu'on pourrait
10 avoir si on ne l'a pas eu?

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

12 On peut faire les vérifications sous réserve de la
13 disponibilité de l'information et de... vous
14 comprendrez que toute cette partie-là, c'est quand
15 même... c'est quand même quelque chose de complexe,
16 mais je peux m'engager à faire la vérification si
17 c'est possible de donner ces...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Puis encore, peut-être qu'il y a moyen de vérifier
20 le coût moyen d'un policier municipal, d'un policier
21 provincial, mais il avait été question de... mais
22 quand vous parlez de coût moyen, Me Sioui, est-ce
23 que vous parlez du salaire du policier ou du coût
24 pour le former ou du...

25 **Me WINA SIOUI :**

1 Je parle des conditions. Combien ça coûte avoir un
2 policier annuellement dans un corps de police puis
3 justement, ça fait référence aussi à ce que Me
4 Crépeau posait comme question quand il a dit que le
5 financement est basé, dans le fond, par tête de
6 policiers et j'imagine qu'il doit avoir... le calcul
7 de ce que je comprends, c'est « voici combien ça
8 coute un policier puis vous en avez besoin de dix
9 (10), ça fait qu'on fait fois dix (10) puis voici
10 votre enveloppe ». C'est un... est-ce que je...
11 est-ce que ça fait du sens?

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Non, votre question est... je pense qu'il y a une
14 partie de la solution peut-être pour vous aider,
15 Monsieur le Commissaire, c'est... dans le fond, si
16 on prend les ententes qui sont publiques, on a
17 des... j'en ai parlé un petit peut tout à l'heure,
18 on a des montants qui sont dépensés. On a le nombre
19 d'effectifs identifiés ou peut-être on pourrait
20 prendre les effectifs réels. Je veux dire c'est
21 juste... c'est mathématique ce qui nous donnerait
22 une piste de solution, mais je rejoins les
23 commentaires que... dans le fond, ce que ça coûte à
24 Repentigny où à la Sûreté ou à la SPVM... en tout
25 cas, moi, je suis mal placé. Je pourrais juste

1 donner des chiffres un peu hypothétiques ce qui
2 n'avancerait pas beaucoup, là, mais pour la police
3 autochtone, ce qui se dépense est connu, est public
4 et facile à calculer. Alors, si ça peut aider, là
5 pour une piste de solution du moins.

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Est-ce que je peux faire une proposition, Monsieur
8 le Commissaire?

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bien sûr, Me Crépeau.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Ces chiffres-là existent, je les ai déjà vus
13 partiellement dans des documents qu'on a l'interne à
14 la commission et qui ne sont peut-être pas à jour,
15 mais ce sont des chiffres... pour les chiffres,
16 c'est calculé par coût moyen d'un policier de la
17 Sûreté du Québec et pour un policier autochtone.
18 J'ai déjà vu ces chiffres-là pour... quelques années
19 passées. Moi, je proposerais dans ce cas-ci, ça
20 serait peut-être un engagement qui peut être, je
21 pense, assez facilement, assez facile à remplir de
22 la part du MSP de nous produire des chiffres pour
23 l'année deux mille dix-sept (2017) compte tenu des
24 ententes, les coûts moyens d'un policier entre
25 autres de la Sûreté du Québec et d'un policier

1 autochtone. Je sais que ces chiffres-là existent. Je
2 pense qu'on pourrait facilement demander au MSP de
3 nous les fournir.

4 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

5 Écoutez, je vais la prendre sous réserve. Je vais
6 demander les vérifications et si c'est possible et
7 que c'est facile, il n'y a pas de problème.

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Ils ont peut-être noté...

10 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

11 Est-ce que vous avez période... est-ce que vous nous
12 donnez une période pour répondre à cet engagement-
13 là?

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 On vous laisse trente (30) jours, Me Boucher.

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Trente (30) jours? Merci beaucoup.

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 O.K. Et on va peut-être y donner un numéro. En
20 fait, tout à l'heure, on a fait un premier
21 engagement. C'est peut-être le temps de les
22 numéroter, là. Je n'ai pas pensé tout à l'heure. On
23 a... la première demande qu'on vous a faite, Me
24 Boucher, c'était... Mon Dieu, je l'oublie déjà. Je
25 vais le retrouver dans mes notes.

1 **LA GREFFIÈRE :**

2 Droit de révision? C'est ce que j'ai écrit.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Droit de révision?

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oui, oui. Sur le cas des directeurs de police.

7 **Me PAUL CRÉPEAU :**

8 Oui. Oui, oui. Le cas des...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Le congédiement de la révision.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 ... pour pouvoirs de révision.

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 Mais en fait, Me Crépeau, qu'est-ce que je pourrais
15 peut-être vous suggérer, c'est peut-être... on va
16 prendre l'engagement sur le droit de... le droit de
17 révision, mais si c'était possible de nous envoyer
18 vraiment un libellé...

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui.

21 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

22 ... après, formel pour être sûrs qu'on s'entend
23 sur...

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Pouvoir... pouvoir de révision en cas de
2 congédiement d'un directeur de police.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Je pense que vous étiez à E-493, hein? Madame la
5 greffière?

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 E-493, effectivement.

8 **- PIÈCE COTÉE E-493 -**

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K. Alors, pouvoir de révision dans le cas d'un
11 congédiement d'un directeur de police. Si on vous
12 parle d'un délai de trente (30) jours, ça, ça va? Ce
13 n'est pas très compliqué et E-494, dans ce cas-ci,
14 si on se parlait de coût moyen, peut-être Me Sioui
15 nous dira si c'est vraiment ça qu'elle cherche. Coût
16 moyen d'un policier de la Sûreté du Québec en deux
17 mille dix-sept (2017) et en fait, coût moyen d'un
18 policier autochtone dans une communauté autochtone,
19 pas un policier autochtone. Un policier travaillant
20 dans un corps de police autochtone en deux mille
21 dix-sept (2017).

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Vous avez...

24 **Me WINA SIOUI :**

25 C'est exactement ce que j'allais ajouter.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Si vous avez les coûts par communauté. Peut-être que
3 ça varie d'une communauté à l'autre.

4 **M. RICHARD COLEMAN :**

5 Oui, absolument.

6 - PIÈCE COTÉE E-494 -

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Si vous l'avez, ça pourrait être utile pour Me
9 Sioui.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Je comprends.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Ça va, Me Sioui comme ça?

14 **Me WINA SIOUI :**

15 Oui, merci. C'est exactement ça qu'on souhaite
16 obtenir comme information. C'est certain que
17 l'information, nous, qu'on a, c'est... on n'a pas
18 l'information pour les corps policiers autochtones
19 puis pour ce qui est... mais on comprend... bien, on
20 a l'information, mais tout ce que je veux dire,
21 c'est qu'il y a un énorme écart et c'est ce qui fait
22 que... c'est ce qui permet de dire aussi qu'il y a
23 deux (2) classes aussi puis qu'on ne peut pas
24 arriver à rendre des services équivalents donc je
25 veux... désolée pour mon commentaire. Je vais passer

1 à la prochaine question. Donc je voulais parler des
2 corps policiers autochtones, des communautés qui
3 avaient des corps policiers autochtones et qui n'en
4 ont plus. J'aimerais connaître la planification ou
5 s'il y a une planification pour les réintégrer.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Vous voulez dire les... j'imagine, les sept (7)
8 corps de police qui ont fermés qui ont déjà été
9 desservis?

10 **Me WINA SIOUI :**

11 Exactement.

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 O.K. Ce sujet-là a été discuté dans le comité de
14 travail avec l'APNQL l'automne passé. Ma
15 compréhension, encore là, c'est un peu un sujet de
16 négociation, mais ma compréhension des annonces du
17 fédéral, Monsieur le Commissaire, sont qu'il n'y a
18 pas d'argent de disponible de leur part pour
19 relancer ou rouvrir ou peu importe, là. C'est ça ma
20 compréhension. Ce n'est peut-être pas si clair que
21 ça, mais je pense que c'est ça qui a été écrit et
22 dit. Alors on est un peu... on est peu face à cela,
23 là. On est un peu pris avec ça.

24 **LE COMMISSAIRE :**

1 Si... je ne sais pas moi, il y a une négociation
2 qui se termine et si heureusement, il y a une
3 entente qui survient dans les dix (10) prochains
4 jours, si un de ces corps de police qui a déjà
5 existé et qui n'existe plus dans une communauté, si
6 le conseil de bande souhaitait qu'un corps de police
7 existe, il se passe quoi? Est-ce qu'il faut attendre
8 la prochaine négociation ou s'il y a moyen de
9 s'asseoir avec eux et d'arriver à quelque chose?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Il y a toujours... il y a toujours... en ce qui
12 concerne nous, le Ministère de la Sécurité publique,
13 mon expérience me dit... et on a déjà... on est déjà
14 en contact parce qu'il y a des correspondances qui
15 ont été envoyées que j'ai vu, là. On est toujours
16 ouverts à discuter avec les sept (7) communautés qui
17 malheureusement, ont perdu leur corps de police
18 autochtone. Certains, il y a dizaine d'années, la
19 plupart et on est toujours ouverts ne serait-ce
20 que... ne serait-ce que je crois, de parler des
21 enjeux à titre d'exemple, un enjeu facile, c'est
22 les... est-ce que le poste de police est encore
23 fonctionnel ou est-ce qu'il a été détruit par le feu
24 ou abandonné? Tu sais, il y a beaucoup d'enjeux. Ce
25 n'est pas juste le financement qui est l'enjeu

1 majeur, c'est la clef, mais on peut aussi en
2 attendant travailler à regarder les enjeux plus
3 secondaires, mais qui sont nécessaires à être prêts
4 au rendez-vous quand le financement fédéral sera
5 annoncé. Alors nous autres, on est toujours prêts,
6 là.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Là, je vous pose la question parce que vous vous
9 souvenez que plus tôt, dans le début des audiences,
10 il y a un chef de la Basse-Côte-Nord qui est venu
11 nous conter des circonstances de la fin de son corps
12 de police.

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Vous vous souvenez?

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Oui, absolument.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Je n'irai pas plus loin. Me Sioui, avez-vous
21 d'autres questions?

22 **Me WINA SIOUI :**

23 Oui. J'aimerais... j'aimerais justement connaître...
24 en fait, est-ce que vous connaissez la différence de
25 coûts entre ce que... par exemple, on a parlé aussi

1 tantôt, je crois qu'en deux mille six (2006) que le
2 corps de police de Winneway Long Point First Nation
3 a terminé... a fermé abruptement. Est-ce que... est-
4 ce qu'on connaît les chiffres? Après, c'est la SQ
5 qui a pris le... qui a desservi la communauté. Donc
6 quelles sont les... quelle est la différence entre
7 les coûts? Combien ça coûte pour un corps de police
8 autochtone prévu dans une entente de financement
9 pour desservir la communauté versus quels ont été
10 les coûts pour la SQ pour desservir le même
11 territoire?

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Il y a une partie de la réponse qui existe dans les
14 chiffres que je vous parlais tout à l'heure, ceux
15 qui sont déposés au secrétariat des Affaires
16 autochtones ou qu'on voit... on peut voir clairement
17 les dépenses par communauté. Ça fait qu'il y a une
18 partie de la solution là. Je ne veux pas dire que le
19 chiffre qui est là comprend exclusivement la
20 desserte policière en remplacement d'un corps de
21 police qui a fermé, mais ça donne une idée. Mais
22 vous avez raison, il y a deux (2) enjeux dans le
23 fond. Quand un corps de police, peu importe,
24 autochtone ou autres et qui n'est pas en mesure
25 de... qui n'est plus en mesure de donner le service

1 ou qu'il ferme pour toutes sortes de raisons, la
2 Sûreté n'est pas... n'est pas budgétisée ou équipée
3 en ressources humaines pour faire spécifiquement ce
4 dossier ponctuel là. Alors c'est sûr qu'on part tout
5 de suite en question d'opération policière spéciale
6 avec les coûts qui s'engendrent. Alors ça, c'est une
7 chose. Tu sais, il n'y a pas de policiers à la
8 Sûreté du Québec disponibles pour faire ça. Tu sais,
9 dans une situation ponctuelle. Ensuite, il y a
10 l'évolution aussi dans le temps où qu'il faudrait
11 peut-être poser la question à la Sûreté du Québec.
12 Comment ils ont adapté ceux qui sont fermés depuis
13 longtemps parce que je pense qu'il n'y a personne
14 qui pensait que dans certains cas, du moins avec le
15 corps de police serait fermé depuis plus de dix (10)
16 ans et que ça soit encore ça aujourd'hui. Je pense
17 qu'il n'y a plus personne qui doit prévoir ça. Ça
18 fait que ça serait une question peut-être pertinente
19 pour la Sûreté du Québec pour répondre... comment...
20 c'est quoi les coûts et comment qu'ils s'organisent
21 pour faire le service, dans le fond.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Si ça peut aider, vous vous souvenez que le chef
24 Pietacho avait...

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... obtenu par la... via la loi de l'accès à
4 l'information, les coûts de la Sûreté du Québec
5 versus les coûts que son corps de services lui
6 coutait et qu'il a déposé ces chiffres-là à la
7 commission.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Voilà.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Vous êtes au courant?

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Oui. Non, mais voilà. Il y aurait aussi des
14 questions, j'imagine, de modalités autour de ça qui
15 seraient intéressantes à poser.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui.

18 **Me WINA SIOUI :**

19 Merci. J'aurais une autre question concernant
20 justement... tantôt, j'ai compris que vous aviez dit
21 que vous... le Ministère de la Sécurité publique
22 travaillait fort pour pouvoir améliorer... améliorer
23 les conditions, le sort des corps de police
24 autochtones et que le justement, maintenant avec les
25 ententes à long terme, j'ai senti que vous disiez

1 que ça permettrait d'avoir plus de flexibilité ou
2 de possibilité d'améliorer. Est-ce que c'est...
3 est-ce que j'ai... ma compréhension est la bonne?

4 **M. RICHARD COLEMAN :**

5 Votre compréhension est bonne, mais ce n'est pas
6 juste... pas juste nous au ministère. Dans le fond,
7 c'est une demande des communautés, de plusieurs
8 communautés d'avoir des ententes de financement à
9 long terme. C'est un enjeu majeur depuis des
10 années...

11 **Me WINA SIOUI :**

12 O.K.

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 ... ne serait-ce qu'en planification de ressources
15 humaines, de dépenses, d'achat d'autos de police...

16 **Me WINA SIOUI :**

17 Mais là, vous m'excuserez, mais je ne comprends pas.
18 Il y a une chose que je ne sais pas et c'est pour ça
19 que je vous pose la question. Est-ce que... Est-ce
20 qu'il y a... là, on comprend qu'on est en processus
21 de négociation. Toutes les ententes arrivent à
22 échéance le trente et un (31) mars. Je comprends que
23 vous dites que vous encouragez fortement les
24 communautés d'aller vers des ententes à long terme.
25 Est-ce que... quelle est la marge, là? Quelle est la

1 marge pour négocier justement des avancés ou dans
2 les quelques jours qui viennent? Ou sinon, est-ce
3 que ça veut dire que les ententes à long terme
4 peuvent être ouvertes continuellement? Est-ce qu'on
5 la négocie une fois puis c'est fermé pour le nombre
6 d'années ou on peut... on a possibilité de rouvrir?
7 C'est ça ma question.

8 **M. RICHARD COLEMAN :**

9 Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant de...
10 parce que c'est une annonce fédérale, la pérennité
11 et tout ça qui date d'à peine quelques semaines,
12 alors je ne suis pas... je n'ai pas été parti des
13 conversations sur comment le fédéral, Sécurité
14 publique Canada voit ça, là. C'est-tu dix (10) ans?
15 On peut-tu le rouvrir?

16 **Me WINA SIOUI :**

17 Oui.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Je ne suis pas au courant. Je ne suis pas partie de
20 ces négociations-là, mais ça me semble être un
21 enjeu...

22 **Me WINA SIOUI :**

23 Mais les ententes tripartites, vous... le Québec est
24 parti?

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui.

2 **Me WINA SIOUI :**

3 Est-ce qu'on parle... à moins que je ne comprenne
4 pas bien, mais les ententes à long terme, on parle
5 de quelles ententes dans ce cas-là?

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Tripartites.

8 **Me WINA SIOUI :**

9 O.K. Quelle est la position du Québec par rapport
10 à... vous devez avoir une idée de... une idée du
11 contenu? Oui?

12 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 Me Sioui, Monsieur le Commissaire, je vais encore
14 ici avoir une observation. Monsieur Coleman vous a
15 dit que ce n'était pas... il n'était pas au courant
16 des ententes, que c'est des négociations qui se font
17 maintenant. C'est des nouvelles modalités, d'après
18 son témoignage et comme c'est en négociation, je ne
19 pense pas que c'est approprié de demander à Monsieur
20 Coleman et je ne crois pas que c'est la bonne
21 personne pour pourvoir répondre quelle est la
22 position officiellement du Québec. Pour cette
23 question-là. Et comme je vous dis, c'est en
24 processus de négociation, donc tous ces détails-là,
25 je ne pense pas qu'aujourd'hui, monsieur Coleman va

1 être en mesure de pouvoir répondre à ce type de
2 questions là et je ne pense pas que ça serait
3 approprié non plus malheureusement.

4 **Me WINA SIOUI :**

5 D'accord. Donc je comprends que la question que s'il
6 y a une entente peut être rouverte en cours de... en
7 cours de contrat, c'est un aspect à négocier? C'est
8 ça?

9 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

10 Écoutez, je ne peux même pas vous répondre à cette
11 question, Me Sioui, dans la mesure où je ne fais pas
12 partie de ces négociations-là. C'est des
13 négociations qui sont enclenchées avec le MSP et les
14 parties. C'est des ententes qui sont tripartites.
15 Dans cette optique-là, je ne peux même pas répondre
16 à cette question-là. Je n'ai pas la réponse.

17 **Me WINA SIOUI :**

18 O.K.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Je pense, Me Sioui que monsieur Coleman n'est
21 possiblement pas le témoin qui participe à ces
22 choses-là et même si c'était lui, est-ce que vous
23 pensez que je pourrais forcer quelqu'un d'une
24 négociation à ouvrir ses grands livres...

25 **Me WINA SIOUI :**

1 Bien, en tout honnêteté...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... en commission d'enquête?

4 **Me WINA SIOUI :**

5 Non.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 À dix (10) jours de la fin des négociations.

8 **Me WINA SIOUI :**

9 Ce n'est pas ça du tout que... je ne demanderais pas
10 ça.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Comme je ne demanderais pas... si les corps de
13 police autochtones nous présentent des choses, oui,
14 on va les écouter...

15 **Me WINA SIOUI :**

16 Hum-hum.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 ... mais il ne me viendrait pas à l'idée de les
19 forcer à ouvrir leurs livres. On se comprend bien?

20 **Me WINA SIOUI :**

21 Non, on se comprend bien. C'est seulement que je ne
22 croyais pas que c'était un aspect des négociations,
23 ma question. C'est... mais là, comme on me dit que
24 c'est un aspect des négociations, on....

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 C'est que je ne le sais même pas si c'est un aspect
2 des négociations. C'est en négociation présentement
3 et ce n'est pas des réponses à laquelle monsieur
4 Coleman, de toute façon peut répondre et moi, encore
5 moins. Donc dans cette optique-là, c'est pour ça que
6 je vous réponds.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Dans le fond, ça serait un peu si on allait d'un
9 côté et de l'autre ici. Une négociation sur la place
10 publique, en fait?

11 **Me WINA SIOUI :**

12 Bien en fait, c'est qu'on annonce des bonnes
13 nouvelles.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Mais ce que je veux vous dire, Me Sioui, c'est que
16 les demandes des corps de police autochtones, des
17 conseils de bande adressées au gouvernement du
18 Québec dans le cadre des négociations, c'est
19 certainement bien de le faire à eux, mais... et nous
20 entendre ce que les corps de police autochtones
21 souhaitent, oui. Je vais les entendre.

22 **Me WINA SIOUI :**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

1 Oui, c'est important. Maintenant, je ne suis pas
2 le... comment je dirais bien? Le négociateur ou
3 le... et monsieur Coleman n'est pas la personne qui
4 fait la négociation et comme je vous disais, même si
5 on avait les personnes qui font les négociations, je
6 ne pourrais pas les forcer à se mettre à blanc.

7 **Me WINA SIOUI :**

8 Oui. Je comprends.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 À blanc ou à rouge ou à ce que vous voudrez, mais à
11 se dénuder sur la place publique.

12 **Me WINA SIOUI :**

13 Hum-hum. Mais ma question c'était simplement
14 d'essayer de comprendre si une nation qui... une
15 communauté qui signe d'ici le trente et un (31)
16 mars, est-ce qu'elle aura la possibilité de modifier
17 des aspects dans un contrat ou c'est final au trente
18 et un (31) mars? Mais moi, je pensais que c'était
19 déjà prévu. Alors, on me dit que ça se peut que ça
20 soit changé? O.K.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 On ne sait pas.

23 **Me WINA SIOUI :**

24 Parfait.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 C'est certain, Me Sioui que si vous me demandez ce
2 que je pense, moi, je pense que quand des situations
3 changent, les gens devraient être capables de
4 s'asseoir puis de trouver des solutions puis faire
5 face aux changements.

6 **Me WINA SIOUI :**

7 Certain.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Maintenant, moi, je ne suis pas le négociateur. Je
10 ne suis pas le gouvernement et je ne suis pas le
11 conseil de bande non plus. Alors, on se comprend?
12 Moi, j'écoute ce que les gens nous disent. C'est
13 certain qu'on verra l'issue des négociations.

14 **Me WINA SIOUI :**

15 Hum-hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 On arrivera avec des recommandations en cours de
18 route. Il y a des choses qui paraissent évidentes
19 dès maintenant, je pense. Maintenant, qu'est-ce qui
20 restera à faire? Monsieur Coleman nous dit qu'il y a
21 des choses qui sont sur la planche qu'on essaie
22 de... comme la formation, ces choses-là. On a parlé,
23 Me Crépeau a posé des questions sur la formation
24 initiale, les coûts, vous en avez posé vous aussi.
25 C'est certain que beaucoup de gens ont des

1 préoccupations qui sont exposées et j'imagine que
2 demain lorsque nous entendrons des gens des
3 Premières Nations, des corps de police autochtones,
4 c'est évident que leurs préoccupations, on va les
5 écouter. Hein?

6 **Me WINA SIOUI :**

7 Oui. Non, non. Certainement puis ça sera l'occasion
8 de s'exprimer, effectivement.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Certainement une belle occasion.

11 **Me WINA SIOUI :**

12 Oui. Donc c'est certain qu'il y aurait d'autres
13 questions qui entourent le processus de
14 négociations, mais je comprends qu'on... que la
15 porte va être fermée automatiquement.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Ce n'est peut-être pas la bonne place pour...

18 **Me WINA SIOUI :**

19 Mais... c'est parfait. Donc je vais... une dernière
20 question concernant les ententes bilatérales.

21 J'aimerais savoir combien il y a d'ententes
22 bilatérales.

23 **M. RICHARD COLEMAN :**

24 Par cœur...

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 On pourrait peut-être prendre l'engagement...

2 **M. RICHARD COLEMAN :**

3 Oui.

4 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

5 ... de peut-être faire la vérification, Monsieur le
6 Commissaire.

7 **PROCUREUR DE LA DÉFENSE:**

8 Pour donner le bon chiffre, là. Pour l'année en
9 cours?

10 **Me WINA SIOUI :**

11 Comme... bonne question. Combien que... peut-être
12 pour les cinq (5) dernières années, les ententes
13 bilatérales, ce qui a été conclu puis pour combien
14 d'années, dans le fond. C'est...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Oui. Ça serait E-495?

17 **LA GREFFIÈRE :**

18 Oui, tout à fait.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 C'est ça?

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Oui.

23 - PIÈCE COTÉE E-495 -

24 **Me WINA SIOUI :**

25 Puis si c'était possible de déposer les ententes en

1 même temps.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Les ententes elles-mêmes? Est-ce que c'est
4 volumineux habituellement, ces ententes-là? Non?

5 **M. RICHARD COLEMAN :**

6 Pas très, d'habitude.

7 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Donc je comprends, monsieur Coleman que c'est tous
9 des documents qui sont publics, c'est bien ça?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui. Oui, oui.

12 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Vous disiez tout à l'heure qu'on pouvait peut-être
16 les retrouver sur le site du secrétariat des
17 Affaires autochtones?

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Bien, non... de l'Assemblée nationale, mais les
20 bilatérales, on peut prendre ça. Ça va nous faire
21 plaisir, là.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Mais par « ententes bilatérales », vous entendez des
24 ententes entre le gouvernement du Québec et une ou
25 des communautés autochtones?

1 **Me WINA SIOUI :**

2 Oui, oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 O.K.

5 **Me WINA SIOUI :**

6 Parce que... je comprends que le but visé d'une
7 entente bilatérale, c'est de remédier à une
8 situation donnée ou... quel est le but d'une entente
9 bilatérale?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Le but, c'est de réagir ou de trouver une solution à
12 un problème ponctuel, soit en formation admettons ou
13 en gestion ou en support à la gestion ou tu sais,
14 des problèmes de ce type-là ou d'équipement. Ça
15 arrive, là. Ça arrive des... bon, des exemples, des
16 véhicules de police, on a déjà vu ça. Les petits
17 corps de police, c'est deux (2) véhicules pris en
18 même temps. On n'a plus de véhicules de police. Il y
19 a toutes sortes de situations comme ça un peu
20 ponctuelles et les ententes bilatérales servent à
21 ça, là.

22 **Me WINA SIOUI :**

23 O.K. Donc c'est pour... la durée de ces ententes-là,
24 c'est plus restreint qu'une entente... que l'entente
25 tripartite, par exemple?

1 **M. RICHARD COLEMAN :**

2 Généralement, c'est ponctuel, mais j'en ai vu qui
3 sont de plus longues durées un peu dans l'exemple
4 que je donnais tout à l'heure, là, dans KRPF, là,
5 pour le Grand Nord.

6 **Me WINA SIOUI :**

7 Parfait puis une communauté qui souhaite ou qui a...
8 bien, une occasion ponctuelle, est-ce qu'on pourrait
9 la qualifier de crise, par exemple? Comme...

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Oui, c'est un mot qui autrefois servait souvent,
12 mais généralement, les directeurs et directrices
13 nous contactent pour un besoin ponctuel ou d'une
14 demande de financement reliée à une cause qui est
15 *démonstrable*, là.

16 **Me WINA SIOUI :**

17 O.K.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Oui, oui.

20 **Me WINA SIOUI :**

21 O.K. Donc ça sera tout pour moi.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Très bien.

24 **Me WINA SIOUI :**

25 Merci.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Me Miller, est-ce que vous avez des questions?

3 **Me RAINBOW MILLER :**

4 Oui, Monsieur le Commissaire. Bonjour, monsieur...
5 monsieur Normand?

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Monsieur Coleman.

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Coleman. Excusez-moi. Je représente Femmes
10 Autochtones du Québec et nous, la question qui est
11 vraiment centrale dans le mandat de notre
12 association, c'est la sécurité des femmes et de
13 manière aussi collatérale, la sécurité des enfants.
14 Donc vous comprenez que votre rôle en tant que
15 directeur du bureau des relations avec les
16 Autochtones, on considère que vous avez une certaine
17 responsabilité envers la sécurité de ces femmes-là.
18 Et j'ai plusieurs questions pour vous. La première
19 question, tantôt vous parliez des critères pour
20 déterminer le nombre de policiers. Nous, comment on
21 comprend ça, c'est que le nombre de policiers
22 affecte la sécurité des gens qui sont dans la
23 communauté. Donc vous avez parlé tantôt des
24 critères, le taux de criminalité et d'autres
25 critères. Moi, ma question, c'est dans ces critères-

1 là, est-ce que le fait qu'il y a un refuge ou non
2 pour les femmes qui sont violentées est pris en
3 considération au niveau du pourcentage? Parce qu'on
4 s'entend que s'il n'y a pas de place... s'il n'y a
5 pas de refuge, donc les interventions, souvent vont
6 être plus élevées?

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 C'est une question assez pointue et il y a beaucoup,
9 beaucoup de critères. Je pourrais... m'en rappeler
10 si c'est... ce n'est pas moi qui conduis directement
11 les...

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 O.K.

14 **M. RICHARD COLEMAN :**

15 ... négociations, mais dans le passé quand j'avais
16 cette responsabilité-là, mais nous accueillons les
17 commentaires, les cahiers de charge, des
18 négociations. Sans doute que ces choses-là sont
19 soulevées par les communautés, j'imagine là, mais...

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 O.K.

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 ... de même, là, par cœur...

24 **Me RAINBOW MILLER :**

1 Aussi dans le même ordre de questions, est-ce que le
2 nombre des enfants de la communauté est pris en
3 compte? On parle effectivement de l'intérêt
4 supérieur de l'enfant et aussi de la protection de
5 l'enfant, là, de manière collatérale.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**

7 Oui. J'aurais la même réponse.

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 O.K.

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 J'imagine que la communauté...

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Je voulais juste le mentionner. Merci. Est-ce que
14 vous... allez-vous prendre un engagement pour nous
15 donner cette information-là ou ça fait partie des
16 négociations?

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

18 Bien écoutez, c'est sûr que ça fait partie des
19 négociations pour cette année, clairement. Est-ce
20 qu'on peut? Je pense que ça... je pense que ça va
21 être ça ma réponse. S'il y a des chiffres qui
22 peuvent être... en fait, si ça peut être vérifiable
23 étant donné que monsieur Coleman a dit dans son
24 témoignage en principal qu'il y avait pleins de
25 critères qui étaient pris en compte, que c'était

1 adaptable, que ça dépendait vraiment des
2 communautés. Ça dépendait des besoins. Dans cette
3 optique-là, je ne sais pas si je vais capable
4 d'aller vous chercher une réponse de toute façon.
5 Dans cette optique-là, pour ce qui est des
6 négociations actuelles, clairement, on ne pourra pas
7 vous répondre à ça et je ne sais pas. Je peux le
8 prendre sous réserve, mais je ne sais même pas si
9 c'est quelque chose qu'on peut... une donnée qu'on
10 peut aller chercher. Je ne sais pas si monsieur
11 Coleman peut...

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Oui. Bien, je vais essayer de vous donner... je
14 pense une partie de réponse qui tient la route un
15 petit peu, là, que c'est sûr qu'on parle de pleins
16 de choses très, très, très spécifiques, mais une
17 chose est certaine, on peut donner des exemples où
18 qu'on a donné un financement supplémentaire en
19 formation en enquête dans l'équipe d'enquête
20 conjointe au Nunavik depuis deux mille neuf (2009).
21 On... la question de formation enquête en la langue
22 anglaise, c'est un enjeu majeur souligné par
23 plusieurs corps de police le font en deuxième
24 langue. Donc ça, c'est relié à la violence faite aux
25 femmes et aux enfants. C'est des enjeux importants.

1 Ça fait qu'on voit qu'on a déjà réagi un peu comme
2 ça, mais pas... tu sais, directement avec... tu
3 sais, comme vous mentionnez. Mais on reconnaît qu'il
4 y a des choses. Il faut que les corps de police
5 soient équipés et formés et adaptés pour être
6 capables de *dealer* avec ces dossiers-là, donc des
7 dossiers de type C-15 et dans cette nature-là, là.
8 Je ne sais pas si ça peut vous aider un peu, la
9 réponse, là, mais...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Est-ce qu'on peut comprendre de la question de Me
12 Miller que Femmes Autochtones Québec souhaite que la
13 question de savoir s'il y a un refuge ou non dans
14 une communauté puisse être considérée, que le nombre
15 d'enfants qu'il y a dans la communauté puisse être
16 considéré lorsqu'on évalue les ressources qui
17 peuvent être apportées? Moi, c'est le message que je
18 comprends.

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 Oui, mais...

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Bien, oui. C'est une question, mais c'est un message
23 dans le fond que je vous envoie.

24 **M. RICHARD COLEMAN :**

25 J'ai bien compris et je trouve ça fort intéressant.

1 Je n'avais pas pensé de le libeller comme de ça,
2 mais non. Tout à fait. Toutes les informations qu'on
3 peut avoir d'organisations importantes en dehors des
4 conseils parce que c'est souvent les conseils. Comme
5 j'ai dans mon témoignage, Monsieur le Commissaire,
6 je présentais que les... c'est souvent les conseils
7 qui nous présentent leurs besoins et j'ai donné
8 quelques exemples en sécurité routière versus
9 enquête criminelle, violence interpersonnelle,
10 bon... chaque communauté, chaque nation a ses
11 particularités, mais je trouve ça intéressant, la
12 suggestion de Me Miller. Très intéressant. Tout à
13 fait.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Mais c'est que Femmes Autochtones parfois ont des
16 réalités qui sont différentes et ont aussi beaucoup
17 d'informations ou de commentaires. Ce n'est pas à
18 moi à les faire, là. Ça serait à madame Vivianne
19 Michel de le faire et l'association, mais ça, c'est
20 des préoccupations. La question de la sécurité des
21 femmes, de la sécurité des enfants et effectivement
22 quand on parle de nombre de policiers, c'est quelque
23 chose qui nous interpelle. Mon autre question
24 concerne beaucoup plus la déontologie. Vous, en tant
25 que directeur des relations avec les Autochtones,

1 c'est quoi votre rôle? Je sais qu'on en a parlé un
2 petit peu, là, mais votre rôle quant à la formation
3 déontologique des policiers qui sont sur les
4 communautés?

5 **M. RICHARD COLEMAN :**

6 O.K. Vous parlez de la déontologie au niveau du
7 ministère ou...

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Non, je parle plus spécifiquement dans les
10 communautés, les policiers communautaires.

11 **M. RICHARD COLEMAN :**

12 O.K.

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 Est-ce c'est vous avec votre chapeau de directeur de
15 ce programme-là qui a une responsabilité de former
16 ces policiers-là?

17 **M. RICHARD COLEMAN :**

18 Ah O.K. Là, je comprends. Excellente question,
19 Monsieur le Commissaire. Dans le fond, c'est... je
20 vais faire un lien avec le colloque de l'année
21 dernière où que Me Dowd qui est le commissaire avait
22 fait une excellente présentation au chef de police,
23 directeurs et directrices des corps de police
24 autochtones sur justement cet aspect-là que Me
25 Miller fait référence, c'est-à-dire

1 l'accompagnement, la sensibilisation et la formation
2 des policiers autochtones. C'est un besoin, je crois
3 que Me Dowd a très bien identifié. Ça fait que ça
4 pourrait être peut-être une question pertinente
5 adressée directement à lui, là, mais je m'en
6 rappelle très bien de la présentation en juin
7 dernier. C'était fort intéressant puis je pense que
8 madame Me Miller touche à quelque chose
9 d'intéressant.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Mais je pense qu'elle veut savoir si pour vous,
12 c'est un souci que les gens soient formés aux
13 réalités autochtones, particulièrement à la
14 situation des femmes ou des enfants. C'est ce que
15 j'ai entendu.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 Oui, dans le fond. Parce que là, vous renvoyez ça un
18 peu au comité de déontologie. Est-ce que c'est eux
19 qui ont l'obligation de former les policiers? Les
20 futurs policiers et en cours?

21 **M. RICHARD COLEMAN :**

22 O.K. Bon, je suis peut-être un peu mêlé. Le
23 commissaire a des responsabilités. C'est un
24 organisme indépendant comme vous le savez. Alors ce
25 n'est pas... moi, je ne m'invite pas dans la

1 conversation trop, trop sauf de parler avec Me Dowd.
2 On s'entend très bien, mais il gère ses affaires et
3 c'est sa responsabilité avec son organisation. En
4 termes de formation, votre commentaire, Monsieur le
5 Commissaire, c'est ceux qui ont des enjeux clairs
6 sur la sensibilisation des réalités autochtones pour
7 les policiers autant à la Sûreté de Québec que dans
8 les corps de police autochtones, si je comprends
9 bien, là, mais là, je comprends qu'il y a comme deux
10 (2)... peut-être deux (2) questions dans...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui. Il en avait été question avec l'École nationale
13 de police. D'ailleurs... un aparté, Me Dowd est venu
14 nous rencontrer. On a été très heureux de son
15 intervention. Maintenant, l'École nationale de
16 police est venue aussi. Il a été question de
17 formation et peut-être que le sens de la question de
18 Me Miller, c'est est-ce que dans votre secteur
19 ayant... l'encontre des responsabilités que vous
20 avez assumées au niveau des relations avec les
21 autochtones, est-ce que c'est une préoccupation, la
22 formation soit des policiers autochtones? Soit peut-
23 être de policiers qui ne sont pas autochtones parce
24 que ce n'est pas seulement des policiers autochtones
25 qui se retrouvent dans les communautés ou ce n'est

1 pas toujours des policiers autochtones. Il peut
2 avoir des gens de la Sûreté du Québec qui sont dans
3 des postes près des communautés autochtones qui ont
4 à intervenir puis... est-ce que c'est une
5 préoccupation pour vous la formation que ces gens-là
6 peuvent avoir en ce qui concerne les réalités
7 autochtones? La situation des femmes entre autres
8 qui souvent, sont des victimes? En tout cas,
9 j'essaie de traduire ce que Me Miller vous
10 demandait. Je pense que c'est dans ce sens-là.
11 J'espère.

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Oui, Monsieur le Commissaire.

14 **M. RICHARD COLEMAN :**

15 Bien, je vais essayer de donner une réponse
16 adéquate. Monsieur le Commissaire, dans le fond, mon
17 rôle en tant que directeur du bureau des relations
18 des Autochtones a été a été exprimé clairement par
19 la sous-ministre. J'agis en tant que... je vais
20 prendre le mot « gardien » de la relation avec les
21 Premières Nations en matière de sécurité publique
22 pour le ministère et tous les organismes sous la
23 compétence du ministre. Alors ma job, c'est de
24 m'assurer que toutes ces choses-là se font bien. À
25 titre d'exemple, c'est chez moi qu'on coordonne la

1 réponse à la protectrice du citoyen sur la question
2 de garde dans le Nord. C'est chez moi qu'on
3 coordonne la réponse de tous les secteurs du
4 ministère sur le plan d'action gouvernemental pour
5 les Autochtones. Alors voyez-vous? Je joue un peu ce
6 rôle-là, un peu dans mon hélicoptère, là qui roule
7 puis... tu sais, j'essaie d'assurer une cohésion et
8 une... et que les objectifs ministériels en matière
9 autochtone, en sécurité publique soient faits comme
10 il le faut. Alors, la sensibilisation des policiers
11 allochtones qui travaillent dans les communautés est
12 une préoccupation importante pour moi et important
13 pour l'École nationale où que ça se passe parce que
14 c'est là que ça se passe. C'est trop tard quand ils
15 sont rendus dans les communautés, alors oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Est-ce qu'il y a un lien entre l'École nationale et
18 votre service (inaudible)?

19 **M. RICHARD COLEMAN :**

20 Moi, je suis en lien régulièrement autant avec
21 Pierre Saint-Antoine qu'avec Denis Blanchard sur des
22 questions autochtones. J'assiste généralement aux
23 graduations des cohortes de policiers autochtones et
24 on a plusieurs chantiers avec eux. Vous le savez, on
25 en a parlé tout à l'heure sur la formation que nous

1 autres, on va s'assurer d'être présents dans ces
2 travaux-là puis être un peu la personne ou les gens
3 qui travaillent pour moi, de s'assurer que les
4 choses vont bien puis qu'on répond aux demandes dans
5 un temps raisonnable.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Est-ce que vous pensez qu'il pourrait être fait plus
8 au niveau de la formation des policiers? En ce qui
9 concerne les réalités autochtones?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Moi, pour avoir vécu sept (7) ans à Kuujjuaq, avoir
12 vu le début de la création du corps de police
13 régional en mille neuf cent quatre-vingt-seize
14 (1996), d'avoir été là à Kanasatake en deux mille
15 quatre (2004) lors de la prise d'otage et les
16 incidents regrettables, j'en ai vu pas mal de
17 choses, là et je trouve que la formation est la clef
18 et ce n'est pas pour rien qu'il y a un comité de
19 haut niveau qui a été créé, annoncé et qui est dans
20 le plan d'actions et que mes confrères, mes
21 consœurs, les affaires policières ont tous la
22 compétence pour travailler sur ce dossier-là. Les
23 partenaires, l'École nationale est un partenaire de
24 premier plan et j'ai bien hâte de voir les résultats
25 de ce comité de travail là. Je m'y intéresse

1 personnellement parce que ça fait longtemps que je
2 suis dans le dossier et l'avenir, je pense, pour la
3 police autochtone, à part le financement de ces
4 enjeux-là, là qui sont importants et *primordials*, si
5 la formation et l'accompagnement... autant de nos
6 patrouilleurs et patrouilleuses, mais très
7 certainement enquête et en gestion.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Vous attendez ça quand?

10 **M. RICHARD COLEMAN :**

11 Moi, je comprends qu'il y a cent cinquante mille
12 dollars (150 000\$) disponibles pour aider entre
13 autres au voyageement de policiers de corps de police
14 plus éloigné, de favoriser des rencontres et le plan
15 et sur une durée... on est dans l'année un (1). Il
16 reste, je pense, trois (3) ou quatre (4) ans, là,
17 pour arriver avec un résultat concret, mais mon
18 souhait, c'est que ça va aller plus vite, mais on
19 verra. On rentra compte.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Est-ce qu'il peut se faire des choses entre temps?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Je suis sûr que l'École nationale de police est très
24 active pour essayer d'adapter des choses et
25 j'imagine que des travaux de la commission aussi

1 vont apporter des recommandations, des suggestions à
2 ce sujet. C'est un gros bloc de formation.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Me Miller, j'ai volé de votre temps. Je m'excuse.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 J'ai d'autres questions.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Il n'y a pas d'autres questions?

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 Non, j'en ai d'autres.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Vous en avez d'autres?

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 Oui, j'en ai d'autres. Plus tôt, vous avez dit que
15 le processus de plainte, là, par exemple, contre un
16 policier qui est dans une communauté est le même que
17 dans les autres régions du Québec. Est-ce que...
18 bien, en tout cas, c'est les notes que j'ai prises.
19 Je voulais juste être sûre que c'est bien ce que
20 vous avez dit, où est-ce qu'il existe un processus
21 adapté aux communautés autochtones?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Je comprends que vous faites le lien avec la
24 question de...

25 **Me RAINBOW MILLER :**

1 Déontologique. Je continuais mes questions, dans le
2 fond. Excusez-moi, là.

3 **M. RICHARD COLEMAN :**

4 Bon, un policier à lequel on veut reprocher quelque
5 chose, il y a des adaptations qui ont été même plus
6 loin, là. Il y a certains corps de police que
7 Kahnawake qui ont leur propre système de gestion de
8 plaintes sur le comportement d'un Peacekeeper à
9 titre d'exemple et je sais que c'est un enjeu parce
10 que ce n'est pas tout à fait la même chose avoir la
11 confiance de porter une plainte, exemple, contre un
12 policier « X » en passant par le poste local de la
13 Sûreté du Québec. Je comprends qu'il y a un enjeu là
14 ou par d'autres manières. Ça fait que je pense qu'il
15 y a comme... il y a comme une réflexion en cours un
16 peu pour essayer de voir comment qu'on pourrait
17 mieux faire, mais il y en a des communautés qui sont
18 déjà rendues un peu plus loin ou qui sont en
19 réflexion eux-mêmes suite à certains événements là,
20 que je ne nommerai pas ici, mais que vous avez vous
21 dans les médias, là. Il y a comme une... comme je
22 disais tout à l'heure, je pense qu'il y a un
23 chantier important là-dessus, là, pour regarder,
24 dans le fond, comment est-ce que le citoyen ou
25 citoyenne dans une communauté plutôt isolée plutôt

1 loin qui peut-être ne connaît pas exactement comment
2 ça marche, comment que la personne peut porter une
3 plainte soit en déontologie ou autre ou peu importe,
4 à l'employeur. Comment qu'on pourrait faire ça
5 mieux? Je pense que c'est ça dans le fond. Je ne
6 sais si ça répond à...

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 Oui, un petit peu.

9 **M. RICHARD COLEMAN :**

10 Un petit peu?

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Vous avez parlé d'une certaine communauté, mais par
13 exemple, plus tôt, vous avez dit que chaque citoyen
14 peut porter plainte contre son poste de police.

15 **M. RICHARD COLEMAN :**

16 Oui.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Mais là, moi, la question qui me vient, c'est si la
19 personne ne parle pas la langue, le français ou
20 l'anglais, de quelle manière est-ce qu'elle porte
21 cette plainte-là?

22 **M. RICHARD COLEMAN :**

23 Oui. Je comprends. J'ai... je n'ai malheureusement
24 pas l'information spécifique sur comment, à titre
25 d'exemple, la ligne avec la déontologie s'ils ont de

1 la traduction disponible. Je n'ai pas envie de dire
2 oui parce que je suis pas mal sûr que c'est non,
3 mais je ne sais pas, dans le fond. C'est peut-être
4 une question... peut-être qu'on pourrait explorer,
5 hein?

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui. J'aurais le goût de vous demander: est-ce que
8 vous pensez que des agents de liaison autochtones
9 dans les communautés qui parlent la langue qui sont
10 de la communauté pourraient être de bonnes
11 références pour guider les citoyens vers des...
12 soit... d'ailleurs, Me Dowd de la déontologie
13 policière nous avait suggéré cette...

14 **M. RICHARD COLEMAN :**

15 Bien oui. Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 ... cette approche.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 C'est... c'est...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Protection du citoyen. Il y a... au niveau des
22 hôpitaux, de la police, de quelqu'un qui peut être
23 une... comme une source de... pour guider les gens
24 dans les communautés?

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 Oui. Merci de me le rappeler, Monsieur le
2 Commissaire. J'avais... j'ai complètement oublié. Il
3 y a des exemples concrets de ça qui marchent depuis
4 des années. On parle de services parajudiciaires
5 autochtones du Québec, trente-cinq (35), quarante
6 (40) ans. Tu sais, il y a des choses intéressantes.
7 Je pense qu'il faut trouver une manière de... je
8 pense que vous êtes sur une bonne piste.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Est-ce que ça pourrait aider, Me Miller?

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Bien, vous avez volé les mots de ma bouche. Je
13 l'avais mis dans mes notes.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Je suis désolé.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 Mais je n'ai pas terminé, en fait parce que là...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Ça va être plus percutant venant de vous que de moi.

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 Parce que là, tantôt, vous avez parlé, là, de toute
22 la question aussi. Moi, c'est une de nos
23 préoccupations, bon, la question de langue, mais
24 aussi toute la question... comme vous avez dit, ce
25 n'est pas tout le temps évident d'aller porter

1 plainte contre quelqu'un qui est dans sa propre
2 communauté. Est-ce que... il y a cette question-là
3 au ministère ou dans votre propre ministère étant
4 donné que c'est vous qui êtes le directeur de tous
5 ces postes de police là. La question des peurs de
6 représailles, étant donné qu'on est très proches. Le
7 futur plaignant et par exemple, le policier qui
8 aurait commis un acte dérogatoire, parfois peuvent
9 vivre dans la même communauté et ça, c'est une chose
10 qui peut empêcher des personnes à témoigner ou
11 est-ce qu'il y a des mesures qui peuvent être prises
12 après ça pour protéger le plaignant?

13 **M. RICHARD COLEMAN :**

14 Oui. Encore là, je suis entièrement d'accord avec
15 vous. C'est une question sensible. Pas juste au
16 niveau déontologique, mais au niveau... bon, porter
17 plainte en général, là, pour des crimes graves, de
18 possibilités de représailles ou en tout cas, de
19 traitement de différends est connue par notre
20 ministère. Est-ce qu'il y a des choses de prévues?
21 Je ne pourrais pas vous dire pour Me Dowd. Je ne
22 sais pas qu'est-ce que... je ne me rappelle pas
23 exactement de tout son témoignage, mais je pense que
24 c'est une préoccupation que je partage. Je peux au
25 moins dire ça, là.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Hum-hum parce que tout ce mécanisme-là, par exemple,
3 où Me Dowd a parlé, là, on parle présentement,
4 est-ce que ça, ça relève du commissaire de
5 déontologie ou ça relève de votre ministère à vous?
6 Ou de...

7 **M. RICHARD COLEMAN :**

8 Oui, bien le commissaire de déontologies est
9 autonome, là.

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Oui?

12 **M. RICHARD COLEMAN :**

13 Il rencontre au ministre de la sécurité publique,
14 donc...

15 **Me RAINBOW MILLER :**

16 Mais de mettre sur pied des processus pour protéger
17 les plaignants? Est-ce que ça relève... dans des
18 communautés autochtones, est-ce que ça relèverait de
19 vous ou de la déontologie policière?

20 **M. RICHARD COLEMAN :**

21 J'aurais envie de dire « déontologie », mais je n'ai
22 pas la réponse...

23 **Me RAINBOW MILLER :**

24 O.K.

25 **M. RICHARD COLEMAN :**

1 ... aussi claire que ça, là, a brûle-pourpoint, là.

2 **Me RAINBOW MILLER :**

3 O.K. Plus tôt, on parlait, bon, de financement et
4 bon, le nombre de policiers et tout. Et aussi, je
5 vais vous poser cette question-ci en relation avec
6 la question de financement, mais aussi avec la
7 question du processus, là. Si quelqu'un veut faire
8 une plainte en déontologie et qui n'a aucun service,
9 aucune information ne se retrouve dans une situation
10 vraiment différente d'un blanc, par exemple, dans
11 une ville, là. Je fais juste mettre le contexte, là,
12 je vais la...

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 O.K. Ce n'est pas la question? Parfait.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Allez-y.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Est-ce que vous connaissez le principe d'égalité
19 réelle ou de discrimination positive?

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

21 Me Miller, avec tout respect, je ne sais pas
22 exactement où vous vous en allez, mais je ne suis
23 pas sûre que c'est nécessairement le bon témoin pour
24 pouvoir répondre à ces questions-là. Vos questions
25 réfèrent vraiment beaucoup au commissaire à la

1 déontologie et comme monsieur Coleman a dit, c'est
2 vraiment un organisme indépendant qui répond au MSP,
3 mais c'est vraiment une branche vraiment séparée.
4 Dans cette optique-là, je ne pense pas que monsieur
5 Coleman est la bonne personne pour pouvoir répondre
6 à ce type de questions-là, malheureusement.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Effectivement, on arrive dans des questions...
9 évidemment, on est conscients que la notion de
10 discrimination dite positive a quand même été
11 soulignée depuis des années...

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Hum-hum.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... au Canada, entre autres, au Québec aussi. Que
16 des efforts doivent être faits pour aider des gens
17 qui sont dans une situation qui est plus vulnérable,
18 qui sont plus fragilisés, qu'on doit faire un peu
19 plus. Je pense que... évidemment que monsieur
20 Coleman entre dans ces choses-là, ça... je vois mal,
21 là, comment... mais certainement, si vous voulez
22 souligner à la commission que les gens fragilisés
23 pourraient bénéficier d'efforts supplémentaires...

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Tout à fait, Monsieur le Commissaire.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... pour leur permettre... soyez assurée que je suis
3 convaincu de ça.

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 O.K. Mais je voulais quand même...

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Si ça peut vous rassurer...

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 ... la poser étant donné que monsieur est le
10 directeur du service particulier...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui.

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 ... et en relation...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Et j'espère que monsieur Coleman est convaincu de ça
17 aussi. Est-ce que ça vous touche?

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Monsieur le Commissaire, je ne m'opposerai pas à
20 votre volonté.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Non?

23 **Me RAINBOW MILLER :**

24 Et ma dernière question, elle traite... je vais vous
25 amener dans le droit international, concernant la

1 déclaration des Nations Unies sur les droits des
2 peuples autochtones. Je comprends très bien que
3 c'est le Canada qui a ratifié sa déclaration, mais
4 les provinces ont quand même... étant donné que le
5 service de police est de juridiction provinciale,
6 est-ce que à votre... dans votre ministère on prend
7 en considération, là, cette déclaration-là sur les
8 peuples autochtones et les services qui doivent être
9 offerts aux peuples autochtones? Plus particulier,
10 je vous réfèrerais à l'article 22 de cette
11 déclaration.

12 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 Encore une fois, Me Miller, je vais être obligée de
14 faire une objection à la question parce que vous
15 parlez de « dans votre ministère » et je ne pense
16 pas que monsieur Coleman est la personne appropriée
17 pour pouvoir répondre à la question. Et aujourd'hui,
18 il est ici sur la question du financement des corps
19 de police donc je ne crois pas que c'est la personne
20 appropriée pour pouvoir répondre à ce type de
21 question-là et ça déborde largement le sujet du
22 jour.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Disons, Me Miller, le Canada a adopté, il y a un
25 projet de loi qui parle de la mise en application

1 qui est une autre étape. Au Québec, pour le moment,
2 est-ce qu'il y a des discussions actuellement? On ne
3 le sait pas. On ne m'avise pas de ça. Il y a
4 beaucoup de recommandations qui sont faites pour
5 qu'éventuellement, le Québec se joigne à ceux qui
6 ont adopté la convention ou la déclaration des
7 Nations Unies sur les droits des peuples
8 autochtones. Ce sont des choses qu'on étudie nous
9 aussi à la commission. On a d'ailleurs des experts
10 qui sont venus témoigner en février entre autres...

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Hum-hum.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... sur cette question-là, des professeurs et des
15 gens qui ont participé aux négociations. Soyez
16 assurée qu'on est très sensibles à ça et si ça vous
17 intéresse d'avoir mon point de vue, au niveau de la
18 déclaration des Nations Unies, ça ne devrait pas
19 faire le sujet d'une chicane. Ce qui serait
20 souhaitable, c'est qu'un jour, il y ait une voie
21 unique qui... de l'Assemblée nationale qui se
22 prononce sur ça.

23 **Me RAINBOW MILLER :**

24 Hum-hum.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Il ne faut pas que ça devienne un enjeu de guerre.
2 Une vraie réconciliation, c'est quand il y a une
3 voie unique qui se prononce.

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 Hum-hum.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Je sais très malheureux de me retrouver dans une
8 situation où on se retrouve avec un vote à un de
9 majorité. Ça ne fait pas une grosse réconciliation.
10 On se comprend bien?

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors je pense qu'il faut laisser cheminer les
15 choses, que les gens soient sensibles à ça, oui. Que
16 les gens en parlent, oui. Que ce soit examiné parce
17 que d'ailleurs, dans la population, est-ce qu'il y a
18 beaucoup de gens qui sont au courant de ça?
19 Probablement pas. Alors c'est... il y a un
20 cheminement à faire.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Mais...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Pour terminer, je ne pense pas que monsieur Coleman
25 puisse parler au nom du gouvernement.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Non, mais étant donné que monsieur Coleman est
3 responsable d'un service autochtone...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Oui.

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Je me demande si l'article 22 de cette déclaration,
8 vraiment, traite de la protection des femmes, des
9 enfants. Est-ce que cet article de cette
10 déclaration-là est même... ma question c'est :
11 est-ce qu'elle est connue au ministère que les
12 différents états, les provinces doivent commencer à
13 mettre en œuvre cette déclaration? Et surtout à ce
14 qui a trait à la question de la protection des
15 femmes.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Comme je vous dis, ils doivent commencer à mettre en
18 œuvre. Je ne pense pas que monsieur Coleman puisse
19 se prononcer là-dessus. En tout cas...

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 Hum-hum.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Il y a des autorités qui ont éventuellement examiné
24 ces questions-là. Écoutez, si vous y tenez
25 absolument, on peut toujours lire l'article et lui

1 demander si pour lui, c'est quelque chose
2 d'important.

3 **Me RAINBOW MILLER :**

4 Bien, j'aimerais bien relire l'article étant donné
5 que...

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui, oui. Lisez-le. Lisez-le.

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 ... la question de la protection, c'est de
10 juridiction provinciale.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Regardez, lisez-le.

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 Oui, s'il vous plait puis ce que je peux faire,
15 c'est que je peux référer monsieur Coleman au
16 mémoire d'amnistie qui a été déposé devant la
17 commission où il parle exactement du gouvernement du
18 Québec à la page 8 de ce mémoire-là. L'article 22
19 « une attention particulière est accordée aux droits
20 et aux besoins spéciaux des anciens, des femmes, des
21 jeunes, des enfants et des personnes handicapées
22 autochtones dans l'application de la présente
23 déclaration. Les états prennent des mesures en
24 concertation avec les peuples autochtones pour
25 veiller à ce que les femmes et les enfants

1 autochtones soient pleinement protégés contre toutes
2 les formes de violence et de discrimination et
3 bénéficient des garanties voulues ».

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bon...

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Je n'ai plus de question, Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ça va?

10 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

11 Donc encore une fois, Monsieur le Commissaire,
12 monsieur Coleman est un témoin et vient témoigner
13 aujourd'hui pour le gouvernement donc...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Non, je comprends. Mais Me Miller, si vous me
16 permettez, je ne pense pas qu'il y a beaucoup de
17 gens qui puissent être contre ce que vous venez de
18 dire.

19 **Me RAINBOW MILLER :**

20 On essaie toujours d'aller de l'avant.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui. Bon, est-ce qu'il y avait autre chose? Non. Me
23 Crépeau?

24 **Me PAUL CRÉPEAU :**

25 Si vous me le permettiez, Monsieur le Commissaire.

1 Juste pour terminer, mais dans le thème du
2 financement. C'est une demande que j'adresserais
3 dans le cadre, dans ce cas-ci, plus à Me Boucher,
4 là, dans le cadre d'un engagement. Monsieur Coleman,
5 vous avez identifié sept (7) corps policiers
6 autochtones qui ont fermé aux termes de négociations
7 dans les dernières années. J'aimerais que le
8 Ministère de la Sécurité publique prenne
9 l'engagement d'identifier dans une demande, le nom
10 des sept (7) corps policiers, la date de fermeture,
11 le coût de l'entente dans chacune de ces
12 communautés-là au moment de la fermeture, le coût
13 des demandes que vous aviez chiffré à ce moment-là
14 par la communauté et dernièrement, les coûts
15 supplémentaires supportés par la Sûreté du Québec
16 après la fermeture pour donner le service dans ces
17 sept (7) communautés-là. Vous comprendrez qu'on
18 cherche un élément de comparaison, voir qu'est-ce
19 que ça coutait avant et qu'est-ce que ça a couté
20 après pour les sept (7) communautés.

21 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

22 Donc la seule... la seule réserve que je pourrais y
23 avoir, c'est le coût qui était demandé par les
24 communautés. C'était dans des processus de
25 négociations donc je ne pense pas que ce soit des

1 choses qui sont publiques. Donner le coût de
2 l'entente qui avait été prise à ce moment-là quand
3 il a été expiré, je n'ai pas de problème avec ça,
4 mais cette partie-là, monsieur...

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Regardez, si...

7 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 ... Me Crépeau, je ne crois pas que...

9 **Me PAUL CRÉPEAU :**

10 ... ça a été chiffré dans le cadre de vos
11 négociations qui sont terminées. On se comprend
12 qu'ils se sont déjà terminés. Alors si vous les
13 aviez chiffrés au ministère voir qu'est-ce que ça
14 allait couter dans le cadre de la négociation, vous
15 nous donnez l'information. Si vous ne l'avez pas,
16 vous ne l'avez pas.

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

18 À la mesure où... dans la mesure où l'information
19 peut être disponible et dans la mesure où
20 l'information n'est pas confidentielle parce que ce
21 qui est public, à ma compréhension, ce sont les
22 ententes comme telles.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Oui.

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 Tout ce qui est les négociations en tripartites, je
2 pense que c'est quand même entre les parties...

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Oui.

5 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

6 ... puis c'est privé, donc...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors en fait, on comprend qu'il y avait une
9 entente, que l'entente a pris fin...

10 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... que par la suite, la Sûreté du Québec, étant
14 donné qu'il n'y avait plus de corps de police là,
15 assumait la couverture du territoire. Ça représente
16 un coût et ça peut être chiffré. Le chef Pietacho
17 est arrivé avec des chiffres.

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Oui, c'est ça. On a les chiffres.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

21 Donc il faudrait juste voir aussi... c'est ça, si
22 c'est chiffrable ou pas, là. Je vous avoue que je ne
23 possède pas cette information-là.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Le chef Pietacho est arrivé avec des chiffres...

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

2 O.K.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... nous a donné ce que a coutait avant. Alors ce
5 que ça coutait avant, il y a une entente. Vous le
6 savez. Qu'est-ce qu'il y avait entre ce que ça
7 coutait avant puis ce que ça coute maintenant puis
8 qui était demandé par la communauté? Bien, si vous
9 l'avez et si c'est possible de l'avoir, tant mieux.
10 Si on ne l'a pas, bien, *coudon*. On ne l'aura pas,
11 mais ça serait souhaitable de l'avoir.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 E-496.

14 - PIÈCE COTÉE E-496 -

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 Pouvez-vous me rappeler le libellé....

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui, alors... quatre (4) quatre-vingt-quinze (95)
19 qui était une demande de Me Sioui? Déposer les
20 ententes bilatérales en cours, si je comprends bien,
21 celles qui sont en cours.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Au cours des cinq (5) dernières années.

24 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

25 Au cours des cinq (5) dernières années.

1 **Me PAUL CRÉPEAU :**

2 Les cinq (5) dernières années. Alors, déposer le
3 nombre et les ententes bilatérales au cours des cinq
4 (5) dernières années. Ça va? Et pour quatre (4)...
5 la dernière, là, c'est E-496 pour les sept (7)
6 corps... je le répète si c'est nécessaire pour les
7 sept (7) corps...

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Pour les sept (7) corps policiers.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. Nom, date de fermeture, coût de l'entente...

12 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

13 Et coût après.

14 **Me PAUL CRÉPEAU :**

15 Coût de la demande... des demandes s'ils ont été
16 chiffrés et les coûts après. Les coûts supportés par
17 la Sûreté.

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

19 Mais le coût de la demande, s'ils ont été chiffrés,
20 comme je vous dis, cette partie-là, moi, je vais
21 m'objecter dans la mesure où ça ne se... si ce n'est
22 pas public et que c'est une entente qui est
23 tripartite, dans la mesure, ces coûts-là, je vais
24 m'objecter, par exemple, Monsieur le Commissaire. Si
25 jamais ce n'est pas public, mais le restant de la

1 demande, c'est correct.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Rendus là, on pourra peut-être le demander aux
4 communautés, hein?

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 On leur demandera. C'est ça. Merci.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Peut-être que Monsieur Mathias nous dira ce que ça
9 coutait à Winneway.

10 **Me PAUL CRÉPEAU :**

11 Alors moi, ça terminait vraiment, là. Je vous
12 remercie.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Très bien, alors aviez-vous des questions, Me
15 Boucher?

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Il n'y a pas de questions, Monsieur le Commissaire.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 C'est bon. Me Sioui? Me Miller? Ça va?

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 C'est beau, merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Très bien. Monsieur Coleman, des choses à ajouter?

24 **M. RICHARD COLEMAN :**

25 Non, merci beaucoup de l'invitation, Monsieur le

1 Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Non? Alors écoutez, je vous remercie d'avoir accepté
4 de venir nous faire une présentation qui est...

5 **M. RICHARD COLEMAN :**

6 C'est un privilège.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... qui nous éclaire sur bien des points et nous
9 parler des projets qui s'en viennent. En espérant
10 que ça se concrétise sur ce qui peut se faire. Alors
11 merci beaucoup. Nous espérons que... il est à
12 souhaiter, même si ce n'est pas vous le négociateur,
13 qui arrive une entente, hein? On ne voudrait pas se
14 retrouver dans une situation où les communautés
15 autochtones desservies par un corps de police
16 autochtone se retrouvent dans une situation entre
17 deux (2) chaises. Ça ne serait pas intéressant.

18 **M. RICHARD COLEMAN :**

19 Je suis d'accord avec vous.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 On va souhaiter que ça aille bien. Puis j'espère que
22 les commentaires entre autres de Me Miller sur la
23 sensibilité face à la situation des femmes dans les
24 communautés puisse être prise en... prise en compte
25 lors de discussions ou de travaux.

1 **M. RICHARD COLEMAN :**
2 Absolument.

3 **LE COMMISSAIRE :**
4 Parce que ce sont des gens qui, on le sait qui sont
5 vulnérables.

6 **M. RICHARD COLEMAN :**
7 Tout à fait.

8 **LE COMMISSAIRE :**
9 Alors merci beaucoup. On ajourne...

10 **M. RICHARD COLEMAN :**
11 Merci à vous.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**
13 Deux heures trente (2 h 30)?

14 **LE COMMISSAIRE :**
15 Une heure trente (1 h 30)? Ça vous va?

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**
17 Treize (13), trente (30). Excusez. C'est mon
18 confrère Me Leblanc qui prendra la relève.

19 **LE COMMISSAIRE :**
20 Me Leblanc, ça vous va à une heure trente (1 h 30)?

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**
22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**
24 Oui? Très bien. Une heure trente (1 h 30).

25 **LA GREFFIÈRE :**

1 Suspension de l'audience à cet après-midi treize
2 heures trente (13 h 30).

3

4 SUSPENSION

5 -----

6 REPRISE

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Reprise de l'audience.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bonjour, bienvenu à cet après-midi. Me
11 Leblanc, je comprends que vous prenez la suite de Me
12 Crépeau?

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Je prends la relève de Me Crépeau et...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Et que nous avons Me Miller, qui est toujours avec
17 nous, et Me Boucher. C'est ça? Alors vous allez nous
18 présenter votre prochain témoin?

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Oui, alors...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Programme de l'après-midi...

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

24 ...je vous présente...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 ... si vous voulez.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

3 Pardon ? Bien je vais, je vais vous présenter,
4 d'entrée de jeu, le témoin que je vais faire
5 entendre. Il s'agit du Dr Samir Shaheen-Hussain. Dr
6 Shaheen-Hussain est pédiatre, urgentiste et
7 également professeur adjoint à la Faculté de
8 médecine de l'Université McGill, également militant
9 pour la justice sociale. Le Dr Shaheen-Hussain, en
10 fait, son témoignage s'inscrit dans le sujet du
11 service public, évidemment, de la santé, mais plus
12 particulièrement le transport médical par avion,
13 donc ce qu'on appelle, en termes aéronautiques, un
14 vol medevac, donc évacuation médicale. Et bon, on
15 entend, il y a des expressions qu'on connaît,
16 valentine, le... bon. Alors, et qui est... ce
17 service-là qui est géré par le gouvernement du
18 Québec via le service aérien gouvernemental. Alors,
19 avant de céder la parole au Dr Shaheen-Hussain, on
20 pourrait peut-être procéder à l'assermentation.

21
22
23
24
25

1 Dr. Samir Shaheen-Hussain,
2 Pédiatre urgentiste, professeur adjoint à la Faculté de
3 médecine de l'Université McGill et militant pour la
4 justice sociale
5 Affirmation solennelle

6 -----

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Merci. Votre témoin.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Alors, Dr Shaheen-Hussain, vous... peut-être avant,
11 vous avez donc une présentation, somme toute, assez
12 détaillée. Je comprends que durant votre
13 présentation, il y a peut-être certaines *diapos* sur
14 lesquelles vous allez passer plus rapidement, mais
15 on les a laissées dans le document audiovisuel de
16 manière à ce que ça soit éventuellement, à la fin,
17 versé dans la preuve. Mais avant que vous,
18 peut-être, commenciez votre présentation, je vous
19 demanderais peut-être vous-même de vous présenter
20 sur le plan, un petit peu, de votre profil
21 professionnel et ensuite, on pourra y aller avec
22 votre présentation.

23 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

24 Avec plaisir. Donc effectivement, je suis pédiatre
25 urgentiste, professeur adjoint à McGill. Je

1 travaille exclusivement, présentement, à... aux
2 urgences, en urgence. Je faisais auparavant aussi
3 des soins intensifs pour les nouveau-nés. Hors de
4 mon travail à l'hôpital, je suis impliqué avec le
5 conseil d'administration de médecins québécois pour
6 le régime public et je suis aussi pédiatre
7 consultant et bénévole à Médecins du monde,
8 particulièrement leur clinique pour l'immigrant, en
9 fait, volet enfant.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

11 Très bien, alors je vous invite peut-être à... tout
12 de suite passer à votre présentation PowerPoint.

13 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

14 Parfait, merci beaucoup. Donc... C'est ça, donc je
15 vais aborder le sujet de... des évacuations
16 aéromédicales au Québec, particulièrement quand ça
17 porte... par rapport aux enfants, et de notre
18 campagne Tiens ma main qui a été... qui a été menée
19 depuis quelques mois pour en fait, changer la
20 politique qui est présentement en place qui interdit
21 les parents d'accompagner les enfants durant ces
22 vols. Rapidement, il y a plusieurs remerciements à
23 faire. Je ne peux pas, évidemment, faire une liste
24 exhaustive, mais ceci est principalement pour
25 démontrer qu'il y avait beaucoup de personnes. Moi,

1 je suis ici comme témoin, mais il y a beaucoup de
2 personnes et beaucoup de groupes, beaucoup
3 d'établissements, beaucoup de programmes qui ont
4 contribué de façon significative dans cette campagne
5 et pour cette présentation, donc je me sens assez
6 endetté envers... envers ces gens-là. C'est sûr
7 qu'il y a beaucoup de personnes qui ont contribué à
8 ce témoignage, mais la responsabilité pour toute
9 omission et erreur est évidemment la mienne.
10 J'aimerais aussi remercier deux (2) parents.
11 Catherine Hudon et Charlotte Munik sont deux (2)
12 femmes, deux (2) mères qui, courageusement, ont pris
13 la parole publique dans les dernières semaines
14 pour... pour en fait, dénoncer la politique qui
15 sépare des... les parents de leurs enfants. Je vais
16 parler un peu plus par rapport à ces cas-là plus
17 tard dans la présentation. Donc juste pour donner un
18 peu un topo rapide, la pratique d'EVAQ. La pratique
19 voulant que les enfants transférés dans... par
20 l'avion Challenger de l'EVAQ ne bénéficient d'aucun
21 accompagnement familial existe depuis des décennies.
22 Ce n'est pas quelque chose nouveau. Du coup, la
23 pratique, en fait, est devenue la norme. Cette
24 norme a été renforcée par le fait que plusieurs
25 tentatives de remédier à cette pratique ont été

1 systématiquement refusées au fil des années puis je
2 vais aborder ça un peu plus tard. Et je fais
3 l'argument, en fait, que cette politique est un
4 exemple des politiques coloniales toujours en place
5 à ce jour, au Québec. Je sais que vous avez déjà eu
6 des témoignages par rapport au... à la géographie
7 québécoise, donc je ne veux pas trop aborder
8 là-dedans, là-dessus, mais juste pour donner un
9 contexte des vols, des évacuations aéromédicales et
10 les communautés qui sont impactées pour nous, au
11 moins au *Children's*. Donc ça, c'est des Terres cries
12 de la Baie-James et les communautés du Nunavik,
13 aussi, évidemment. Puis ça, c'est juste pour donner
14 encore un con... une idée de la... certainement de
15 la grandeur, de l'immense grandeur du terrain ou du
16 territoire provincial. Mais vous pouvez voir que,
17 entre la communauté qui est plus au nord, Ivujivik,
18 et Montréal, c'est quelques milliers de kilomètres
19 et c'est un long trajet. Je vais encore aborder ça
20 peut tard, mais c'est quand même pertinent quand on
21 parle de la séparation des parents de leur enfant.
22 Ça, c'est pour donner un peu l'idée du ruiss... de
23 l'Université, de centre universitaire de santé de
24 McGill, donc tout le... le rouge, en fait, c'est
25 nous. Tout le rouge revient à nous, aux *Children's*

1 et puis côté adulte au « Vic » ou au Général. Donc
2 c'est quand même un territoire très, très, très
3 large qu'on desservit. Et donc, c'est sûr que notre
4 expérience est limitée, entre guillemets, aux
5 enfants principalement autochtones. Mais je voulais
6 quand même souligner que la politique, c'est sûr que
7 c'est un politique provinciale, et donc, du coup,
8 c'est sûr que Côte-Nord, Gaspésie, îles de la
9 Madeleine, ces gens-là sont aussi impactés par ces
10 politiques-là, mais de notre côté, c'est... nous,
11 on voit les enfants cris et inuits de façon assez
12 disproportionnelle, disons. Ça, c'est rapidement
13 juste une... la carte de... des trajets, en fait,
14 de la couverture du territoire de l'EVAQ. C'est un
15 peu compliqué, mais on voit la ligne tracée en noir.
16 C'est l'avion-hôpital. Et puis on voit que la partie
17 la plus au nord, en fait, s'arrête à Puvirnituaq.
18 Donc il y a quelques... clairement on voit que la
19 plupart des communautés dans le Nunavik, les
20 transferts se font initialement à soit Kuujjuaq ou
21 Puvirnituaq et de là, le Challenger amène l'enfant
22 chez nous. Puis j'aimerais aussi clarifier, pour la
23 plupart de cette présentation, quand je parle de
24 l'EVAQ, je l'utilise de façon assez générale, mais
25 je parle spécifiquement de l'avion Challenger.

1 L'EVAQ a aussi le Dash 8, puis dans les Dash 8, on
2 peut accompagner... on peut permettre que les
3 parents accompagnent les enfants. Mais pour le
4 Challenger, c'est le Challenger qui a la politique
5 où on ne laisse pas les parents accompagner les
6 enfants, parce que ça, c'est l'avion-hôpital. Donc
7 juste une clarification. Donc je vais essayer
8 d'utiliser le Challenger, mais pour moi,
9 Challenger, EVAQ, pour cette présentation, ça
10 revient à la même chose. Donc l'étendue de l'enjeu,
11 pour nous, puis ça, c'était les données qu'on avait
12 inclus dans notre lettre qu'on a soumis à l'EVAQ
13 en... le dix-neuf (19) décembre et puis au
14 gouvernement quand on leur a demandé de faire... de
15 rectifier cette politique-là. Donc, selon les
16 données de l'urgence de l'hôpital de Montréal pour
17 enfants, en deux mille seize (2016), nous avons
18 soigné cent quarante-six (146) enfants des
19 territoires cris de la Baie-James et deux cent
20 dix-neuf (219) de la région du Nunavik. Ce qui est
21 important à clarifier, c'est qu'on ne sait pas, en
22 fait, on ignore combien de ces enfants-là sont
23 arrivés par Challenger, parce que c'est
24 théoriquement... ça, c'est juste les données qu'on a
25 qui se basent sur la place de... le lieu de

1 résidence des enfants, par le code postal. Donc
2 c'est-à-dire que c'est possible que, pour une raison
3 quelconque, la... l'enfant est en visite à Montréal
4 accompagné... accompagne un parent, etc. L'enfant
5 tombe dans un parc, est amené à l'urgence, on le
6 voit, donc ça, ça va être comptabilisé dans ces
7 données-là même si ça... l'enfant n'a pas été envoyé
8 par Challenger, donc c'est juste un petit bémol qui
9 est quand même important. L'enjeu, c'est qu'on ne
10 sait pas, on n'a pas pu avoir les données de l'EVAQ
11 qui nous a... qui nous disaient combien d'enfants
12 sont transférés par communauté, par région, disons.
13 Ceci étant dit, dans le rapport d'activité d'EVAQ de
14 deux mille quinze (2015), c'est écrit que, il y a
15 cent (100)... il y a eu cent seize (116) cas
16 d'urgents... urgents transférés à l'hôpital de
17 Montréal pour enfants. Donc cent seize (116) cas,
18 on présume, si c'est urgent que c'était des cas par
19 Challenger. En fait, une des éditorialistes à La
20 Presse, Ariane Krol, en fait, a publié, le huit (8)
21 février, une chronique là-dessus, et puis elle, je
22 ne sais pas comment, mais elle a quand même pu
23 obtenir quelques chiffres supplémentaires qui
24 étaient utiles, quelques données, et puis ça avait
25 l'air qu'en deux mille seize (2016), deux mille

1 dix-sept (2017), il y a eu en fait sept cent
2 vingt-huit (728) enfants qui ont été évacués par
3 l'EVAQ, au Québec. Ça, c'est tout le territoire du
4 Québec. Quatre-vingt-un pour cent (81 %) de ces
5 enfants étaient évacués sans accompagnement
6 parental. La seule... le seul bémol là, c'est que
7 pour moi, ce n'est pas encore clair quand on parle
8 d'enfants. Pour nous, quand on parle d'enfants comme
9 pédiatres, on parle zéro (0) à dix-huit (18) ans,
10 mais dans certaines données, on utilise plus zéro
11 (0) à quatorze (14) ans, donc ce chiffre... ce
12 chiffre de sept (7), six cent vingt-huit (628), je
13 ne suis pas sûr si c'est zéro (0) à quatorze (14)
14 versus zéro (0) à dix-huit (18), mais j'imagine que
15 ça serait assez facile à clarifier. Donc pour la
16 campagne comme telle, la campagne Tiens ma main, il
17 y a eu deux (2) éléments déclencheurs, en fait.
18 Souvent les gens me demandaient pourquoi, c'est quoi
19 l'élément déclencheur puis je leur réponds qu'en
20 fait, il y en avait eu deux (2). C'était deux (2)
21 enfants qui ont été transférés du Nunavik à quelques
22 semaines d'intervalle, cet été, en deux mille
23 dix-sept (2017), pour des soins urgents à l'hôpital
24 de Montréal pour enfants. À leur insu, en fait, ces
25 deux (2) enfants ont déclenché ce qui allait

1 éventuellement devenir la campagne Tiens ma main.
2 Donc je vais parler un peu rapidement de ces deux
3 (2) cas-là. Cette photo n'est pas une photo de
4 l'enfant dont je parle, mais je trouvais quand même
5 que c'était... c'était un peu *cute*. Donc c'est un
6 jeune enfant dont je vais parler... un jeune enfant
7 avec un traumatisme crânien. C'était un enfant d'âge
8 préscolaire qui aurait chuté d'un véhicule tout-
9 terrain, puis les gens qui ont travaillé déjà ou qui
10 ont visité dans le Nord sait que les véhicules tout-
11 terrain sont assez répandus là-bas comme mode de
12 transport, indispensable. L'enfant arrive sans
13 accompagnement familial. Il parle l'inuktitut
14 seulement. À... au moment où l'enfant arrive, on
15 n'avait pas un interprète disponible. L'évaluation
16 clinique, moi, j'étais en charge, en fait, du
17 trauma. L'évaluation clinique était assez
18 rassurante, mais à un moment donné, l'enfant
19 commence à pleurer. Et pour nous, moi, l'inhalo, les
20 infirmières, et cetera, tous les gens qui étaient
21 mobilisés parce qu'on avait entendu que c'était un
22 traumatisme grave même si l'enfant était en fait
23 quand même stable, c'était difficile parce qu'on ne
24 pouvait pas appliquer les directives qu'on a pour la
25 prise en charge d'un enfant qui aurait subi un

1 traumatisme crânien. Je vais rentrer un peu dans les
2 détails, mais pour nous, il y a une étude qui a été
3 publiée en deux mille neuf (2009) par un groupe aux
4 États-Unis, qui s'appelle l'étude PECARN. C'est un
5 large réseau aux États-Unis puis il y avait plus que
6 vingt mille (20 000) enfants qui ont été... qui ont
7 été impliqués dans cette étude-là et c'est une étude
8 où on a pu déceler dans quelles circonstances est-ce
9 qu'on va faire un scan pour l'enfant pour
10 décortiquer est-ce qu'il y a un saignement, l'œdème
11 intracrânien. Et puis en fait, ça a changé la donne
12 parce qu'avant, on n'avait pas vraiment de règles à
13 suivre. Et pour nous c'est un enjeu parce que les
14 jeunes, il y a quand même... on sait que les jeunes
15 qui vont recevoir... qui vont passer par un scan
16 sont à risque de développer des tumeurs, des cancers
17 du cerveau à long terme. Et puis le risque c'est
18 environ un en cinq mille (5 000), jusqu'à un à un
19 mille (1 000) risques de vie de développer un cancer
20 du cerveau. C'est sûr que les plus jeunes sont plus
21 à risque qu'un enfant de seize (16) ans, par
22 exemple. Et donc pour nous, c'est un enjeu grave
23 parce qu'on... ça serait facile de scanner tous les
24 enfants qu'on voit, mais évidemment, c'est ça
25 l'enjeu et qu'on ne veut pas irradier les enfants si

1 ce n'est pas nécessaire. Donc ce n'est pas anodin
2 comme difficulté clinique et pour l'étude PECARN,
3 les directives qu'ils ont émises, il y a deux (2)
4 éléments, en fait, qui sont pertinents par rapport
5 aux enfants particuliers. Il y a dans un... dans un
6 premier ordre, il y a une question où il faut... il
7 faut pouvoir... il faut assurer que l'enfant répond
8 à nos questions de façon appropriée. C'est-à-dire
9 que si nous, comme clinicien on doit répéter notre
10 question, si l'enfant semble confus, et cetera... en
11 fait, ça donne des points à ce que la possibilité
12 qu'il y a une atteinte grave soit plus... soit
13 augmentée. Ça, c'est de un, de deux (2), pour les
14 enfants de moins de deux (2) ans, il y a, en fait,
15 un élément dans les règles, les directives de
16 (inaudible) qui dit que si l'enfant n'agit pas comme
17 normal selon le parent, si c'est explicitement,
18 exactement ce qu'on dit, ça serait un critère, en
19 fait, pour augmenter le risque. Puis quand on parle
20 de risques, c'est un risque de traumatisme
21 intracrânien grave, c'est-à-dire besoin d'intubation
22 pour aider à respirer, intervention chirurgicale,
23 admission à l'hôpital plus que vingt-quatre heures
24 (24 h 00). Donc c'est quelque chose quand même de
25 significatif. Donc si... il y a certains critères.

1 Donc par exemple, si l'enfant est confus, ne répond
2 pas de façon appropriée, on doit répéter les mêmes
3 questions, et cetera, le risque qu'il y a quelque
4 chose de grave, c'est de quatre pour cent (4 %).
5 Pour l'enfant où le parent dit « l'enfant n'agit pas
6 comme il le faut », c'est à peu près un pour cent
7 (1 %), mais on peut voir quand même que c'est plus
8 que le risque de faire un scan, donc c'est toujours
9 ça, l'équilibre pour nous. Donc tout ça pour dire
10 que c'est des enjeux pertinents. Si le parent est là
11 versus non, si on peut communiquer avec l'enfant
12 versus non, ça a des conséquences assez graves pour
13 l'enfant. Puis je vais aborder ça un peu après par
14 rapport aux investigations qu'on fait puis les
15 traitements qu'on donne. Dans ce cas-là, comme je
16 disais, cliniquement, l'enfant semble bien. On a
17 quand même trop périmètres qu'on utilise et puis
18 cliniquement puis mon *gut feeling*, c'était qu'il me
19 rassurait, mais on ne peut pas se fier toujours au
20 *gut feeling*. En fin de compte, quelques minutes
21 après, par chance ou... l'enfant... l'interprète est
22 arrivé et puis on a su en fait, à ce moment-là que
23 l'enfant ne pleure pas parce qu'il a mal à la tête
24 ou quoi que ce soit, mais l'enfant pleure parce que
25 sa mère lui manque. Donc c'était assez... assez

1 difficile comme situation, mais au moins
2 cliniquement, on était quand même rassurés. Le
3 deuxième enfant que j'ai vu quelques semaines plus
4 tard, c'était un enfant avec un corps étranger. Ça,
5 ce n'est encore pas une photo des rayons X de
6 l'enfant en question, mais ça serait assez semblable
7 comme ça ce qu'on a vu. C'est une pièce de monnaie,
8 en fait, que l'enfant aurait avalée puis qui était
9 coincée dans l'œsophage. Donc enfant d'âge scolaire
10 aurait avalé une pièce de monnaie arrive sans
11 accompagnement familial, parle l'inuktitut
12 seulement, interprète non disponible initialement
13 parce que dans ce cas-là, je pense que c'était assez
14 tard le soir. Je pense que c'était à onze heures
15 (11 h 00). Quand je rentre dans la salle, il y a des
16 larmes qui coulent sur le visage de l'enfant.
17 L'enfant est silencieuse, mais les tentatives de
18 savoir si elle a de la douleur ou si elle comprend
19 ce qui se passe sont infructueuses. L'enfant est mis
20 sur la liste d'urgence en bloc opératoire pour
21 enlever le corps étranger de son œsophage et... mais
22 avant de faire ça ou pour faire ça, on ne peut pas
23 obtenir le consentement d'un parent parce qu'il n'y
24 a personne qui est là puis en fait, dans ce cas-là,
25 la mère... j'oublie si c'était la mère ou le père,

1 mais il allait arriver le lendemain parce qu'il y a
2 un enjeu de vol dont je vais parler plus tard dans
3 la présentation. Ça, c'est juste une petite *diapo*
4 juste pour donner une indication de... pour l'enfant
5 comment le trajet peut être épeurant. Donc on voit
6 au début, ils rentrent dans cet immense avion froid
7 à l'intérieur. Il y a des civières, il va avoir des
8 gens qu'ils ne connaissent pas et puis en fin de
9 compte, même si mes collègues à l'urgence sont super
10 aimables, pour ces enfants-là, c'est sûr que c'est
11 stressant. Ils vont voir des gens qu'ils ne
12 connaissent pas. Toutes sortes de personnes qui sont
13 en train de mettre des intraveineuses, de faire
14 des... de mettre d'autres tuyaux, de mettre... de
15 faire des investigations, des rayons X, et cetera
16 sans qu'on puisse leur expliquer qu'est-ce qui se
17 passe. Pour n'importe quel enfant, c'est
18 traumatisant. Pour un enfant qui est seul, des
19 centaines voire des milliers de kilomètres de leurs
20 parents, de leur famille, c'est carrément
21 traumatisant. Donc je voulais aborder un peu les
22 enjeux soulevés pour l'équipe de soins puis
23 j'aborde... peut-être qu'il pourrait en avoir plus,
24 mais j'aborde quatre (4) thèmes qu'on a regroupés.
25 Donc les soins cliniques, consentement, le rôle du

1 parent comme défenseur des droits de l'enfant. En
2 Français, il n'y a pas vraiment d'équivalent, mais
3 en anglais, on utilise le terme « *advocate* »,
4 « *health advocate* » et dernièrement, les
5 traumatismes psychoémotifs. Donc les soins cliniques
6 premièrement. Côté soins cliniques, les choses sont
7 pertinentes. Les informations, pour nous, c'est sûr
8 que dans n'importe quel cas qu'on a à l'urgence, on
9 a besoin d'avoir l'historique. On a besoin de savoir
10 qu'est-ce qui s'est passé. Qu'est-ce qui... dans le
11 cas de traumatismes, des fois, c'est plus facile, mais
12 dans les cas médicaux, on aime savoir avant que par
13 exemple, l'enfant a perdu la connaissance, que
14 l'enfant est quasiment en arrêt respiratoire. On
15 aime savoir qu'est-ce qui s'est passé. Est-ce que
16 c'est un historique aigu? Est-ce que ça dure depuis
17 des jours, des semaines? Ça change un peu la donne
18 pour nous pour décider où est-ce qu'on va aller avec
19 nos investigations puis notre différentiel par
20 rapport à un diagnostic. Donc quand ces enfants
21 arrivent tous seuls, c'est sûr que les informations
22 sont soit incomplètes ou absentes. Il faut se
23 souvenir, l'enfant, ça se peut que l'enfant a été
24 envoyé d'un village, du village arrive à Puvirnituaq
25 ou Kuujjuaq. Il y a eu des notes peut-être qui ont

1 été transférées peut-être pas. Alors on espère que
2 oui. À ce moment-là, l'*air ambulance* arrive, the
3 Challenger. Il y a un autre transfert qui se fait.
4 Le transfert... maintenant, l'enfant est en vol,
5 arrive à Montréal. À Montréal, le Challenger fait un
6 transfert aux ambulanciers puis de l'aéroport,
7 l'ambulancier arrive avec l'enfant. Donc on peut
8 voir n'importe... dans quelle situation, ça, c'est
9 eu question de... on a des maillons qui peuvent être
10 déficients là-dedans. Ce n'est pas la faute de
11 personne, mais sûr qu'on va perdre quelque chose au
12 fil de ces communications-là. Donc ça, c'est
13 pertinent et c'est sûr que le plus de transferts
14 qu'on a, le plus... le plus haut le risque qu'on va
15 perdre des informations pertinentes. Donc ça, ça
16 applique à la présentation clinique, aux allergies
17 de l'enfant, médicaments que l'enfant a déjà pris ou
18 prend couramment et aussi les antécédents médicaux
19 et chirurgicaux de l'enfant. La réponse du corps
20 médical et puis ça, c'est survenu. J'en parle de la
21 lettre que j'ai soumise à l'EVAQ. Ça, j'avais fait
22 un échantillon, un sondage auprès de mes collègues
23 pour savoir « pour vous, c'est quoi les enjeux? »
24 puis c'est sûr qu'il y a plusieurs de ces enjeux qui
25 sont sortis, mais un de mes collègues a dit

1 spécifiquement que... puis ça a été répété à
2 plusieurs reprises, qu'avec ces enfants-là, il y a
3 un risque très pertinent, très tangible de deux (2)
4 choses : de faire des investigations médicales qui
5 sont potentiellement superflues parce qu'on ne veut
6 pas prendre de risque donc si on allait à mon enfant
7 dont j'ai parlé, le premier cas, ça serait de faire
8 un scan. Moi, je n'en ai pas... je n'en ai pas fait
9 parce qu'on a su après que l'enfant pleurait parce
10 qu'il manquait sa mère, mais c'est sûr que dans
11 d'autres cas, on aurait plus faire le scan et puis
12 en fin de compte, on aurait réalisé que ce n'était
13 pas nécessaire. L'autre, c'est... l'autre élément,
14 c'est nos investigations médicales non dénouées de
15 risque. Ça revient un peu aux mêmes choses dans le
16 sens que dans le même cas, si j'aurais fait un scan,
17 c'est... il y a des risques qui viennent avec ça
18 puis le risque évidemment, c'est dix (10), vingt
19 (20), trente (30), quarante (40) ans plus tard que
20 l'enfant développe un cancer du cerveau, mais ces
21 investigations médicales superflues et non dénouées
22 de risques s'appliquent à pas mal tout : prises de
23 sang, rayon X. Des fois, on va demander à d'autres
24 consultants donc même juste mobiliser les
25 ressources, ça serait facilement évitable. En fait,

1 si on avait souvent dans certains cas, les parents
2 qui seraient là. « Consentement », ça, c'est très
3 pertinent et puis ça touche évidemment nous, à
4 l'urgence, mais ça touche aussi nos collègues en
5 chirurgie. Donc les parents doivent... ça, c'est
6 pour n'importe lequel cas, les parents doivent
7 comprendre les risques et les bénéfices de
8 l'intervention ou le traitement proposé et doivent
9 avoir la chance de poser des questions pour
10 s'assurer qu'il s'agit d'un consentement éclairé.
11 Donc ça, c'est impossible à faire pour les cas
12 urgents où les parents ne sont pas là. On a un
13 enfant devant nous, par exemple, le cas que
14 j'avais... le premier cas, si jamais l'enfant
15 commence à détériorer cliniquement et puis on décide
16 qu'on doit l'intuber, on doit ramener aux soins
17 intensifs, et cetera, on ne peut pas prendre cinq
18 (5) minutes, dix (10) minutes même plus dans
19 certains cas pour appeler les parents. Il faut
20 sauver l'enfant, la vie de l'enfant. Ça, c'est la
21 priorité, mais c'est même très difficile pour les
22 cas non urgents, donc par exemple, le cas avec
23 l'enfant qui a la pièce de monnaie, souvent ce qui
24 arrive, c'est qu'on essaie d'appeler les parents
25 puis on ne peut pas les rejoindre parce que la mère

1 ou le père sont en route, en fait. Pas en route,
2 mais en vol, donc en trajet. Donc soit à l'aéroport
3 ou en avion et donc du coup, on ne peut simplement
4 pas les rejoindre. Et donc dans ces cas-là, c'est un
5 consentement présumé, genre et puis on va de
6 l'avant, mais c'est sûr que pour l'enfant, c'est
7 loin d'être idéal et pour les parents, c'est... puis
8 c'est un enjeu qui les culpabilise après aussi parce
9 que les parents sentent qu'ils n'étaient pas là pour
10 expliquer qu'est-ce qui va se passer à leur enfant.
11 Et puis comme j'ai dit, les enjeux sont souvent très
12 sérieux, chirurgie et la réanimation sont des
13 exemples qui viennent... qui viennent facilement en
14 tête. Donc le parent, le père ou la mère comme
15 défenseurs des droits de l'enfant, « *advocate* ». Ça,
16 c'est pertinent puis je vais donner quelques
17 exemples. « Communication de base », ça va paraître
18 drôle, mais un des exemples qu'on m'a donnés, une de
19 mes collègues infirmières, en fait, nous a avisés.
20 Elle se souvient d'un cas où c'est un enfant de
21 peut-être cinq (5), six (6) ans. Elle disait que
22 l'enfant super intelligente, très vive, mais ne
23 pouvait pas communiquer en anglais ou français puis
24 l'infirmière ne parlait pas inuktitut et l'enfant
25 semblait vouloir quelque chose, essayer de

1 s'expliquer. L'infirmière ne comprenait pas. En fin
2 de compte, l'enfant a amené l'infirmière à la salle
3 de bain et donc l'infirmière, elle a allumé, elle a
4 dit « ah, O.K. L'enfant veut aller faire pipi ».
5 Mais en fin de compte, ce qui est arrivé, c'est que
6 l'enfant a commencé à ouvrir et fermer les robinets.
7 Et après quelques minutes, l'infirmière a réalisé
8 que ce n'était pas parce que l'enfant voulait aller
9 faire pipi. Elle voulait juste boire de l'eau. Et
10 c'est un exemple qui arrive à différentes... il y a
11 différentes façons où la langue, le fait qu'on ne
12 peut pas parler inuktitut et puis que ces enfants ne
13 parlent pas anglais ou français, ça arrive tout le
14 temps de façons différentes où les communications de
15 base peuvent... ces enfants-là ne pas peuvent pas
16 simplement s'exprimer et donc c'est souvent le rôle
17 de la mère ou du père puis c'est-à-dire pour tous
18 les enfants qu'on voit dans un hôpital pédiatrique
19 pour s'expliquer, pour dire « mon enfant a besoin de
20 ça ». « Sécurité ». Sécurité, c'est un peu le même
21 enjeu, c'est-à-dire, nous, on a un cas, un de mes
22 collègues m'a avisé d'un enfant qui était transporté
23 seul peut-être deux (2) ou trois (3) ans qui était
24 dans une salle et il n'y avait pas de parents. C'est
25 sûr que nous, les infirmières, nous, on essaie de

1 surveiller ces enfants-là, mais ce n'est pas
2 toujours possible... était dans une bassinette et
3 puis en fait, elle est tombée de la bassinette. Il
4 n'y a rien de grave qui s'est produit, mais ça
5 démontre encore... ça, c'est typiquement tous les
6 autres enfants qu'on voit à l'urgence. Ils vont
7 avoir des parents là pour sécuriser leur enfant pour
8 assurer que l'enfant ne tombe pas de la civière ou
9 de la bassinette. Donc ça, c'est pertinent. «
10 Contrôle de douleur », ça, c'est très pertinent
11 aussi parce que ça arrive souvent puis ça touche
12 l'enjeu des avions, des Challengers, des fois qui
13 vont faire multiples arrêts. On a eu plusieurs cas
14 dont mes collègues et moi avec lesquels on a été
15 impliqués où il y a un enfant par exemple, on peut
16 donner l'exemple d'une appendicite, où l'enfant a de
17 la douleur, mais n'aurait pas reçu de médicament
18 antidouleur durant tout le trajet. Ça arrive à
19 plusieurs reprises puis ça, c'est encore cette
20 question de communication, mais ce n'est pas
21 simplement communication de langue, c'est aussi la
22 façon dont on communique par le visage, par le non
23 verbal, en fait. Et donc ces enfants-là souvent
24 arrivent chez nous et on réalise qu'ils n'ont pas
25 reçu aucune douleur anti... médicament antidouleur

1 et cette réalité s'est empirée par le fait que
2 souvent, le vol, l'avion va faire multiples arrêts
3 pour prendre d'autres patients. Et donc ça, c'est
4 une autre question. Ce n'est pas une question
5 directement liée, mais c'est sûr que c'est une
6 question connexe. Donc il faut pencher là-dessus
7 parce que côté soins pédiatriques, c'est sûr que
8 c'est loin d'être optimal. Premièrement, pour les
9 cas comme ça et contrôle de douleur et deuxièmement
10 aussi pour assurer des soins qui sont prodigués de
11 façon rapide. C'est sûr qu'une appendicite, ça peut
12 se faire perforer et ça peut être une différence de
13 quelques heures même qui peut changer cette donne-là
14 et ça devient beaucoup plus compliqué si c'est le
15 cas. Donc pour nous, ça serait... peut-être que
16 j'exagère un petit peu, mais ça serait un peu comme
17 si on avait un système ambulancier sur l'île de
18 Montréal puis l'ambulance va chercher quelqu'un qui
19 est en train d'avoir une crise cardiaque puis il y a
20 un traumatisme, tu sais, un enfant qui a été happé
21 par une voiture puis on me dit « non, il faut qu'on
22 cherche cet enfant-là puis on va optimiser un peu
23 pour rentrer à l'hôpital ». C'est sûr que c'est une
24 exagération. Évidemment, on a plus de ressources,
25 mais c'est juste pour dire que si notre priorité est

1 les soins dignes pour ces enfants-là, il faut qu'on
2 fasse mieux de ce côté-là. Et contrôle de douleur,
3 l'élément parental, c'est sûr que si le parent est
4 là... puis ça arrive souvent pour nous, on n'est
5 pas... on n'est pas parfaits même à l'urgence pour
6 décortiquer si l'enfant a de la douleur. Souvent,
7 c'est les parents qui disent « vous savez que son
8 visage... je pense que la douleur monte. Je pense
9 qu'on est dus pour une autre dose morphine » ou quoi
10 que ce soit. Et puis c'est pertinent, ça, de
11 l'avoir, cette expertise du parent. Le dernier
12 élément... le dernier élément, c'est la *rassurance*
13 et le réconfort puis je le mets là parce que c'est
14 très pertinent, évidemment, pour un enfant de trois
15 (3), quatre (4), cinq (5), même dix (10), douze
16 (12), quatorze (14) ans d'avoir une présence
17 familiale qui peut... qui peut le rassurer qui sera
18 là à travers toutes les investigations qui vont être
19 faites, qui peut expliquer qu'est-ce qui se passe.
20 On ne peut pas sous-estimer la valeur de ça puis il
21 y a même des études qui démontrent clairement en
22 fait que ça aide probablement... bien, ça aide la
23 dispensation des soins aussi pour l'équipe médicale
24 si les parents sont là pour expliquer qu'est-ce qui
25 se passe pour conforter leur enfant. Dernier point

1 de ces enjeux-là, les traumatismes psycho-émotifs.
2 Donc ça, c'est.... c'est évident dans le sens que la
3 peur et la douleur pour n'importe quel enfant dans
4 ce type de... ce type de situation va être... va
5 être très flagrant. C'est-à-dire n'importe quel
6 enfant qui vient chez nous, même si les parents sont
7 là, même si toute la famille est là, ils vont avoir
8 peur et puis quand on va faire certaines procédures
9 ou si l'enfant a de la douleur abdominale, et
10 cetera, la douleur va toujours être là. Donc cette
11 expérience, c'est universel pour tous les enfants,
12 mais il y a un traumatisme culturel qui est
13 présent... qui est présent pour les enfants
14 autochtones venant de régions éloignées et ça, c'est
15 au-delà de la question de langue. Une de mes
16 collègues, Dre Johanne Morel qui est pédiatre et
17 puis elle est la directrice du programme du Nord et
18 des Autochtones... des enfants autochtones au
19 *Children's*, elle m'expliquait... parce qu'elle, en
20 fait, elle a essayé d'apprendre l'inuktitut et elle
21 m'expliquait, en fait, qu'il y a certains mots...
22 certains mots simplement que l'anglais ou le
23 français on n'a pas pour exprimer certaines
24 émotions, certains états d'être pour ces enfants-là.
25 Et donc c'est une question au-delà dans le sens de

1 la langue et évidemment dans ce contexte-là, il y a
2 aussi le traumatisme transgénérationnel dont je vais
3 aborder un peu plus tard. Il y a une des
4 travailleuses sociales au *Children's* qui travaillait
5 souvent avec ces enfants-là qui m'a envoyé une
6 lettre qu'elle a écrit parce qu'elle voulait
7 communiquer... elle voulait parler d'un cas dont
8 elle a... avec un enfant, elle ne se souvient pas
9 exactement de l'âge, neuf (9), dix (10) ans. Ça fait
10 quand même quelques années, qu'il aurait fait des
11 illustrations pour elle. Puis pour elle, c'est très
12 parlant parce que ces illustrations parlaient de
13 l'expérience du transport évacuation aéromédicale.
14 Ce qu'elle disait, c'est qu'elle voyait cet enfant-
15 là, elle était sur les étages. Elle ne se souvient
16 pas exactement du diagnostic, mais elle savait
17 que... elle savait que l'enfant devait rester...
18 cloué au lit, en fait, pour plusieurs jours puis
19 chaque fois qu'elle passait, elle trouvait que
20 l'enfant était très... était très silencieux, trop
21 silencieux même, ce qu'elle a dit. Et donc du coup,
22 à un moment donné, elle a commencé à passer un peu
23 de temps avec. Elle a laissé des crayons, des
24 papiers, des choses comme ça, mais il était
25 vraiment... il était renfermé. Et souvent, en fait,

1 les stéréotypes sont que les enfants inuits sont
2 plus renfermés. Ils sont plus stoïques et donc elle
3 aurait pu laisser ça à ça, mais quelque chose
4 l'embêtait. En fin de compte, son... le père de
5 l'enfant est venu et à un moment donné, l'enfant a
6 fait des illustrations puis il a partagé avec cette
7 travailleuse sociale. Puis l'illustration, c'était
8 quand même... c'était quand même interpellant. Il y
9 avait eu une illustration où... deux (2), en fait,
10 où il montre... il lui montre qu'il est dans un
11 avion puis elle lisait, en fait, que souvent, ces
12 enfants-là peuvent illustrer des avions de façon
13 assez formidable parce qu'elle disait que les avions
14 pour ces enfants-là sont les STM, le service de
15 transport de Montréal pour nous un peu. Dans le sens
16 que c'est souvent la façon de transport qu'ils vont
17 voir donc ils sont très sophistiqués. Et donc, il y
18 avait cet avion qui était très, très bien illustré
19 et puis il y avait un petit, petit enfant qui était
20 dans l'avion qu'on pouvait voir à travers la
21 fenêtre. Et puis, il a fait une autre illustration
22 quand il était sur les étages, il est dans son lit
23 et puis elle l'a décrit comme c'est un grand lit
24 puis toute la chambre était assez immense et puis on
25 voit encore un petit garçon qui est... qui est là

1 dans le lit. Puis il y a un troisième où le père est
2 arrivé puis maintenant, l'illustration est
3 complètement différente. L'enfant est souriant, on
4 voit les deux (2) têtes ensemble. Ils sont
5 souriants. Il y a beaucoup de couleurs. L'enfant
6 tout d'un coup a pris de la grandeur. Il prend tout
7 l'espace sur la page puis pour elle, c'était
8 extrêmement parlant pour témoigner de l'expérience.
9 En fait, elle l'a gardé sur le mur de son bureau
10 pour des années parce que pour elle, ça captait
11 vraiment cette expérience-là puis on dit souvent
12 qu'une image vaut mille (1 000) mots puis
13 effectivement, c'est le cas dans cet exemple-là.
14 Maintenant, je vais changer un peu de... pour parler
15 un peu plus de la littérature scientifique parce que
16 ça, ça faisait partie de nos démarches pour
17 convaincre l'EVAQ de changer leur politique. Donc
18 premièrement, c'est très important de garder en tête
19 qu'une pierre angulaire en pédiatrie, c'est la
20 philosophie axée sur l'enfant et la famille ce qui
21 reconnaît et valorise le rôle primordial des
22 patientes et des enfants et leur famille dans la
23 dispensation des soins. Donc je ne veux pas trop
24 rentrer là-dedans, mais principalement, ce qui est
25 important dans ce contexte-là, c'est vraiment

1 centré, axé sur l'enfant et la famille et leurs
2 besoins et reconnaître qu'ils font partie de
3 l'équipe de soins, en fait. Donc par rapport au
4 transport, il y a eu dans les années deux mille un
5 (2001), deux mille cinq (2005), des études qui ont
6 été... qui ont un peu changé la donne pour le
7 transport via ambulance pour dire qu'on doit assurer
8 que les parents puissent accompagner leurs enfants.
9 Ça a été démontré pour dire que c'est sûr que c'est
10 mieux pour l'enfant, c'est mieux pour le parent puis
11 même pour les soins possiblement que ça serait mieux
12 aussi. Ça, juste pour... par souci de temps, je vais
13 sauter sur ça, mais c'est juste un exemple de
14 pourquoi c'est important. Particulièrement dans les
15 cas où l'enfant, en fait, est décédé, meurt. Donc
16 dans nos recherches, on a trouvé qu'il y a
17 plusieurs, plusieurs corps médicaux qui recommandent
18 clairement d'offrir l'option puis c'est quand même
19 important de souligner, c'est d'offrir une option.
20 Ce n'est pas de dire que ça va être mandatoire que
21 tous les parents viennent. C'est juste pour offrir
22 l'option aux parents d'accompagner leurs enfants.
23 Donc je ne veux pas rentrer trop là-dedans, mais
24 vous voyez quand même *Association of Air Medical*
25 *Services*, la Société Canadienne Pédiatrique,

1 *American Academy of Pediatrics, American College of*
2 *American Physicians et le Emergency Nurses*
3 *Association* disent... ont tous dit soit que les
4 parents doivent être présents durant la réanimation
5 et/ou que les parents doivent être présents durant
6 le transport. Et puis c'est pertinent la question de
7 réanimation parce que souvent, l'argument qui va
8 être utilisé, c'est que « non, on ne peut pas avoir
9 les parents parce que si jamais la condition
10 détériore de l'enfant, c'est stressant d'avoir les
11 parents là. Ils ne veulent pas être là ». Et puis
12 ça, c'est clair. La littérature démontre clairement,
13 clairement, clairement. Ce n'est pas contesté qu'on
14 devrait toujours offrir l'option pour les parents.
15 C'est stressant pour les soignants à l'urgence. Par
16 exemple, quand on a un cas où on doit réanimer
17 l'enfant, c'est sûr que c'est stressant d'avoir un
18 parent qui est juste à côté qui voit leur enfant qui
19 est soit décédé ou en train de décéder et qu'on
20 essaie de le réanimer, mais ça a été clairement
21 démontré que même pour faire leur deuil, c'est
22 important que les parents soient là, qu'il voit,
23 qu'elle voit qu'on a fait tout ce qu'on pouvait pour
24 l'enfant et c'est la même chose pour les transports.
25 Et donc ça rentre même dans un des manuels de

1 *l'American Academy of Pediatrics*, leur plus récent
2 manuel qu'ils disent même que ça peut faciliter la
3 tâche de prendre soin de l'enfant durant le
4 transport si les parents sont là. Donc ce n'est même
5 pas « on les tolère », c'est que peut-être que même
6 ça va être plus utile, en fait. Selon... selon les
7 réponses des pédiatres ou des urgentologues qu'on a
8 contactés, c'est sûr qu'on a contacté un peu par nos
9 réseaux, nos contacts qu'on avait à travers tous les
10 hôpitaux, pas tous, mais la plupart des hôpitaux
11 tertiaires, centre tertiaire à travers le Canada.
12 C'était clair que quasi universellement, la pratique
13 d'accompagner un enfant par un parent, c'était
14 adopté partout. Donc *BC Childrens, Children's*
15 *Hospital of Eastern Ontario, Childen's hospital of*
16 *Winnipeg, Hospital for Sick Children, JJaneway*
17 *Children's Health and Centre Rehab Center, Stanton*
18 *Territorial Hospital, Stollery Children's Hospital*
19 et le *Royal University Hospital of Saskatoon*. Donc
20 tous ces centres-là ont au moins une pratique. Puis
21 moi, je fais la distinction entre une pratique, ce
22 qui est de facto, ce qui arrive versus une politique
23 parce que peut-être qu'ils ont aussi des politiques,
24 mais moi, je ne les sais pas. Je sais au moins
25 qu'ils ont une pratique. Je sais que, cependant, la

1 *Saskatchewan air ambulance* a une politique explicite
2 encourageant l'accompagnement d'un membre adulte de
3 la famille avec les enfants. Donc maintenant, on va
4 aller à la question de la campagne. Donc comme je
5 dis, avant, on avait déjà parlé les enjeux soulevés
6 pour l'équipe de soins. On avait déjà touché ça. Il
7 y a toute la question de sécurité du patient
8 « *patient safety* » comme on dit en anglais.
9 Harmoniser avec la pratique à travers le pays, le
10 « *standard of care* » parce que c'est un peu aberrant
11 que le Québec semble être la seule province où on ne
12 fait pas ça. Il y a des questions éthiques
13 évidemment qui se posent et puis moi, je vais
14 aborder un peu sur la question « équité et justice
15 sociale » qui rentre aussi dans... évidemment, dans
16 le cadre de cette commission. Donc il faut... pour
17 moi, c'est important puis quand moi, je fais ce type
18 de présentation dans d'autres contextes, je fais la
19 distinction entre « égalité » versus « équité ».
20 J'ai entendu que cette image a déjà été utilisée
21 donc je ne vais pas trop l'aborder, mais je vais
22 expliquer pourquoi j'aime cette image-là, mais il y
23 a un bémol puis je vais l'apporter plus tard. Mais
24 évidemment, on voit la différence. Si on traite tout
25 le monde pareil, le problème c'est qu'on manque des

1 cas où il y a eu des gens qui partent défavorisés.
2 Ils partent souvent défavorisés pour des raisons
3 structurelles et donc une approche équité...
4 équitable, c'est pertinent. Donc ça, je vais sauter
5 un peu parce que je sais que durant les audiences,
6 il y a eu d'autres... d'autres personnes, d'autres
7 témoins qui ont parlé des déterminants sociaux de la
8 santé. Donc je vais un peu aller rapidement à
9 travers ça. Cependant, je voulais quand même... il y
10 avait certaines parties où je voulais juste
11 souligner puis je l'ai souligné parce qu'il y a un
12 lien direct avec les évacuations aéromédicales. Donc
13 les déterminants sociaux de la santé ont des impacts
14 sur qui et quand les enfants vont être évacués parce
15 qu'on sait que les enfants inuits ont des taux très,
16 très, très hauts par rapport l'hospitalisation pour
17 la maladie bronchiolite. C'est une infection virale
18 qui affecte les bronches des... les petites
19 bronches, en fait, des jeunes, des nouveau-nés, des
20 enfants moins d'un an particulier. C'est... en fait,
21 certaines personnes disent puis ça ressemble à la
22 littérature, suggère que c'est les taux
23 d'hospitalisation les plus élevés au monde. Donc
24 c'est quand même pertinent. Donc ces enfants-là sont
25 plus propices à être envoyés par transport

1 aéromédical. Et l'autre, c'est les lésions
2 traumatiques et l'empoisonnement qui sont aussi...
3 qui sont plus aussi à risque. Il y a des taux plus
4 élevés et donc ces enfants-là, les traumas, ça va
5 être nous qui va les voir. Donc c'est... oui, il y a
6 une pertinence des déterminants sociaux de la santé
7 en général qu'il faut... qu'il faut aborder, mais
8 dans le cas des évacuations aéromédicales, il faut
9 demander des questions plus en amont. Pourquoi ces
10 enfants sont transportés? C'est parce qu'il y a ces
11 déterminants qui... qui forcent cette évacuation-là
12 principalement parce que ces enfants sont plus
13 malades. Donc ça aussi, ça a été déjà abordé donc du
14 coup, ça, ça vient du même rapport. Il y a de la
15 recommandation d'agir sur les déterminants sociaux
16 avec l'adoption d'une approche globale et donc je
17 souligne quelques parties de cette... dans cette
18 *diapo*, parlant de participer... viser de participer
19 activement à la définition des enjeux, de leur
20 solution. Donc vraiment impliquer ces populations-
21 là et ce qui est aussi important, c'est que ces
22 services doivent respecter les principes de
23 sécurisation culturelle tout en misant sur la
24 reconnaissance des forces de résilience parce
25 souvent, on trouve aussi qu'il y a un risque de

1 victimiser ces communautés-là au lieu de miser sur
2 leurs forces et en les impliquant avec ce type de
3 décisions qui sont... qui revient à eu en fin de
4 compte parce que c'est eux qui sont impactés. C'est
5 la seule façon à aller de l'avant pour rectifier le
6 tir sur ces enjeux-là. Encore... je pense que vous
7 avez déjà abordé, mais ici, je parle de la justice
8 sociale. Donc on va au-delà des déterminants sociaux
9 pour parler de la justice sociale parce que c'est
10 une question d'approcher les choses de façon encore
11 plus en amont, de regarder, voir... comme tu sais,
12 le cercle qui est vraiment dans le bas, c'est les
13 soins des... de la santé des enfants du Nunavik,
14 mais la... comment on dirait... la bulle bleue, bleu
15 clair, bleu pâle, c'est ce qu'ils appellent des
16 déterminants distaux. D'autres appellent ça les
17 déterminants structurels, mais c'est... ces choses-
18 là, c'est le système économique, les politiques, et
19 cetera qui qui contribuent, en fait, de façon
20 majeure à la santé des enfants et puis donc c'est
21 pour ça moi, je vois ce type de politique rentrer
22 dans les déterminants distaux. Et c'est pour ça, en
23 fait, que c'est très important. Revenir à la *diapo*
24 d'égalité versus équité, l'exemple que je donne
25 souvent avec les étudiants et les résidents dont je

1 travaille, quand j'utilise cette image-là, je dis
2 que c'est bien. Il faut quand même demander la
3 question « pourquoi est-ce que le petit enfant a
4 besoin de deux (2) blocs? » parce que ça, à ce
5 moment-là, on commence à parler plus des questions
6 structurelles qui pourraient... qui informent ce
7 type de question, mais il y a une autre question.
8 L'autre question c'est « est-ce qu'il y a des
9 enfants là qu'on ne voit pas? » C'est-à-dire est-ce
10 qu'il y a des enfants qui ne rentrent même pas au
11 stade? Et on peut seulement répondre à cette
12 question-là si on développe une approche... et on
13 adopte une approche de justice sociale. Donc comme
14 je parlais avant, ça, c'est un document utilisé par
15 l'Organisation mondiale de la santé en deux mille
16 sept (2007) puis ça a été réitéré en deux mille
17 quinze (2015). Puis comme je disais, c'est vraiment
18 des déterminants structurels dont il parle qui ont
19 le plus d'effets, en fait. Donc souvent, l'emphase
20 est mise sur « est-ce qu'une personne fume? Est-ce
21 qu'une personne fait de l'exercice? » pour leur
22 santé, mais on sait que ça, ça ne compte plus de
23 façon minime, minime sur la santé des gens. Les
24 choses qui contribuent de façon plus significative,
25 c'est les systèmes économique, politique, et cetera,

1 qui sont en amont, en fait et qui ont des impacts
2 significatifs plus tard. Donc encore, pourquoi la
3 justice sociale dans ce contexte-là? C'est pertinent
4 de parler des effets des politiques coloniales et
5 génocidaires dans le passé canadien, donc les
6 pensionnats, les déplacements forcés des communautés
7 inuits. En anglais on l'appelle « *the Sixties*
8 *Scoop* » donc les enfants qui ont été mis en adoption
9 en mars, les évacuations pour le traitement de
10 tuberculose dans les années cinquante (50), quarante
11 (40), cinquante (50), soixante (60), massacre des
12 chiens de traîneaux pour les Inuit en particulier,
13 les femmes autochtones disparues et assassinées et
14 puis le « *Millennium Scoop* », c'est-à-dire encore
15 les enfants qui sont dans les soins... services de
16 soins et sociaux qui est encore (inaudible) faire
17 mieux comparé à la population québécoise. Donc tout
18 ça, ça rentre un peu dans les ressources déficientes
19 en éducation, en santé, logement et les programmes
20 sociaux. Et moi, donc ça, c'est un peu... ça parle
21 un peu de la même chose du document dont je faisais
22 référence plus tôt, mais ce qui est important, c'est
23 la dernière ligne, en fait. « Ainsi, trop souvent
24 les familles sont tenues responsables de situations
25 qui ont leurs sources dans les politiques sur

1 laquelle elles n'ont que peu de contrôle » et c'est
2 pertinent parce que ça arrive très souvent qu'on va
3 voir ces enfants-là. Il y a toutes sortes de
4 jugement. Quand j'étais *fellow* aux soins intensifs
5 pédiatriques, ça arrivait souvent que les enfants
6 venaient tous seuls et puis il y avait souvent des
7 préjugés que les parents ne venaient pas parce que
8 la mère était saoule ou elle s'en foutait des
9 enfants, ce qui n'était complètement pas vrai. En
10 fait, il y a eu plusieurs cas où la mère insistait,
11 insistait, insistait de venir et puis on l'a
12 simplement refusé. Donc c'est très pertinent de
13 garder ça en tête dans ce contexte-là parce que ça a
14 un effet pour la famille aussi. Quand la mère va
15 arriver, il y a toutes sortes de préjugés vingt-
16 quatre (24), quarante-huit heures (48 h 00) plus
17 tard, il y a toutes sortes de préjugés qui
18 l'attendent même avant que l'équipe de soins l'a
19 rencontré. Encore sur la même sur le même volet, ça,
20 c'est en fait, un document qui a été émis par le
21 Collège des médecins de famille du Canada puis ça
22 parle spécifiquement sur le racisme systémique, la
23 discrimination systémique par rapport aux peuples
24 autochtones. Donc encore, je pense qu'il y a
25 d'autres personnes qui ont déjà abordé là-dessus,

1 donc je pense que ça va être rien de nouveau, donc
2 je ne veux pas trop *focuser* là-dessus, mais c'est
3 quand même important, je pense, de garder en tête
4 l'effet intergénérationnel et transgénérationnel de
5 ces politiques discriminatoires et coloniales. Ce
6 qui est pertinent aussi dans ce contexte-là et puis
7 c'est pour ça que je l'ai souligné en rouge, c'est
8 qu'il y a un déséquilibre dans le pouvoir et les
9 ressources qui sont disponibles, si on compare le
10 gouvernement, par exemple et ces communautés-là qui
11 est très... qui est très pertinent dans... pour cet
12 enjeu-là et qui est perpétué par les lois, les
13 politiques et les directives incluant celle de
14 l'EVAQ. Puis l'autre, un peu qui allait... ce point-
15 là, ces *diapos* reviennent au point je j'abordais
16 plus tôt. En fait, le dernier point, ça parle de
17 l'étude canadienne qui était... qui démontrait que
18 l'expérience de racisme était tellement sévère que
19 les patients autochtones faisaient des stratégies
20 entre... entre eux, entre-elles pour décider comment
21 gérer le racisme qu'ils savaient qu'ils vont
22 rencontrer en rentrant dans une salle d'urgence.
23 Donc juste pour vous donner une idée de... ça ne
24 devrait pas rentrer dans l'équation pour n'importe
25 qui qui a besoin de soins de santé. Donc ça, c'est

1 un volet. Pour moi, personnellement, et puis, je
2 pense côté corps médical, il y a tout un autre volet
3 qui est pertinent aussi puis c'est la responsabilité
4 du corps médical pour remédier aux méfaits induits
5 par le système des soins et de santé dans le
6 processus de colonisation des peuples autochtones.
7 C'est-à-dire que même si ce n'était pas nous qui
8 l'on fait, quand les peuples autochtones viennent
9 pour avoir des services en santé, c'est sûr que
10 nous, on a un historique qui va à travers, au-delà
11 de nous et c'est très... c'est très présent pour ces
12 gens-là, pour ces familles-là, pour ces enfants-là.
13 Donc un exemple, c'est... ça, c'est juste une image
14 pour le film que peut-être plusieurs auront vu. Ça
15 fait dix (10) ans maintenant que c'est sorti, « ce
16 qu'il faut pour vivre », mais ça parle des... du
17 fait que les individus qui étaient soupçonnés
18 d'avoir la tuberculose étaient... étaient forcés, en
19 fait, d'être évacués pour être transportés dans les
20 sanatoriums au Sud à Hamilton, Montréal, et cetera,
21 Québec... pour recevoir le traitement. Puis je vais
22 revenir là-dessus après, mais il y a même des
23 questions... c'est sûr qu'on aurait pu faire les
24 choses différemment pour essayer de trouver des
25 façons de garder les gens là dans leur communauté.

1 Et souvent au Québec, c'était... il y avait un
2 bateau le C.D. Howe qui était en... qui fonctionnait
3 en fait, dans les années cinquante (50), soixante
4 (60) et puis c'était à travers ce bateau-là que les
5 gens étaient amenés en fait pour avoir leur
6 évaluation puis après, qui pourraient être
7 transportés dans le sud. Un autre exemple encore,
8 corps médical. Ce n'est pas... ce n'est pas nous,
9 mais c'est notre histoire comme corps médical. Cette
10 écrivaine, en fait, *rechercheur*, a fait... a écrit
11 ce livre qui parle de la stérilisation forcée et à
12 leur insu des femmes autochtones. Encore, on dit «
13 ça, c'est dans le passé. C'est dans les années mille
14 neuf cent vingt (1920), trente (3), quarante (40),
15 cinquante (50) » puis ça se peut que... ou, mais il
16 y a quand même une histoire qui est là et puis pour
17 les peuples autochtones, il y a une méfiance liée à
18 ça quand ils vont venir aux soins de santé. Et puis
19 on dit « oui », que c'est dans le passé, mais même
20 ça, c'est l'année passée. Ça, c'était en octobre
21 deux mille dix-sept (2017) que ça faisait les
22 manchettes, en fait qu'il y avait des femmes à
23 Saskatchewan qui auraient été forcées (inaudible) à
24 avoir des stérilisations. Donc ce n'est pas quelque
25 chose qui est complètement dans le passé non plus.

1 Ça revient à... puis même au Québec, j'en ai
2 entendu parler encore. Ça n'a pas sorti encore
3 publiquement à ma connaissance, mais même récemment,
4 j'en ai entendu parler où ça arrive de temps à
5 autre. Donc c'est très pertinent puis c'est encore
6 côté méfiance vraiment justifiée de ces communautés-
7 là. C'est quelque chose qui est très important à
8 reconnaître. Ça, c'est pertinent pour nous côté
9 pédiatrie, comme pédiatre parce que ça, c'était
10 des... des études entre guillemets qui ont été
11 menées dans les années quarante (40), cinquante (50)
12 puis ça, ce n'est pas contesté ces jours-ci. C'est
13 clair que ça été mené où ils ont comparé des enfants
14 dans certaines communautés ou dans des pensionnats
15 où certains enfants avaient leur diète normale,
16 disons, puis d'autres, on ne leur donnait pas les
17 nutriments comme il faut. Dans certains cas même, on
18 arrêtait par exemple de faire des suivis dentaires
19 parce qu'on voulait voir l'effet de la malnutrition
20 sur les caries sur ces enfants-là. Donc il y a
21 toutes sortes de sciences qui est sorties de ça
22 qu'on utilise maintenant à ce jour, mais c'est venu
23 clairement sur le dos de ces enfants-là, en fait,
24 sur la vie de ces enfants-là au coût de leur vie et
25 les gens dans le système médical, on parle souvent

1 des études de Tuskegee qui est très bien connu, en
2 fait, dans le domaine médical. C'était des études
3 dans le... dans le Tennessee, je pense. Non,
4 Tuskegee... c'est-à-dire qu'ils suivaient les hommes
5 noirs afro-américains qui avaient la syphilis. Et on
6 a continué de faire ces études-là même après qu'on
7 avait des antibiotiques qu'on savait fonctionnaient.
8 On voulait savoir ça soit quoi si l'infection... on
9 laisse l'infection persister et ça, ça a été...
10 présentement, c'est utilisé comme exemple pour dire
11 tout ce qu'on ne devrait pas faire. Dans cet
12 exemple-là, c'est pire dans un sens qu'on savait
13 déjà que... les conséquences de la malnutrition. On
14 savait que c'était néfaste, évidemment. Si on
15 retient certains nutriments, vitamines, et cetera
16 des enfants puis on a quand même... on l'a quand
17 même fait. Donc ça, c'est... même si c'était dans
18 les années quarante (40) et cinquante (50), c'est
19 quelque chose qui est présent dans l'esprit encore
20 transgénérationnel pour les peuples autochtones. Ça,
21 c'est un article qui est sorti il y a quelques mois
22 parlant de deux (2) enfants qui ont été évacués par
23 vol aéromédical où les enfants n'ont jamais eu...
24 été vus de nouveau par la famille. Puis encore,
25 j'utilise cet exemple-là, ce n'était pas... ce

1 cas-là, c'était... je pense que c'était des enfants
2 de Pikogan, mais j'utilise cet exemple-là pour dire
3 qu'encore, c'est quelque chose qui est répandu où il
4 y avait eu des familles qui ont eu des expériences
5 où les enfants ont été évacués et qu'ils ne l'auront
6 jamais revu. Donc c'est juste ça. Quand... même
7 maintenant, à ce jour, quand un enfant est
8 transporté, évacué, c'est toute cette histoire-là
9 qui ressort à chaque fois, consciemment ou
10 inconsciemment. Donc pour revenir à la campagne
11 comme telle enfin, la campagne était... j'utilise
12 cette image-là par exprès parce qu'encore ça
13 n'aurait pas été possible sans l'implication de
14 plusieurs, plusieurs joueurs et les familles elles-
15 mêmes aussi, les communautés aussi au fil des
16 années. Donc c'était le vingt-quatre (24) janvier,
17 en fait que tout ça est sorti dans les médias.
18 C'était un mois après la lettre qui a été envoyée à
19 l'EVAQ et ça a quand même fait les manchettes de
20 façon assez flagrante. C'était La Presse et *The*
21 *Gazette* qui l'avaient sorti le même jour. Et puis
22 ça, c'était le vingt-quatre (24) janvier. C'est sûr
23 qu'entre-temps, suite à ça, on avait quand même
24 élaboré une campagne et puis on planifiait quand
25 même d'assurer d'avoir le soutien d'autres joueurs

1 pour, en fait, dénoncer cette politique-là, en fait,
2 pour dire que c'est complètement révolu puis il faut
3 changer les choses. Donc il y a deux (2) semaines
4 après, aux alentours du cinq (5) ou six (6) février,
5 l'hôpital Sainte-Justine, en fait, a embarqué aussi.
6 Donc leurs soins, leur directeur des soins intensifs
7 pédiatriques et des urgences ont aussi adopté... en
8 fait, écrit, rédigé une lettre qui a été rédigée par
9 cette pédiatre-là qui est une urgentiste qu'on voit
10 ici, Dre Laurence Alix Séguin et puis ils ont fait
11 la même demande parce que comme je vous dis, même
12 s'ils sont... c'est une différence (inaudible), eux
13 autres aussi, ils voient des enfants qui ne sont pas
14 accompagnés de parents. C'est sûr que ce n'est pas
15 nécessairement autant d'enfants autochtones qui vont
16 voir, mais voir des enfants qui ne sont pas
17 accompagnés puis dans certains cas, c'est rare, mais
18 si jamais de notre côté, nos soins intensifs sont
19 fermés parce qu'on est à la capacité ou surcapacité,
20 ça arrive des fois qu'on va devoir dévier des
21 admissions à Sainte-Justine. Donc ça va arriver
22 qu'ils vont voir des enfants inuits aussi. Donc
23 Sainte-Justine a embarqué. Il y avait eu des...
24 plusieurs... Je ne peux pas... je ne peux pas
25 mentionner tout, mais il y avait plusieurs

1 chroniques qui ont été... qui ont été rédigées.
2 Celle-là était par Isabelle Picard qui est
3 originaire de la communauté autochtone de Wendake et
4 c'était quand même c'était quand même... c'était
5 quand même émouvant comme chronique qu'elle a écrit.
6 Elle, pas mal le même jour ou au moins la même
7 semaine, elle avec une collègue, elles ont décidé de
8 partir une pétition à l'Assemblée nationale qui a
9 recueilli des milliers de signatures dans moins
10 d'une semaine. J'oublie exactement les dates, mais
11 c'était assez... c'était assez rapide de voir tout
12 le soutien. Et puis donc c'est ça. Donc ça, ça a été
13 déposé à l'Assemblée nationale. Ça, c'est la lettre
14 que la Société canadienne de pédiatrie avec
15 l'Association des Pédiatres du Québec a envoyée aux
16 ministre de santé et ministre de transport et à
17 l'EVAQ le cinq (5) janvier. Donc ça, c'est tout en
18 même temps, Sainte-Justin, Isabelle Picard, la SCP.
19 Puis c'est pertinent quand même qu'ils ont... tu
20 sais, la Société canadienne de Pédiatrie a
21 clairement dit « qu'ensemble, nous devons collaborer
22 pour démanteler ces pratiques colonialistes ». Pour
23 la Société, c'est clair que c'est une pratique
24 colonialiste, le fait qu'on continue à voir cette
25 politique-là. Donc ça, c'est... ça, c'est toujours

1 plus difficile de parler de ce cas-là. Ça, c'est...
2 à gauche, on voit Mathéo. Mathéo est un enfant de
3 deux (2) ans. Il allait avoir trois (3) ans qui en
4 deux mille huit (2008), il... en fait, sa mère qu'on
5 voit du côté droit, son nom est Catherine Hudon.
6 Elle était infirmière à ce moment-là. Elle
7 travaillait à Chisasibi comme infirmière, donc
8 territoire des Cris de la Baie-James et son enfant
9 est tombé malade. En fait, Mathéo avait des
10 problèmes de santé connus puis il est tombé malade,
11 très malade assez rapidement et a dû être évacué
12 par... en fait, il a dû être évacué puis la question
13 pour elle, la déchirante question pour elle, pour
14 Catherine, vu que c'était à Chisasibi et puis pas
15 dans le Nunavik, c'était est-ce que... est-ce
16 qu'elle prend un vol, un autre vol Propair ou quoi
17 que ce soit ou... et puis elle pourrait accompagner
18 son enfant ou est-ce qu'elle... on appelle le
19 Challenger puis ça va être plus rapide, mais sachant
20 qu'il y a des grandes possibilités qu'elle ne pourra
21 pas monter. C'était très... un choix extrêmement
22 déchirant. Elle a décidé que ça serait important que
23 l'enfant puisse être transporté le plus rapidement
24 possible pour avoir les soins dont il avait besoin.
25 Mathéo, en fait, a eu une mort cérébrale durant le

1 transport. Donc même si son cœur battait encore et
2 tout ça, à l'arrivée au *Children's*, il était, en
3 fait, mort. L'équipe de soins intensifs
4 pédiatrique... l'équipe des soins intensifs
5 pédiatrique a dû appeler Catherine pour demander...
6 pour dire que « vous devez arriver bientôt ». Et
7 donc pour elle, ces heures-là étaient complètement
8 déchirantes. Elle devait attendre pour un vol
9 qu'elle a pris. En fin de compte, elle était arrivée
10 et puis c'est ça. Cette photo-là qu'on voit du côté
11 droit, c'est ce qu'on voit. Mathéo, effec... en
12 effet, est décédé, mais elle le tient et puis pour
13 elle, elle n'a pas pu être là dans ses derniers
14 moments. Puis pour ajouter à tout ça, Mathéo, à ce
15 moment-là avait un frère et une sœur et Catherine a
16 dû essayer de trouver une façon de les amener
17 pendant que Mathéo était encore gardé en vie. Et
18 donc elle a dû payer pour un vol pour que les... son
19 frère et puis sa sœur puissent être avec, là. C'est
20 quand même... puis Catherine, elle... elle est
21 très... elle sait très bien qu'elle, comme
22 Québécoise blanche, elle a toutes sortes de
23 privilèges, et cetera et puis elle dit clairement
24 aussi dans son témoignage que si pour les gens
25 autochtones, les Inuits, les Cris, c'est dix (10)

1 fois, cent (100) fois pire parce qu'ils n'ont pas
2 toutes sortes de ressources à leurs... qu'ils
3 peuvent utiliser, mais pour n'importe qui, je ne
4 pense pas que c'est... c'est une situation digne.
5 C'est une situation qu'on doit attendre pour que ça
6 se répète. En fait, à vrai dire, quand on avait
7 commencé cette campagne-là, moi, j'avais deux (2)
8 inquiétudes. La première, c'était... je craignais
9 que j'allais... qu'on allait avec cette campagne-là,
10 ouvrir les cicatrices des gens qui ont subi des
11 traumatismes à travers cette politique-là. Je vais
12 vous avouer, je ne connaissais pas Catherine Hudon à
13 ce moment-là. En fait, je l'ai juste... on a juste
14 parlé par téléphone après qu'elle est sortie. Elle a
15 pu nous trouver, en fait, par un collègue commun qui
16 travaille à Chisasibi. Donc ça, c'était ma première
17 inquiétude. La deuxième, c'était de donner la...
18 faux espoir aux gens qu'on pourrait changer les
19 choses. Et parlant avec Catherine un peu par rapport
20 à ça, même si elle, elle dit que pour elle, c'était
21 important qu'elle a pu témoigner en fin de compte
22 publiquement, puis depuis dix (10) ans, en fait, à
23 plusieurs reprises, elle a essayé de changer la
24 politique de sa façon en interpellant les autorités
25 pertinentes, mais pour elle, elle a dit qu'elle

1 était correcte avec. Mais je ne sais pas s'il y a
2 d'autres... d'autres familles comme Catherine pour
3 lesquelles c'était... ça aurait pu... ça aurait pu
4 ouvrir des cicatrices et donc ça revient à ma
5 deuxième crainte. J'espère simplement qu'on pourra
6 changer les choses rapidement. Pour revenir à son
7 témoignage, je pense que c'est pertinent de lire ce
8 qu'elle a écrit dans ce texte-là. J'ai sorti une
9 partie, mais tout le... la lettre est très
10 *perturbant*. C'est déchirant à lire, mais dans... à
11 un moment, elle dit « c'est rarement pour le bien de
12 l'enfant, ce transport. Aucune raison pour moi n'est
13 *valible*... n'est valable. Il faut changer de disque,
14 monsieur Barrette. Ça fait vingt (20) fois qu'il
15 tourne ». Et avant ça, elle parlait aussi des
16 préjugés envers les Autochtones et elle
17 reconnaissait clairement que c'est encore plus
18 explosif dans leurs cas. Après ces sorties-là,
19 Catherine Hudon, Isabelle Picard, Sainte-Justine,
20 Société canadienne de Pédiatrie et puis plusieurs
21 autres chroniques André Picard qui est probablement
22 un des chroniqueurs le plus connu au Canada par
23 rapport aux enjeux de santé a sorti... est sorti
24 avec ça. Ça, c'était le lendemain de la lettre de
25 Catherine Hudon où il est très catégorique. Il n'y a

1 vraiment pas de justification pour cette politique.
2 Il y a simplement... ça n'a pas de place. Donc quand
3 Catherine Hudon parle de la « disque qui tourne, ça
4 fait vingt (20) fois que ça tourne », elle a raison.
5 C'est-à-dire que ce n'est pas la première fois avec
6 notre campagne qu'on essaie de changer les choses.
7 Dans les années quatre-vingt-dix (90), ma collègue,
8 Dre Johanne Morel a lancé une pétition qui a été
9 signée par des centaines de ce qu'elle m'avait dit.
10 C'était neuf cent (900) signataires des communautés
11 cris et inuits puis on dit « neuf cent (900), ce
12 n'est pas beaucoup », mais quand on prend en compte
13 les populations qui sont dans le nord, c'est sûr que
14 c'est significatif. Et puis cette pétition a été
15 envoyées au Ministère de la Santé à ce moment-là et
16 à l'EVAQ puis il y a... c'était... elle n'a pas reçu
17 de réponse du côté ministère et côté EVAQ, elle a
18 reçu un avis plusieurs semaines voire des mois après
19 simplement pour dire que « non, on ne va pas changer
20 de politique ». En deux mille cinq (2005) et puis,
21 je crois que vous avez ces documents déjà, la
22 commission des droits de la personne et des droits
23 de la jeunesse a fait une demande auprès du ministre
24 Philippe Couillard qui était à ce moment-là, le
25 ministre de la Santé. Après... ça, c'était en fait

1 après qu'il y a une famille des îles de la
2 Madeleine. Donc pas autochtone, mais une famille des
3 îles de la Madeleine qui est sorti pour dénoncer
4 cette pratique-là parce que leur fille risquait
5 d'être évacuée sans accompagnement parental. Puis en
6 deux mille dix (2010), ça, on parle de ça dans un
7 des articles d'un des reportages. Je pense que
8 c'était *The Gazette*. Jane Beaudoin qui est
9 directrice du centre de santé de l'Inuulitsivik
10 parle de son... de ses tentatives qui étaient
11 aussi... qui ont aussi échouées. Et c'est vraiment
12 des fins de non-recevoir. Donc ça, c'est des
13 tentatives qu'on connaît, mais la réalité c'est que
14 chaque demande refusée d'un parent autochtone
15 voulant accompagner son enfant lors d'une évacuation
16 aéromédicale était une chance perdue pour rectifier
17 un tort grave. Ça arrivait à chaque deux (2), trois
18 (3), quatre (4) jours qu'un enfant allait être
19 évacué et qu'à chaque fois, je suis pas mal
20 certain... clairement plus que la majorité des cas,
21 les parents voulaient aller et puis ils n'ont pas
22 pu. Et donc à chaque fois, il y avait cette
23 opportunité pour l'équipe d'EVAQ de dire « non, non.
24 Ça n'a pas de bon sens. Il faut qu'on change ». Puis
25 juste pour donner une idée, Dre Morel, elle parle

1 d'un cas dont elle a témoigné publiquement dans les
2 médias qu'elle se souvient, qui est vraiment ancré
3 dans sa mémoire, d'une mère, son enfant a été... je
4 pense, attaqué par un chien et la mère était sur la
5 piste de l'avion et puis elle courait après l'avion
6 pour essayer... pour accompagner pour pouvoir
7 accompagner son enfant. C'est complètement... ça
8 devient assez hallucinant. « La réponse
9 gouvernementale » puis ça, c'est... évidemment,
10 c'est pertinent dans le cadre de cette commission.
11 Ça, c'est la lettre de réponse du ministre de la
12 santé de Philippe Couillard en deux mille cinq
13 (2005), désolé. « À la demande de la commission des
14 droits de la jeunesse, droits de la personne, droits
15 de la jeunesse, la directive qui fait en sorte de ne
16 pas accepter d'escorte familiale à bord de l'avion-
17 hôpital s'appuie sur des motifs de sécurité,
18 d'intimité, d'éthique et de confidentialité pour les
19 malades et vise à assurer une disponibilité optimale
20 dans l'éventualité d'un autre appel au cours d'une
21 même mission ». Donc on a déjà parlé de plusieurs de
22 ces enjeux-là, « sécurité » et « éthique », je ne
23 pense pas que ça tient la route, mais ce qui est
24 quand même... ce qui est quand même décevant, c'est
25 que ça n'a pas changé. Comme quand Catherine Hudon

1 dit « qu'il faut changer de disque » à monsieur
2 Barrette, ça, c'est la réponse de monsieur Barrette,
3 ministre de la Santé, le vingt-quatre (24) janvier
4 deux mille dix-huit (2018) dans un courriel obtenu
5 par La Presse. « L'enjeu de sécurité est primordial.
6 En effet, la sécurité de l'enfant ou autre patient
7 transporté pourrait être compromise s'il survenait
8 un accident à bord. Également, il pourrait arriver
9 que le Challenger fasse un arrêt supplémentaire pour
10 transporter un autre patient qui requiert des soins
11 immédiats. Si l'avion est à pleine capacité et que
12 ce patient ne peut être embarqué, la sécurité de
13 celui-ci est compromise ». Donc on voit, c'est...
14 évidemment, ce n'est pas verbatim, mais c'est
15 exactement les mêmes enjeux treize (13) ans plus
16 tard qui reviennent. Donc... et puis plus tard, en
17 fait, il dit que... le même jour ou le lendemain
18 dans... dans La Presse encore, ils disent « ce n'est
19 pas moi qui configure l'appareil. Moi, je l'ai reçu
20 et je l'ai inauguré. Si vous me demandez si
21 aujourd'hui, nous avons des plans pour déconstruire
22 ou reconfigurer l'appareil au moment où on se parle,
23 la réponse, c'est non ». Aujourd'hui, la réponse
24 c'est non. Ça, c'est le vingt-quatre (24) janvier.
25 Trois (3) semaines plus tard, il y a une conférence

1 de presse le quinze (15) février. Je vais vous
2 demander... Parfait, merci.

3 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

4 Merci. Donc parlant de ça, quand j'ai vu cette
5 conférence de presse là, ça m'a... ça m'a perturbé.
6 J'avais... j'avais lu par le biais de certains
7 journalistes ont eu vent qu'il va y avoir cette
8 conférence de presse-là. On ne savait pas exactement
9 qu'est-ce qui allait se... qu'est-ce qu'on allait
10 dire, mais on présumait que ça serait une annonce
11 favorable, mais je trouvais ça perturbant pour deux
12 (2) raisons principales et c'est... bien, en fait,
13 c'est une raison principale, mais c'est deux (2)
14 exemples et c'est que ça risque de perpétuer ou ça
15 joue même si ce n'était pas l'intention
16 potentiellement, ça joue sur des... sur des
17 stéréotypes. Pour moi, moi, je ne suis pas ministre.
18 Je ne suis pas politicien. Pour moi, si j'avais à
19 faire une annonce comme ça, je pense que j'aurais...
20 je l'aurais fait en disant qu'après toutes ces
21 années, on a reconnu qu'il faut qu'on change de
22 politique à la lumière de toute... tous les enjeux
23 qui ont été soulevés par la campagne et qu'on fait
24 avec plaisir pour assurer des soins de santé et des
25 soins de transport dignes pour ces enfants-là. Le

1 fait que le ministre fait référence à l'exception
2 d'avoir quelqu'un accompagner l'enfant, c'est sûr
3 c'est du gros bon sens qu'on sait dans certains cas
4 que les parents ne vont pas pouvoir accompagner
5 leurs enfants. Ça, c'est la réalité à Montréal. Il y
6 a des ambulanciers qui vont amener leurs enfants...
7 un enfant et puis quand ils sont arrivés sur les
8 lieux, les parents étaient désorganisés, étaient en
9 crise pour une raison quelconque. C'est certain que
10 les ambulanciers ne vont pas embarquer ces parents-
11 là. C'est une évidence. Donc pourquoi le ministre
12 aurait choisi à ce moment-là de publiquement dire
13 qu'il y aurait des exceptions? Ça, c'est correct. On
14 sait qu'il va avoir des exceptions, mais pourquoi
15 utiliser le parent agité. Je pense que dans
16 l'imaginaire collectif, ça risque vraiment de
17 soulever l'image du « *drunk indian* » qui est hors
18 contrôle et qui ne peut pas être calme pour un
19 transport aéromédical. Moi, je trouvais que
20 c'était... que c'était vraiment malheureux, disons
21 que ça soit utilisé comme exemple. Deuxième, c'est
22 le fardeau que... je vais mettre ça entre guillemets
23 évidemment, le fardeau des soins dont bénéficient
24 les Autochtones, c'est-à-dire l'argent, le fait
25 qu'encore, il prend le temps, vingt (20) secondes

1 dans une conférence de presse, point de presse de
2 deux (2) minutes pour dire que ça va coûter des
3 millions de dollars et puis même là, il dit « selon
4 nos estimés », c'est très vague. Moi, je ne sais pas
5 d'où ça sort, ces chiffres-là, mais... disons que
6 même si c'est vrai, pourquoi dire ça? Pour le
7 public, la crainte que j'ai, c'est que le message
8 que ça envoie, c'est que voilà encore les
9 autochtones accaparent nos ressources. Ça va forcer
10 à ce que l'avion soit cloué pour un an. Et je pense
11 que c'était simplement malhabile, mais ça évoquait
12 les politiques encore, les politiques coloniales, la
13 façon d'approche coloniale sur ces enjeux-là.
14 L'autre élément, c'est que cette sortie a été de
15 fait de façon très spectaculaire. Disons, on le
16 convoque à l'EVAQ, on va dans l'avion et c'est sûr
17 que ça... vu tout le travail qu'on vous a fait avec
18 la campagne, ça a été bien couvert par les médias et
19 c'est une victoire. L'enjeu qui vient avec ça, c'est
20 quand on fait une annonce comme ça, l'attente de la
21 population, c'est que les choses vont changer puis
22 la photo que j'avais montrée avec Catherine Hudon au
23 début de Charlotte Munik, je devrais peut-être la
24 remettre ici, mais Charlotte Munik est une femme
25 autochtone inuite qui travaille comme interprète, en

1 fait, dans le Nord et elle, son enfant est tombé
2 malade. Elle était déjà hospitalisée pour un petit
3 bout là-bas et l'équipe là-bas a vu qu'elle a besoin
4 d'être transférée donc ils ont fait le transfert et
5 puis de ce que j'ai... je pense que j'ai lu dans les
6 médias, c'est même qu'une infirmière l'aurait dit à
7 Charlotte. Elle dit « essaie de monter sur l'avion »
8 parce que l'infirmière a entendu que la politique a
9 changé. Ce qui est intéressant, c'est que Charlotte
10 ne savait pas. En fait, Charlotte n'était pas au
11 courant de notre campagne du tout. Elle n'était pas
12 au courant du tout, du tout. Et donc... et puis elle
13 comme interprète, elle a vu plusieurs enfants
14 déchirés de leur famille pour le transport donc
15 l'infirmière lui a dit « vas-y » donc elle est allée
16 puis elle a été refusée. Donc pour elle, c'était la
17 catastrophe. L'enfant encore était amené ici seul.
18 Elle a dû avoir plusieurs interventions. C'était
19 compliqué. L'enfant va bien maintenant, mais quand
20 même pertinent puis il y a une certaine
21 responsabilité. Quand on fait une annonce comme ça,
22 je pense que ça aurait valu la peine, au lieu de
23 faire une annonce comme ça, peut-être que ça serait
24 mieux d'avoir tout en place que la transition est
25 prête à être faite et puis que quand l'annonce est

1 faite, on sait que du jour au lendemain, la
2 politique va être différente. Parce que maintenant,
3 à ce jour-là, de ce que j'en sache, les enfants
4 arrivent toujours sans accompagnement. J'ai presque
5 terminé. Je reviens... en fait, ça, c'est un journal
6 qui a été publié, une édition qui a été publiée en
7 deux mille un (2001). Ça revient à l'enjeu des
8 Inuits qui ont été envoyés dans les sanatoriums dans
9 le sud pour la tuberculose. Ça, c'était un papier en
10 particulier, un document dans cette collection-là et
11 ça parle un peu de l'enjeu qui a été émis à ce
12 moment-là de garder ces gens-là, par exemple, dans
13 le Nord était trop dispendieux. Et ça soulève la
14 question que comment est-ce qu'on peut parler des
15 coûts quand il y a toutes sortes d'autres coûts
16 *social*... sociaux qu'on ne peut pas tenir en compte?
17 C'est-à-dire on va prendre l'exemple juste parce que
18 c'était public, mais on peut parler de beaucoup
19 d'autres exemples. L'exemple de Catherine Hudon,
20 elle, publiquement, elle a dit que cette expérience-
21 là a évidemment... ça a dévasté sa carrière. Elle ne
22 travaille plus comme infirmière. Elle pouvait...
23 elle ne pouvait simplement plus continuer à... la
24 culpabilité, tout, tout ça, le deuil qui vient avec
25 le fait qu'elle n'était pas là durant le transport,

1 ça reste avec elle à ce jour. Comment est-ce qu'on
2 met un prix pour ça? Moi, je suis juste un simple
3 pédiatre urgentiste, mais pour moi, il n'y a pas de
4 prix qu'on peut mettre sur ça et à l'inverse en
5 fait, le prix à faire rien... à garder des
6 politiques comme ça en place, c'est beaucoup plus
7 significatif qu'un prix de noliser un autre avion,
8 par exemple. Puis l'autre élément qu'il parle dans
9 cette... ce texte, c'est la façon dont les
10 Autochtones sont perçus par la population canadienne
11 ou québécoise et que souvent, il y a... en fait, il
12 y a un sentiment qui est répandu que le sort des
13 peuples autochtones, c'est... en fait, c'est leur
14 faute puis ça, ça persiste et puis il faut que ça
15 change aussi. Donc pour revenir, moi, j'avais
16 peut-être de façon un peu audacieuse, osée dit que
17 pour moi, cette politique-là, c'est une politique
18 coloniale. Je persiste et signe là-dessus et pour
19 plusieurs raisons. Les enfants inuits sont plus à
20 risque d'évacuation aéromédicale pour les raisons
21 dont on a déjà parlé. Ils sont plus malades, ils
22 sont plus à risque de traumatisme accidentel.
23 Dans... et puis c'est ma collègue Dre Johanne Morel
24 qui voulait vraiment que je parle aussi de ça. Dans
25 le nord, particulièrement dans le nord du Nunavik,

1 il y a vraiment une pénurie ou un manque d'imagerie
2 médicale donc du coup, on n'a pas d'écho fiable. On
3 n'a pas un scanner, on n'a pas de machine IRM. Donc
4 du coup, il faut... ça, ça informe les décisions
5 pour transférer les enfants. Il y a une pénurie ou
6 manque du soutien respiratoire et puis encore
7 j'avais dit puis j'avais parlé que les maladies
8 respiratoires sont plus répandues dans les
9 communautés autochtones pour plusieurs raisons. Et
10 donc ils n'ont pas de ventilation non invasive. Ils
11 n'ont pas de ventilateurs pour enfants intubés qu'on
12 peut utiliser pour plusieurs heures voire des jours.
13 C'est sûr qu'ils peuvent faire ça pour quelques
14 heures pour stabiliser l'enfant en attendant le
15 transfert, mais pas de façon pour garder l'enfant là
16 et il y a une pénurie ou manque de spécialistes
17 régionaux qui est flagrant aussi. On ne va pas avoir
18 de chirurgiens qui nécessairement vont être toujours
19 là dans plusieurs de ces centres-là. Donc du coup,
20 l'enfant va être... va devoir être transféré. Pour
21 les parents, la séparation avec leur enfant n'est
22 pas justifiable. Cette situation insoutenable est
23 exacerbée par le fait que les parents ne peuvent pas
24 facilement rejoindre leur enfant. Et ces délais sont
25 intolérables pour un parent qui se soucie du

1 bien-être de son enfant parce que le vol commercial
2 vers Montréal peut prendre des heures du aux
3 multiples arrêts, donc si par exemple, on est à
4 Ivujivik, vraiment au nord de Nunavik, ça peut
5 prendre quasiment une journée parce que c'est un
6 *milk run*. C'est vraiment un vol de lait? Je ne sais
7 pas si on dit ça en français, vraiment, *un milk run*,
8 ça arrête à plusieurs villages, villes avant que ça
9 arrive à Montréal, le vol commercial. Donc ça, c'est
10 déjà un enjeu. L'autre c'est qu'il y a juste un vol
11 par jour qui va aller de... un vol commercial qui
12 vient à Montréal donc si on a déjà raté le vol, on
13 attend jusqu'au lendemain. Le lendemain, ça se peut
14 que dû aux conditions météorologiques, on ne peut
15 pas... on est cloués au sol donc on ne peut pas
16 voler donc ça va aller au lendemain ou que le vol
17 commercial est plein et qu'il n'y a personne qui
18 serait prêt à donner leur siège, ce qui est
19 concevable et peut être raisonnable. Donc du coup,
20 dans certains cas, les parents vont juste arriver
21 deux (2), trois (3), quatre (4) jours après. C'était
22 le cas, en fait de l'enfant dont la travailleuse
23 sociale témoigne avec les illustrations. Et l'autre
24 élément qui est pertinent et puis c'est pour ça que
25 c'est vraiment une discrimination systémique qui

1 impacte sur les peuples autochtones inuits en
2 particulier, c'est que comparé à d'autres régions du
3 Québec, Côte-Nord, Gaspésie, pas les Îles de la
4 Madeleine, au moins Côte-Nord, Gaspésie, au moins,
5 il y a d'autres vols. Même Chisasibi, il y a
6 d'autres vols par jour et... d'un et de deux (2), il
7 y a des options terrestres, c'est-à-dire qu'on peut
8 aller par voiture. Ce n'est pas le cas pour le
9 Nunavik. Donc c'est ça. Donc en n'agissant pas pour
10 remédier à ces enjeux néfastes, la directive de
11 L'EVAQ les perpétue et institutionnalise une forme
12 de discrimination envers les communautés cris et les
13 Inuits même si la directive l'EVAQ n'avait peut-être
14 pas l'intention de discriminer contre les Cris de la
15 Baie-James et les Inuits du Nunavik, c'est les
16 réalités sur le terrain et cette directive a duré
17 des décennies de trop. Puis en passant, peut-être
18 que les gens vont penser que ce n'est pas rapport,
19 mais je... j'ai sorti des paroles de la chanson très
20 bien connue de Nina Simone qui s'appelle *Mississippi*
21 *Goddamn*. Elle avait écrit ça après l'assassination
22 de Medgar Evers en Mississippi puis l'attentat à
23 l'église *Sixteenth Street Baptist* à Birmingham dans
24 les années cinquante (50), soixante (60) et puis
25 elle parle, en fait, dans cette chanson-là que les

1 autorités, toujours, ils parlent qu'il faut aller
2 lentement, qu'il faut aller lentement, graduellement
3 pour faire le changement, mais en réalité c'est
4 quand on fait ça, ça amène simplement plus de
5 tragédies. Et l'exemple, c'est... l'exemple clair,
6 c'est l'exemple de Catherine Hudon, mais la question
7 toujours pour nous durant la campagne, c'était «
8 est-ce qu'on va attendre pour un enfant de décéder
9 durant le vol pour qu'on change les choses? » Ça,
10 c'était avant que moi, j'ai même eu connaissance du
11 cas de Mathéo. Donc, « solutions » puis on va
12 terminer bientôt. Pour nous, c'est clair qu'il faut
13 instaurer immédiatement une politique Tiens Ma Main
14 pour toutes évacuations aéromédicales pédiatriques
15 au Québec. Donc c'est sûr que mon expérience avec
16 les peuples autochtones, inuits et cris, mais cette
17 politique doit être le cas pour tous les enfants à
18 travers le Québec. D'autres éléments qui seraient
19 pertinents et puis ça, c'est... en fait, l'équipe de
20 Sainte-Justine et le nôtre qui est le *Children's*, le
21 CUSM qui voudraient pencher là-dessus. C'est de
22 développer un programme d'évacuation aéromédicale
23 pédiatrique au Québec. C'est le cas dans d'autres
24 provinces au moins d'autres pays. Et ça, donc ça
25 serait au-delà de l'équipe au CHU de Québec. Cette

1 équipe-là pourrait consister de membres du CHU
2 Sherbrooke, CHU Sainte-Justine et du CUSM. Puis moi,
3 j'ai en fait déjà fait cette proposition auprès de
4 l'EVAQ dans un courriel, le six (6) février deux
5 mille dix-huit (2018), mais je n'ai pas eu de suivi
6 là-dessus, mais pour être... pour être honnête, je
7 l'ai fait dans un contexte où je disais qu'une... la
8 politique est changée, on pourra collaborer là-
9 dessus, mais ceci étant dit, je n'ai quand même pas
10 eu de retour sur cette demande-là. Et cette équipe-
11 là, ça serait une équipe interdisciplinaire avec les
12 communautés autochtones dans les régions éloignées
13 qui développeraient aussi un programme de qualité de
14 l'acte et des soins pédiatriques pour les
15 évacuations aéromédicales au Québec. D'autres
16 solutions évidemment, on en a déjà parlé, donc je ne
17 vais pas trop pencher là-dessus, mais agir sur les
18 déterminants distaux, donc vraiment assurer l'accès
19 équitable à ces enfants-là puis j'ai mis en rouge
20 « environnement sain » parce que même si ce n'est
21 peut-être pas l'intention, il parlait plus de
22 logements et des choses comme ça, mais pour moi, le
23 transport, l'avion durant le transport aéromédical,
24 c'est quand même... ça devrait un environnement
25 sain. Puis un environnement sain, c'est un

1 environnement où il y a un parent ou un autre adulte
2 de la famille qui prend soin de l'enfant, qui
3 serait avec elle ou il. L'autre élément, c'est que
4 la notion de sécurisation culturelle, ça serait très
5 important d'instaurer dans n'importe quelle
6 politique en fait qui a affaire avec les peuples
7 autochtones. Donc ça serait très pertinent pour la
8 politique qui va changer. Et puis c'est aussi une
9 question de suivre les recommandations, en fait, qui
10 sont déjà disponibles, les rapports de la Commission
11 royale sur les peuples autochtones, la commission de
12 vérité et réconciliation et puis il y a aussi le
13 *First Nations Caring Society* qui a proposé le *Spirit*
14 *Bear Plan* qui est vraiment plus axé sur les enfants.
15 Ça, c'est plus au fédéral, mais il y a des éléments
16 là-dedans qui sont très pertinents pour les enfants
17 qui pourraient facilement être adaptés ici. Ça,
18 c'est l'avant-dernière *diapo*. C'est une citation que
19 Dre Johanne Morel qui est... en fait, était censée
20 de témoigner avec moi, mais elle est dans le Nord
21 cette semaine donc elle n'a pas pu nous joindre,
22 mais elle voulait qu'on parle au moins de cette
23 citation-là. C'était une aînée inuk qui est décédée
24 il y a quelques années et puis lors d'une conférence
25 à Montréal en deux mille douze (2012), c'est ça

1 qu'elle a dit : « *We, Inuit...* » et puis ça, c'est
2 traduit de l'inuktitut, elle a dit « *We, Inuit know*
3 *that we have to work with you. Qallunaat, for a long*
4 *time still and we agree with that but if you wish*
5 *for that relationship to work, to be fruitful, you*
6 *will have to listen to us* ». Et puis ça, l'enjeu à
7 la fin de la journée, c'est la question d'écoute qui
8 est très pertinente. Donc je pense, côté encore
9 solution, il faut qu'on prenne acte des
10 revendications des peuples... des peuples
11 autochtones. C'est la seule façon d'aller de
12 l'avant. Si on veut vraiment engager un processus
13 qui vise la justice et la dignité par rapport au
14 moins dans le contexte des soins et de santé pour
15 ces communautés-là. Puis je vais juste terminer avec
16 des paroles d'une chanson de l'artiste pop Samian
17 parce que ça m'a frappé. C'est quand même une
18 chanson de quelques années, mais ça me fait penser
19 souvent... quand j'ai entendu les réponses des
20 politiciens là-dessus, ce que j'ai mis en rouge «
21 juste pour rigoler, si on inversait les rôles, pas
22 mal sûrs que vous le trouviez moins drôle ». Je
23 pense que ce cas-là, c'est une politique qu'on peut
24 changer, qu'on doit changer qui n'a pas de raison
25 qu'on ne change pas à ce stade-ci et qu'il faut

1 faire ça puis souvent, notre ligne médiatique
2 c'était « qu'il faut changer ça hier » puis je pense
3 que ça reste encore à l'actualité, cette
4 revendication. Merci beaucoup.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors merci beaucoup Dr Shaheen-Hussain. Ça me
7 paraît très d'actualité, une actualité qui dure
8 depuis longtemps.

9 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

10 Effectivement.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Et vous avez parfaitement raison de dire qu'il faut
13 travailler avec les gens, avec les Inuits, avec les
14 Premières Nations, travailler pour faire ensemble.
15 C'est touchant aussi. J'allais offrir aux procureurs
16 s'ils ont des questions en leur rappelant que
17 l'après-midi avance rapidement et que...

18 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

19 Désolé.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 J'aurais... je comprends le message, Monsieur le
22 Commissaire et beaucoup des questions que je voulais
23 vous poser, vous avez répondu en cours de route,
24 mais il y a un élément que je veux vraiment... je
25 veux que ça soit dit parce qu'on parle d'un avion.

1 On les vu sur la vidéo, Dash 8 à hélices donc qui
2 est plus lent, mais qui embarque les parents et
3 l'avion le plus rapide, le Challenger, même si c'est
4 le vieux modèle, donc ne prend pas les parents.
5 Évidemment, en matière d'évacuation médicale, est-ce
6 que j'ai raison de penser qu'évidemment, il y a la
7 nature de l'urgence : plus c'est urgent, plus on
8 doit utiliser l'avion le plus rapide, mais
9 évidemment, il y a la notion distance : plus le
10 patient est loin, plus on va choisir l'avion le plus
11 rapide.

12 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

13 Effectivement.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Donc le challenger?

16 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

17 Oui, oui.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

19 Donc les communautés inuits et cris ou d'autres
20 communautés innues, bon, plus isolées, à cause de la
21 distance, à cause de l'éloignement, sont... ont
22 beaucoup plus de chance de voir arriver le
23 Challenger que le Dash 8?

24 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

25 Effectivement.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Donc cette politique-là de ne pas embarquer les
3 parents impacte davantage les communautés
4 autochtones parce que sur le territoire cri, c'est
5 majoritairement des Cris et sur le territoire du
6 Nunavik, c'est majoritairement des Inuits qui vivent
7 là.

8 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

9 Oui.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

11 Donc ils sont beaucoup plus susceptibles d'être
12 impactés par cette règle-là à cause de la
13 géographie?

14 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

15 Complètement. Effectivement et puis pour moi, en
16 fait... oui, le fait que je parle plus
17 spécifiquement... je penche plus sur Nunavik, c'est
18 implicite, en fait cette réalité de géographie, mais
19 vous avez complètement raison.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Puis en plus, ce sont là où on est le plus
22 susceptibles de trouver des enfants qui ne parlent
23 ni français ni anglais...

24 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

25 Effectivement.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 ... dans ces communautés-là?

3 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

4 Aussi.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

6 Et c'est vrai aussi pour les Innus, mais même chez
7 les Atikamekw qui sont... qui sont isolés
8 géographiquement, là.

9 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

10 Oui.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

12 Donc...

13 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

14 Oui.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

16 Très bien. Alors Monsieur le Commissaire, je...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Vous avez des pièces à déposer?

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Oui. D'abord, je vais commencer...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Peut-être offrir aux autres procureurs s'ils ont des
23 questions.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Pardon. Je voulais peut-être clore avec ça.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Me Miller?

3 **Me RAINBOW MILLER :**

4 J'ai compris votre intervention, Monsieur le
5 Commissaire. C'est beau, je n'ai pas de questions.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 C'est... on est comprimés par le temps
8 malheureusement, mais la présentation qui nous a été
9 faite me parait tellement claire...

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... et pertinente.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Très complet.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Je pense que le message passe bien.

18 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

19 Merci.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Me Boucher?

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 Je n'aurai pas de questions, Monsieur le
24 Commissaire, mais comme je vous dis souvent, on va
25 sûrement... on va se réserver le droit

1 d'éventuellement peut-être venir faire des
2 précisions ou peut-être faire...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Comme je mentionnais, le message du Docteur est
5 plutôt clair.

6 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

7 Le message est clair, Monsieur le Commissaire.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Alors rapidement, Monsieur le Commissaire, je vais
10 déposer la présentation PowerPoint.

11 **LA GREFFIÈRE :**

12 Sous la cote P-497.

13 - PIÈCE COTÉE P-497 -

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 P-497. Et ensuite dans l'ordre chronologique,
16 Docteur Shaheen-Hussain y a fait référence. D'abord,
17 la lettre du sept (7) juillet deux mille cinq (2005)
18 qui était adressée à monsieur Philippe Couillard par
19 la commission des droits de la personne et de la
20 jeunesse, donc sept (7) juillet deux mille cinq
21 (2005) sur la première lettre. 498?

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 Oui.

24 - PIÈCE COTÉE P-498 -

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

1 Très bien. P-499, la lettre de réponse donc adressée
2 à monsieur Marc-André Dowd datée du vingt-huit (28)
3 septembre deux mille cinq (2005).

4 - PIÈCE COTÉE P-499 -

5 P-500, lettre du neuf (9) mars deux mille dix-huit
6 (2018) adressée... qui vous est adressée, Dr
7 Shaheen-Hussain, donc P-500.

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Oui.

10 - PIÈCE COTÉE P-500 -

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

12 P-501, lettre du vingt-quatre (24) janvier deux
13 mille dix-huit (2018) donc c'est encore de la
14 correspondance à laquelle vous avez fait référence
15 tout à l'heure, P-501.

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 Oui.

18 - PIÈCE COTÉE P-501 -

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Et la dernière correspondance, celle du dix-neuf
21 (19) décembre deux mille dix-sept (2017), donc P-
22 502.

23 - PIÈCE COTÉE P-502 -

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ça complète?

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Ça complète, Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors écoutez, je vais vous remercier encore d'avoir
5 accepté notre invitation de venir nous présenter un
6 sujet d'actualité en souhaitant que des gens vous
7 écoutent...

8 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

9 Merci beaucoup.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... et qu'on puisse avoir une amélioration pour ces
12 communautés surtout éloignées qui ont des problèmes
13 de langue aussi, au niveau des enfants, des jeunes
14 enfants et je pense que le jeune enfant va apprendre
15 la langue de ses parents avant d'apprendre une autre
16 langue et lorsqu'il se retrouve tout seul, on a
17 compris que ce n'est pas facile pour le médecin ou
18 les médecins, l'équipe médicale qui a à faire face à
19 ces situations-là puis souvent, vous êtes confrontés
20 à... dans des choix qui peuvent avoir des
21 répercussions à long terme chez l'enfant puis vous
22 dites « est-ce que j'utilise le scan? Est-ce que je
23 ne le fais pas? Est-ce que... » « Si je suis capable
24 d'éviter ça, je vais le faire ».

25 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

1 Hum-hum.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Je pense que c'est important de vous écouter.

4 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors merci encore puis bonne chance. Félicitations
8 pour vos travaux.

9 **Dr SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN :**

10 Merci à vous. Merci beaucoup.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors on suspend?

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Oui et ma collègue, Me Ellassal prend la relève.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bon, bien...

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 Oui, je vais lui faire le message.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 On va suspendre cinq (5) minutes. On suspend cinq
21 (5) minutes.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

23 Cinq (5) minutes. Parfait.

24 **LA GREFFIÈRE :**

25 Suspension de l'audience cinq (5) minutes.

1 SUSPENSION

2 -----

3 REPRISE

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 (...) et Me Boucher avec nous.

6 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

7 Oui, tout à fait Monsieur le Commissaire. Alors on
8 a trois personnes devant nous aujourd'hui. Une
9 présentation qui va être à la fois en français et
10 en anglais. Donc on a... The first presentation
11 is going to be Mrs. Annie Pisuktie - Pisuktie, I'm
12 sorry - who is the vice-president of the Southern
13 Quebec Inuit Association.

14 And we also have Marie-Claude Lyonnais,
15 assistante de recherche au Centre de recherches du
16 CHU de Québec à l'Université Laval. Donc cette
17 partie de la présentation va être en français. Il
18 y aura également un PowerPoint.

19 Puis enfin, we have with us Professeur
20 Christopher Fletcher at... from Laval University,
21 who's going to be using another presentation
22 PowerPoint for us.

23 And the main topic today is going to be "Health
24 and Addiction Treatment Needs for Inuit People in
25 the Southern part of Quebec." So, welcome.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors bienvenue. Welcome, all three of you. We'll
3 ask the clerk to proceed with the oath. And then,
4 Me Elassal you can proceed with the witnesses.

5 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

6 Yes, yes.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 I understand it's a panel?

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

10 Yes, it's a panel, totally.

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Dr Christopher Fletcher,
2 Professeur titulaire, département de médecine sociale et
3 préventive, université laval
4 Affirmation solennelle

5 -----
6 Mme Annie Pisuktie,
7 Vice-présidente, Southern Quebec Inuit Association
8 Affirmation solennelle

9 -----
10 Mme Marie-Claude Lyonnais,
11 Assistante de recherche, centre de recherche du CHU de
12 Québec, Université Laval
13 Affirmation solennelle

14 -----

15 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

16 Merci. Vos témoins.

17 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

18 Oui, merci. So I understand, Mrs. Pisuktie, you
19 will be the first one to speak to us?

20 **MME ANNIE PISUKTIE :**

21 Yes.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 We're listening to you.

24 **MME ANNIE PISUKTIE :**

25 Uh-hum. Okay. I just want to introduce myself. My

1

2 name is Annie Pisuktie, I'm originally from Iqaluit,
3 born and raised there. I've been living in Montreal
4 now for thirty... over thirty (30) years.

5 The reason why I live in Montreal is because I
6 was an abused... I was abused by my husband a lot,
7 beaten up all the time. So when I brought my
8 daughter here for the hospital, I realized that I
9 can live in Montreal and have a safer life here.

10 So, this is what I did. I ran away from home
11 with my daughters and lived here.

12 It didn't... it wasn't very good at first,
13 because I did have a drinking and drug problem, to
14 the point where I did lose my children and I had to
15 get help.

16 I... the reason why I'm explaining myself is
17 because... this way, is because a lot of the Inuit
18 that are coming here to Montreal are in the same
19 shoes that I had on. They're running away from
20 family members, either because they're abused by
21 their husband, or they have a sex... they're being
22 sexually abused. Or, you know, it's any kind of
23 abuse. They're running away. That's why they end
24 up here in Montreal, like I did. I ended up here
25 in Montreal because I ran away.

1 I'm lucky and fortunate enough that I was able
2 to help myself get better, because I really wanted
3 my kids back. I had no choice but to get myself
4 better.

5 And out of this, the Inuit here in Montreal,
6 are not getting what I got. They're not getting
7 help and getting better, like... for their
8 addictions. Because we are lacking places that are
9 specifically for Inuit. If... I'm sure that if
10 there was places for Inuit, like the treatment
11 center or something like that, I think that they
12 would be standing taller, even to the point where
13 they will not go to the hospitals, because they
14 face discrimination. This is a big concern. I
15 have been advocating for my fellow Inuit for many
16 years now, hoping that things get better. I
17 even,... my dream was to have a Inuit organization,
18 like Tungasuvvingat Inuit in Ottawa.

19 So, when we started getting invited by
20 Tungasuvvingat Inuit for urban strategy meetings, I
21 was there and they... to find out how we can start
22 this organization and we learned how - um, we
23 learned how...

24 My daughther, Tina Pisuktie, is now the
25 Executive Director of SQIA. She is the one that

1 formed the company. She registered it and
2 everything was my guidance: "you do this, you do..."
3 I'm very bossy (laughter).

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ah.

6 **MME ANNIE PISUKTIE :**

7 I... well because I want... So, now, we have SQIA,
8 we have Southern Quebec Inuit Association. It's
9 very new, it's from November. It took us four (4)
10 years to plan this and now it's formed with... there
11 is... we do have an office now. We have one
12 employee which is Tina. Hopefully one day we will
13 expand, like Tungasuvvingat Inuit, so that we can
14 have programs in that same building, like, for
15 example, to have Inuit women come to do sewings or
16 learn how to do sewings. Or parents to have... to
17 learn how to do... develop more parenting skills.
18 For a man to carve and to have a safe place for
19 everybody. It will be... it would be a safe place.

20 Right now there is no safe place for the Inuit
21 and most of them that are very sick with addictions
22 are outside still. They won't... they won't even
23 use the shelters, because, again, of discrimination,
24 especially the ones that are run by non... like,
25 there's... some will go to the package projects and

1 Autochtones de Québec. So some will go there, some
2 Inuit don't go there, but they will go to Old
3 Mission Brewery or Welcome Hall Mission; the reason
4 being is because they are discriminated. And a lot
5 of times, when they're sleeping, the non-Inuit will
6 steal his shoes or boots and they... a lot of times,
7 they'll come out with no... ugly shoes because
8 some... while they were sleeping, their shoes were
9 stolen or their boots were stolen, their coats. So
10 they refuse to go there. And then, there's
11 headlights, they refuse to go. These are the
12 complaints that I get when I would try and help them
13 go into those places, they would explain to me they
14 tried it and they don't want to go again.

15 So, this is one of the reasons that I am
16 strongly trying to form a big, like, SQIA to grow.
17 But it's... I know it's going to take years. But
18 we... it's a start now, we've started. We now have
19 an office, we have board members - I'm a board
20 member, I'm the vice-president of the board.

21 When I first started... I was in outreach work
22 two thousand five, until... I mean, two thousand
23 three (2003) to five (2005), working with... for...
24 from the Native Friendship Center, it was a pilot
25 project, working with the Inuit that were outside.

1 It was very hard. It was heart-breaking. I've
2 seen so many of this, Inuit die on the streets.
3 Either they froze, or they were murdered, or they
4 were sick. To me, this is very heart-breaking.

5 So, these are some of the reasons why I'm
6 really pushed, I was really pushing that hopefully,
7 that we will have a TI model - TI are being an
8 Inuit model - so that they will be safe.

9 So, the challenges are that, there is too much
10 discrimination for the Inuit here in Montreal,
11 racism. They refuse to go to the hospitals or to
12 clinics, or even refuse to go to their meetings
13 with the Youth Protection. They will miss their
14 court date rather... they rather miss their Court
15 date and spend a few days in prison, because of
16 discrimination and fear. The fear is a big part of
17 this too.

18 So, we have... that is mostly what our people
19 are facing, my people are facing. So hopefully one
20 day, we will have a house big enough to... for
21 Inuit to come and... like a Native Friendship
22 Center, have a Inuit center, that they can come and
23 feel free to... and not to... because they are in
24 their own house, you know, like they can feel free
25 to be at home, with no discrimination or anything

1 like that.

2 Hopefully, we will have a kitchen, soup
3 kitchen, so we can feed them, where even... I know
4 that, right now, as a... through Makivik, Makivik
5 has been very, very nice to the homeless, they have
6 a homelessness file. So when... and now... and
7 they've been feeding the Inuit country food for a
8 few years now, which I take part in cooking for the
9 Inuit and, so, they do get fed every two (2)
10 months, but now it's been three (3) months that we
11 didn't get in, because we just... now, because I
12 said we just opened our office and we've been going
13 to meetings. So hopefully, next... this month, end
14 of this month, we will.

15 So it's... but you know, if we have a kitchen
16 with country food available for us daily, this
17 would make their life so much better for... because
18 it really makes them feel better. Like, it makes
19 me feel better when I eat country food, so, I'm
20 sure it would make them feel better too.

21 And hopefully, in the same house, that we can
22 have a space where they can do healing circles
23 or... For a grieving, example, when there's a
24 death in the community, we have no place to get
25 together... to gather, to get together to do

1 grieving. In my culture, grieving is very...
2 getting together when there's a death, it's very
3 important. We always get together and now we
4 cannot do that, right now. And hopefully we can,
5 in this house also, that we can have a nurse and a
6 doctor come and visit them rather than them going
7 to the clinics. Or even opening an Inuk... for,
8 like Akausivik Health Center in Ottawa, we could
9 have a Native Health Center here in Montreal too.
10 This is one of my dreams also.

11 So, my recommendations are that if... South of
12 Quebec Inuit applies for a grand just to say yes
13 and give the grant (inaudible). You know, because
14 we need help, we need help for... to... with... to
15 keep it running, or else it won't succeed.

16 At one point, we... the Inuit couldn't even...
17 when I was working on the... as a street patrol, I
18 couldn't help them even get IDs, because we didn't
19 have any funding to get them IDs. Now, with
20 Makivik there, that have given us money... funding
21 through the say Doris, open door, red roof... and
22 Ivirtivik employment center, we can now order them
23 IDs, because living on the street, they're always
24 losing their IDs. So, that... at least, that this
25 is in order now.

1 And for repatriation, when a person passes
2 away here in Montreal, if it's an Inuk from
3 Nunavik, Makivik will take care of it. Makivik
4 pays it. But if it's from Nunavut, there was at
5 one point that we couldn't get funding to send them
6 home, we... it was through fund raising that they
7 were sent home. But now, NT - Nunavut
8 Tunngavik Association - has now told us we can have
9 two... if the... because they have a bereavement
10 travel support for NTI. If the two (2) plane
11 tickets are not used for... by another family
12 member, the person that has passed away here in
13 Montreal can go home now, with those two (2) plane
14 tickets. The only part missing now is the
15 preparation part from the hospital to the funeral
16 home, this part is not payed. We don't have any
17 funding for this part. So this has to be fixed too
18 somehow one day. I don't know how, but I've...
19 they bill three (3), four (4) times, but I've
20 always written back to them, like, "I'm just a
21 worker, I can't pay", so, I don't know what to do
22 about it. So they never send me the bill again.
23 There's... Yes. Because there's that too.
24 So, Southern Quebec Inuit Association, I would...
25 this... my dream is that, we will have enough

1 funding to do... provide the services that Inuit
2 need, here in Montreal. Like I told you before, I
3 work at an employment... Inuit employment center
4 now, recruiting them to come to look for jobs and
5 to find jobs here in Montreal. But with their
6 addictions, a lot of the time they don't say within
7 the job. So, another thing that is very much
8 needed is a treatment center, Inuktitut... well,
9 hopefully Inuit-run or something, but I've also
10 been talking about...

11 Even if it's not Inuit-run, as long as there
12 help, like, for example, to wing them off - they
13 have to be winged off the alcohol, because they
14 drink a lot. If they abruptly stop drinking,
15 they're going to have a seizure and they might die.
16 It comes along with being... with this disease.

17 So, when I've been talking about a wet shelter.
18 There's a wet shelter in Ottawa, it's working. I
19 went to visit it. There's a manage alcohol program
20 downtown in Ottawa. It's the first step of the wet
21 shelter part, right, where... and then when they get
22 stable, then they're sent to another place, that
23 they can live a better life. They're still managing
24 their... They're still managing their alcohol or...
25 but they have... they're coherent now, they're able

1 to do things.

2 So hopefully, one day, that we can have
3 something like that for my fellow Inuit in Montreal.
4 This would be a big, big change for my people.
5 After that, I'm sure that they would be able to
6 stand better, stand tall, get jobs and have a
7 happier life. This is my dream. This is what I
8 want to fix. I cannot do it alone, that's why I'm
9 here to complain, uh-hum, to talk about it, to get
10 support, hopefully to get support.

11 So, right now, I... we do have an Inuktitut
12 radio show that is... that was on last night. It's
13 every two weeks, six p.m. (6 p.m.) to seven p.m.
14 (7 p.m.). I am the host. I am the voice of
15 (inaudible) Inuit of Montreal, that's what I always
16 say to myself... to the community too, because I
17 want the Inuit to be proud and to listen to their
18 own music and to have a radio and this is a good
19 start for them, you know, it's... it makes them
20 feel good, that they're included. It makes me feel
21 good that I'm included.

22 So, we have that now, which is great. We
23 still need to find funding a lot of times, but
24 it's... at least, it's still running. It's been
25 three years, so, this is the third (3rd) year that

1 it's running.

2 The grieving need, like I said, we don't have
3 a place. We cannot gather when there's a dead, we
4 cannot get together. This is something that we
5 need a house or some... to get... to have this
6 need.

7 And what else? Oh, I think I'm good. So my
8 recommendations are just to ... is that to make
9 sure that SQIA gets funding and support them, to
10 support, because I would like that... if all the
11 Inuit specific to be run by SQIA, because we're
12 Inuit and we know what the Inuit needs are. So if
13 it's... SQIA runs the Inuit needs, everything
14 should fall into place. That's what I think.
15 That's how I feel. I think I know that it would
16 fall into place. So I would like for SQIA to grow
17 like the (inaudible) Inuit of Ottawa.

18 About the health survey, we... there is a
19 health survey, it's going to be starting soon.
20 Christopher is working on it along with
21 Marie-Claude. And I will let them talk about that
22 themselves, I'm not really... I don't... I can't
23 really talk about that part. But I really am here
24 to support my Inuit, fellow Inuit and I would like
25 for someone to hear me so that they can get help

1 here. I want my fellow Inuit to be healthy. They
2 are humans just like any other human. We are the
3 first people of this land and we are treated lesser
4 than a human a lot of times. It is not fair. It
5 isn't... this shouldn't be happening. It's not only
6 us Inuit, it's the First Nations too that are being
7 treated like that. My forefathers welcomed the
8 forerunners and now they've taken over. And now
9 there's so much racism, it's not fair for us. We
10 need to be able to stand next to you and to feel
11 pride to stand next to you. Thank you.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 (Inaudible).

14 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

15 Thank you. I don't have questions for now, but I
16 thank you.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Maybe I'll have some at the end. So, I will wait
19 until the end. Maybe Doctor Fletcher or madame
20 Lyonnais will answer?

21 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

22 Alors maintenant, je crois que nous pouvons
23 poursuivre avec madame Lyonnais...

24 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

25 Oui.

1 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

2 ... qui utilise un PowerPoint pour sa présentation?

3 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

4 Oui, et le document aussi que vous avez reçu est en
5 lien avec cette présentation. Donc, je suis là
6 aujourd'hui pour vous présenter cette étude qu'on a
7 réalisée d'octobre deux mille seize (2016) à mars
8 deux mille dix-sept (2017). C'est une étude qui a
9 été, dans le fond, qui a été dirigée par Professeur
10 Fletcher ici, dont... pour laquelle j'ai été
11 assistante de recherche. Et c'était une analyse des
12 besoins concernant les Inuits en situation de
13 dépendance à Montréal. Vous allez voir que il y a
14 beaucoup de choses que je vais dire, dans le fond,
15 pour faire suite à ce que Pisuktie a dit. Dans le
16 fond, elle a pris de l'avance sur moi, vous allez
17 voir qu'il y a plusieurs choses qui sont
18 redondantes, mais je crois que c'est important quand
19 même qu'on les entende.

20 Donc, peut-être une petite mise en contexte.
21 Bien, tout d'abord, bien au cours... depuis les
22 dernières quinze (15) années, en fait, on remarque
23 que le nombre d'Inuits a augmenté beaucoup, de façon
24 importante à Montréal et que la communauté
25 aujourd'hui, on peut dire qu'elle fait vraiment

1 partie intégrante du paysage urbain, qu'elle a ses
2 caractéristiques propres, ses spécificités propres
3 aussi. La majorité des Inuits ont quand même un
4 emploi et mènent une vie stable, mais environ le
5 tiers d'entre eux auraient des problèmes sérieux de
6 consommation, principalement d'alcool même si on dit
7 que c'est quelque chose qui est changeant
8 présentement et vivent des situations difficiles,
9 des situations d'exclusion sociale ou d'itinérance.
10 D'ailleurs, ils sont surreprésentés dans les
11 statistiques d'itinérance. On dit qu'environ
12 quarante pour cent (40 %) des itinérants Autochtones
13 sont Inuits alors qu'ils forment dix pour cent
14 (10 %) de cette population.

15 Vulnérabilité et consommation, en fait, ça
16 représente un cercle vicieux pour les Inuits, parce
17 que la personne qui est vulnérable va souvent
18 consommer pour pouvoir échapper aux difficultés de
19 la vie. Et en même temps, bien le fait de consommer
20 va augmenter aussi sa vulnérabilité. Donc, les gens
21 vont se retrouver dans un cercle vicieux et ces
22 dépendances vont entraîner des impacts importants
23 sur l'intégration urbaine. C'est toutefois
24 important de préciser que c'est pas seulement les
25 Inuits qui sont en situation d'itinérance ou qui ont

1 des problèmes de dépendance. Comme dans la société,
2 ça touche toutes les couches de la société Inuit.

3 Donc, qui sont ces Inuits qui vivent à
4 Montréal? Madame Pisuktie en a déjà parlé un peu.
5 Donc, selon des dernières statistiques de
6 Statistique Canada, on dit que la population Inuit
7 montréalaise serait estimée à neuf cent soixante-
8 quinze (975), une hausse de soixante-quinze (75)
9 personnes par rapport aux statistiques de deux mille
10 onze (2011), mais de l'avis même de Statistique
11 Canada, ce serait fortement sous-estimé, parce que
12 lorsque les statistiques ont été faites, le
13 recensement a été fait, ça ne comptabilisait pas les
14 personnes qui restaient dans des logements
15 institutionnels comme les prisons, les hôpitaux, les
16 refuges. Ça comptabilisait pas non plus les gens
17 qui pouvaient être à l'extérieur de la ville, qui
18 pouvaient avoir été retournés au Nunavik pour une
19 certaine période de temps. Et ça ne comptabilisait
20 pas non plus les itinérants.

21 D'autres statistiques estimeraient plutôt la
22 population de mille trois cents (1 300) à mille cinq
23 cents (1 500) Inuits et ce serait probablement plus
24 près de la réalité. Lorsqu'on a consulté les
25 organismes qui travaillaient auprès des Inuits, on

1 nous disait qu'ils avaient connu une hausse vraiment
2 très importante de leur population itinérante au
3 cours des dernières années. Et si on prend
4 l'exemple d'une étude récente qui a été faite à
5 Ottawa, cette étude a démontré que la population
6 Inuit à Ottawa était quatre fois supérieure à ce que
7 Statistique Canada avait évalué. Donc, on croit que
8 le chiffre serait plus près de mille cinq cents
9 (1 500) que vraiment de neuf cent soixante-quinze
10 (975).

11 Maintenant, pourquoi est-ce qu'ils viennent à
12 Montréal? Bon, il y en a qui sont attirés par des
13 possibilités d'emplois ou encore pour poursuivre des
14 études, avoir accès à un logement plus facilement ou
15 pour avoir accès à des soins de santé ou se
16 rapprocher de la famille. Il y en a, comme madame
17 Pisuktie l'a dit, qui veulent fuir aussi des
18 situations difficiles au nord, des situations de
19 violence domestique ou conjugale. Il y a aussi le
20 coût de la vie qui est extrêmement élevé au nord et
21 ça fait en sorte qu'il y a certaines personnes qui
22 veulent descendre au sud en raison de ces coûts de
23 vie qui sont très, très hauts. Et aussi les
24 logements qui sont surpeuplés, ou les difficultés
25 d'avoir accès aussi à un logement.

1 Et il y a quand même aussi une certaine
2 proportion qui reste dans la ville après avoir été
3 en prison. Et certains d'entre eux tout simplement
4 parce qu'ils...

5 **VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :**

6 (Inaudible).

7 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

8 Oh.

9 **MME ANNIE PISUKTIE :**

10 (Inaudible).

11 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

12 It's not working, your headset?

13 **MME ANNIE PISUKTIE :**

14 It was before. Now, it's just...

15 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

16 I don't know if you can get one headset... another
17 one for...?

18 **MME ANNIE PISUKTIE :**

19 Oh, okay.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 It's okay now?

22 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

23 Est-ce que ça fonctionne?

24 **MME ANNIE PISUKTIE :**

25 I can have any.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 O.K. Ça va.

3 **MME ANNIE PISUKTIE :**

4 O.K. Thank you.

5 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

6 Là, dans le fond, je disais donc, c'est ça, il y a
7 certains personnes aussi qui ne peuvent pas
8 retourner dans leurs communautés en raison des
9 conditions de probation qui font qu'ils ne peuvent
10 pas se retrouver dans le même logement qu'une
11 personne qui a un dossier criminel. Ou encore
12 parce que la communauté les a bannis et ne veulent
13 pas les revoir, donc, ils n'ont pas d'endroits où
14 aller habiter.

15 Bon. Dans la plupart des cas, les Inuits sont
16 mal préparés à la vie urbaine et les embûches sont
17 beaucoup plus nombreuses que prévu. Bon. Il y a
18 le déracinement culturel et il y a aussi les
19 problèmes de langue, parce qu'ils arrivent dans un
20 environnement qui est francophone. Peut-être
21 d'Inuits parlent français. Il y a aussi le fait
22 qu'ils ont souvent peu ou pas d'éducation. Donc,
23 pour avoir un emploi intéressant, c'est quand même
24 assez difficile. Et pas d'emploi, parfois, pas de
25 dossier de crédit. Dans certains cas aussi, on

1 parle de discrimination. Donc, c'est plus
2 difficile d'avoir un logement que ce qui était
3 prévu.

4 Et aussi bon, ils vivent difficilement le fait
5 d'être éloignés de leurs communautés ou de leurs
6 familles. Donc, il y a aussi le fait que plusieurs
7 d'entre eux ont des traumatismes. Donc, une forte
8 proportion des Inuits souffrent de traumatismes ou
9 ont vécu des traumatismes. Donc, tout ça fait en
10 sorte que les gens ont de la difficulté à s'adapter
11 et représentent en fait une population qui est très
12 vulnérable.

13 Les femmes, en particulier, deviennent à haut
14 risque d'être la cible de souteneurs, de
15 proxénètes, parce qu'elles sont un peu laissées à
16 elles-mêmes et ces gens-là arrivent un peu comme
17 des sauveurs. Et ce n'est pas seulement les
18 femmes, il y a des hommes aussi, mais c'est plus
19 souvent des femmes qui ont été rapportées.

20 Si on regarde maintenant l'état des services
21 actuels qui sont offerts aux Inuits à Montréal,
22 bien, la population Inuite montréalaise représente
23 moins d'un pour cent (1 %) de la population totale
24 de la ville. Donc, par conséquent, il y a très peu
25 d'endroits qui offrent des services ou des

1 traitements qui sont adaptés à la culture et qui
2 répondent vraiment à leurs besoins spécifiques.

3 Il y a une étude qui avait été menée en deux
4 mille douze (2012) par Kishigami qui avait conclu
5 que les services actuels de traitements de
6 dépendances et de guérison ne correspondaient pas
7 aux besoins des Inuits et n'étaient pas adaptés à
8 leur culture, ce qui faisait en sorte qu'il y avait
9 aussi un très haut taux d'échec.

10 Il y a des centres de thérapie Inuits, il y en
11 a deux dans l'Est du Canada. Il y a Mamisarvik,
12 qui est situé à Ottawa, et il y a Isuarsivik, qui
13 est situé à Kuujjuaq. Qui sont, comme je vous
14 disais, des centres de traitement Inuits qui
15 utilisent une approche qui a été développée par les
16 Inuits. Et la majorité des gens qui y travaillent
17 sont Inuits et la langue principale est aussi
18 l'Inuktitut. Il y a quand même des résultats qui
19 sont vraiment intéressants à haut taux de succès.
20 Par contre, ils sont difficilement accessibles. On
21 comprend qu'Isuarsivik, c'est à Kuujjuaq, donc,
22 c'est... l'éloignement géographique est compliqué.
23 Mamisarvik, c'est situé à Ottawa. Pour les Inuits
24 qui viennent du Nunavik, en fait, le ministère de
25 la Santé du Québec ne paye pas pour le service à

1 Ottawa étant donné qu'il y en a un au Québec.

2 Et malgré ça, il y a quand même des besoins
3 actuels et ces besoins vont en grandissant, parce
4 que l'exode des Inuits du Nord se poursuit et ça ne
5 va qu'augmenter au fil des années.

6 Donc, ce projet a été développé pour
7 conceptualiser l'expérience des Inuits, identifier,
8 analyser leurs besoins en matière de guérison et de
9 traitement des dépendances. Aussi, pour obtenir
10 une meilleure compréhension de leurs expériences à
11 Montréal, surtout de ceux qui souffrent de
12 problèmes de dépendances. On a voulu présenter les
13 services qui existent actuellement et aussi
14 suggérer des solutions pour améliorer les services
15 afin de permettre une meilleure intégration sociale
16 et économique des Inuits à Montréal.

17 Comment on s'y est pris? Ça s'est fait en deux
18 parties. La première partie, on a réalisé trente-
19 trois (33) entrevues auprès d'Inuits qui
20 provenaient de différents milieux à Montréal et à
21 Ottawa, donc qui venaient vraiment de différents
22 milieux socio-économiques. De ce nombre, il y en
23 avait quinze (15) qui disaient avoir des problèmes
24 de dépendances et il y en avait quinze (15) qui
25 disaient avoir eu des problèmes de dépendances dans

1 le passé. Il y avait trois (3) personnes qui
2 disaient avoir absolument jamais connu des
3 problèmes de dépendances.

4 Ensuite, la deuxième partie qu'on a fait des
5 discussions avec des organismes communautaires, des
6 centres de traitements à hautes thérapies et des
7 services qui avaient une clientèle Inuite. Ces
8 organismes, en fait, étaient des partenaires de
9 Makivik ou des ressources qui étaient vraiment très
10 fréquentées par les Inuits et qui étaient
11 ressorties au cours de nos discussions avec les
12 Inuits qui ont participé à notre étude. Et on a
13 aussi été voir des modèles qui étaient
14 intéressants, qui pourraient suggérer des pistes de
15 solutions pour l'avenir, qu'il pourrait être
16 intéressant d'implanter à Montréal.

17 Et finalement, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
18 fait une analyse dramatique et thématique, oui, et
19 on est venu à des résultats et des recommandations
20 préliminaires.

21 Donc, vous allez voir que les résultats, comme
22 je vous disais, ressemblent beaucoup à ce que
23 madame Pisuktie disait dans la présentation juste
24 avant moi. Bon, premièrement, tous les Inuits à
25 qui nous avons parlé ont mentionné avoir vécu ou

1 vivre actuellement des traumatismes ou des
2 difficultés. Et tous les Inuits qui avaient eu ou
3 ont des problèmes de dépendances disaient que
4 c'était intrinsèquement lié aux traumatismes qu'ils
5 avaient vécus.

6 Les rechutes sont fréquentes et il y a
7 plusieurs facteurs qui expliquent que... qui
8 expliquent ça. Donc, en raison de l'environnement
9 social ou de la pression des pairs, souvent lorsque
10 les Inuits quittent, par exemple, le centre de
11 traitement et reviennent à Montréal, ils retournent
12 dans le même milieu avec les mêmes gens qu'ils
13 fréquentaient auparavant. Ce sont souvent les
14 seules personnes qu'ils connaissent. Et donc, tôt
15 ou tard, bon, ils ne vont pas résister, ils vont
16 recommencer à consommer.

17 Il y a aussi un manque d'accessibilité aux
18 traitements parce que les attentes aussi sont très
19 longues, particulièrement pour les centres de
20 traitements Inuits. Et il y a aussi le refus de
21 certaines personnes d'aller en thérapie par crainte
22 de la stigmatisation, par crainte d'ennuis aussi.

23 Ensuite, parce qu'on s'est rendus compte
24 qu'avec les traitements actuels, effectivement, ne
25 correspondent pas aux valeurs et aux besoins des

1 Inuits. Les traitements actuels au Québec sont
2 surtout en français, ce qui est déjà une
3 problématique au niveau de la langue et se
4 déroulent sur un modèle qui est pas adapté aux
5 Inuits, entre autres parce que l'impact des
6 traumatismes n'est souvent pas intégré dans la
7 thérapie. Et parmi les principales critiques que
8 les Inuits participants nous ont mentionnées, ils
9 ont dit que... bon, oui, la langue était vraiment
10 une barrière importante. Il y avait aussi l'ennui
11 dans les centres de traitements, la
12 mécompréhension, autant eux envers le traitement
13 que les intervenants envers leurs cultures, envers
14 eux-mêmes. Et aussi le fait qu'ils trouvaient que
15 les services n'étaient pas vraiment adéquats.

16 Ce qu'on s'est rendu compte aussi, c'est que
17 effectivement, les centres de traitements des
18 dépendance Inuits avaient des résultats positifs,
19 mais qu'ils étaient effectivement très difficiles à
20 intégrer. Et lorsqu'il y avait des demandes
21 spécifiques pour ces centres-là, ça prenait
22 vraiment du temps. Les listes d'attente sont très
23 longues pour y avoir accès, particulièrement pour
24 Isuarsivik, et même Isuarsivik, dans la plupart des
25 cas, bien, ce n'était pas accessible.

1 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

2 O.K. Puis d'ailleurs, le centre qui est situé à
3 Kuujjuaq, dont vous parlez, est-ce que, à votre
4 connaissance, le centre est financé par le
5 ministère de la santé?

6 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

7 Oui, c'est gratuit pour les Inuits qui veulent s'y
8 rendre. C'est (inaudible).

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

10 Puis est-ce que ça inclut, pour les Inuits qui sont
11 à Montréal, le vol pour s'y rendre? Ce qui peut
12 être problématique à défrayer?

13 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

14 Ça, c'est une bonne question. Je sais qu'il y a
15 des... il y a pas de frais pour les... se rendre,
16 c'est ce qui a été une des difficultés. Il y a pas
17 de vol de fourni pour se rendre, c'est ça. C'est
18 une autre...

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

20 Donc, si la personne est sur place, peut avoir...
21 bon, sous réserve de la liste d'attente, là, accès
22 aux services, mais si la personne...

23 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

24 Oui, mais il faut qu'elle... c'est ça...

25 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

1 ... (inaudible)...

2 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

3 ... mais il faut qu'elle se rende.

4 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

5 ... à Kuujjuaq?

6 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

7 Oui, exactement, il faut qu'elle se rende à
8 Kuujjuaq directement.

9 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

10 Um-hum.

11 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

12 Et ça comprend le billet d'avion.

13 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

14 (Inaudible).

15 **MME ANNIE PISUKTIE :**

16 I would just like to say, if...

17 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

18 (Inaudible).

19 **MME ANNIE PISUKTIE :**

20 ... if an Inuk that wants to go for treatment to
21 Kuujjuaq, which I have seen once happen, because
22 she was from Kuujjuaq already.

23 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

24 Okay.

25 **MME ANNIE PISUKTIE :**

1 She was given a ticket by the community, but if you
2 are an Inuk from Nunavut, which I am from, I
3 believe that there is no ticket to go, because it's
4 not a land claim. I know that if you go to
5 Mamisarvik in Ottawa and you're coming from the
6 North, they are... their ticket is payed.

7 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

8 Uh-hum.

9 **MME ANNIE PISUKTIE :**

10 I have seen a few... from Nunavut, from Montreal to
11 Nunavut, we took the bus. It was my work that paid
12 for it when I was at the Native Friendship Center,
13 we did find a bus ticket for them, but I understand
14 in that health and social... health (inaudible)
15 welfare was supposed to do all this, so they
16 could... they would probably be able to, because
17 it's in the non-insured health benefit law that it
18 should be part of that...

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

20 Uh-hum.

21 **MME ANNIE PISUKTIE :**

22 ... but if you're not from Nunavik, living in
23 Montreal and going to Isuarsivik, no, there's no
24 ticket.

25 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

1 Okay. Thank you.

2 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

3 And it's not a superstructural problem of people in
4 the South, it's that getting access to services
5 that are in the North like Isuarsivik, it's
6 ambiguous at best and I can't speak for the actual
7 policy in place right now at Isuarsivik, but I know
8 that a lot of people see it as impossible to go
9 North to get treatment. They don't feel like or
10 perhaps it isn't the case that they are eligible,
11 or they've been out of region too long, or they,
12 you know, (inaudible) about a reason so... It's a
13 grey zone of who can access that service outside of
14 Nunavik. It's quite clear in Nunavik how it works
15 and it's a program for Nunavik... Nunavimmiut. For
16 people in the South, it's not quite so clear.

17 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

18 Uh-hum.

19 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

20 J'allais ajouter aussi que au moment de notre étude,
21 le Centre de Mamisarvik qui accueilleraient les
22 Inuits du Nunavut était seulement pour les femmes à
23 ce moment-là. Ils disaient que dans les mois à
24 venir, ils espéraient pouvoir accueillir des hommes
25 de nouveau, parce que le Centre a dû fermer par

1 faute de financement. Ils venaient de rouvrir
2 lorsque nous, on est allés les consulter et à ce
3 moment-là, le programme était disponible que pour
4 les femmes. Et la dernière fois que je me suis
5 renseignée, il n'était toujours pas disponible pour
6 les hommes. Donc, les Inuits hommes du Nunavut
7 n'avaient pas accès finalement à un service, à un
8 centre de traitement Inuit aux dernières nouvelles,
9 ce qui est une autre difficulté.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Mais dans vos chiffres, si on prend Montréal, parce
12 que je comprends que la plupart des Inuits, ils
13 sont pas au Nunavik ni au Nunavut, et qu'ils sont
14 au Québec vont être à Montréal, si j'ai bien
15 compris, il pourrait y avoir combien d'Inuits du
16 Nunavut qui seraient à Montréal et auraient besoin
17 d'aide? Combien d'Inuits du Nunavik qui auraient
18 besoin d'aide dans ce sens-là? Est-ce que...? Au
19 meilleur de votre connaissance.

20 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

21 Tout à fait.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Ah, ah, ah! To the best of your knowledge.

24 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

25 Oui.

1 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

2 Je vas y répondre...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Do you have an idea of that?

5 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

6 Mais c'est une très bonne question.

7 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

8 Oui.

9 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

10 D'abord, on ne sait pas combien de monde on a à
11 Montréal tout court. Donc, savoir combien de monde
12 vient de Nunavut ou de Nunavik, combien de monde
13 qui sont Inuits, mais nés dans le Sud? Donc,
14 encore plus ambigu, très inconnu.

15 Donc, notre première étape, on va parler
16 bientôt, mais notre première étape dans notre étude
17 de santé, c'est de faire un recensement de la
18 population Inuite dans le Sud pour savoir
19 exactement, pour répondre exactement à ces
20 questions-là, on parle de qui? On parle de combien
21 de monde qui viennent d'où? Des données de base
22 populationnelles n'existent pas. C'est ça
23 (inaudible). Je le sais pas, il faut se mettre
24 une...

25 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

1 Il faut se mettre...

2 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

3 ... ils sont en train de le faire là. On est
4 capables de compter jusqu'à deux mille (2 000), puis
5 peut-être un peu plus là, mais c'est... il faut
6 vraiment trouver les bonnes sources d'information et
7 il faut aller voir les gens, il faut aller voir les
8 organisations pour vraiment avoir un bon sens de
9 combien de monde.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 On sait qu'il y a un besoin de ressources, mais on
12 sait pas exactement l'ampleur?

13 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

14 Oui, et c'est donc ça la dynamique entre
15 l'organisation communautaire et les chercheurs. Les
16 organisations communautaires sait très bien les
17 besoins qu'ils vivent tous les jours, mais d'un
18 point de vue gouvernemental, de recherche,
19 d'institutions, on a besoin d'information autre que
20 juste le fait que les... le besoin existe. Ou il
21 faut qu'on le démontre d'une autre façon pour que ça
22 devient vrai dans une autre sorte de langage.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Merci.

25 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

1 Ça, vous en êtes à ma conclusion avant même que j'y
2 sois rendue.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ah, non, mais... parce que je voulais les...

5 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

6 Non non non, mais c'est une très bonne question
7 effectivement et vous avez tout à fait raison,
8 puisqu'on est en train de... d'essayer de faire un
9 dénombrement des Inuits de Montréal et d'où une
10 proviennent aussi. Donc, on en est là.

11 Donc voilà, donc, ils sont quand même très
12 difficiles à intégrer, comme je vous disais. Il y
13 a aussi un manque de ressources humaines et
14 administratives en Inuktitut à Montréal. Le
15 recrutement Inuit reste difficile à faire pour
16 différentes raisons. Il y a d'ailleurs... tout
17 d'abord, il y a peu d'employés Inuits qui sont
18 certifiés et il y a aussi le fait que plusieurs
19 d'entre eux ont aussi un passé difficile, et c'est
20 difficile de travailler auprès de pairs qu'ils
21 côtoient quotidiennement qui présentent des
22 difficultés. Alors, il y en a qui ne veulent pas
23 travailler dans les milieux Inuits et il y en a
24 d'autres qui quittent leur travail rapidement,
25 parce que c'est trop difficile pour eux.

1 Et on le répète, le problème de la langue est
2 vraiment important. Peu d'Inuits parlent français.
3 Même ceux qui parlent bien l'anglais, ça reste
4 quand même la langue seconde. Et il y a une
5 proportion vraiment non négligeable d'Inuits à
6 Montréal qui ne parlent ni français ni anglais.
7 Alors, lorsqu'il vient le moment de remplir la
8 documentation ou d'avoir des services médicaux,
9 lorsqu'ils passent devant la Cour, on peut pas
10 s'assurer qu'ils comprennent adéquatement qu'est-ce
11 qui se passe lorsque ce n'est pas fait dans leur
12 langue.

13 Y a-t-il une proportion vraiment non
14 négligeable d'Inuits à Montréal qui ont des graves
15 problèmes de consommation, qui n'arrivent pas à
16 recevoir les soins et l'aide nécessaires.
17 Pourquoi? Parce que lorsqu'une personne est en
18 état d'ébriété, elle n'a pas accès aux refuges.
19 Donc, ce qui arrive, c'est lorsque les Inuits
20 sont... ont des problèmes de dépendances, qu'ils se
21 retrouvent en état d'intoxication assez importante,
22 ils ne peuvent pas aller dans un refuge de jour ou
23 de nuit. Alors, ils ne peuvent pas recevoir les
24 services. Comme ils se déplacent dans la rue,
25 c'est quand même assez difficile d'aller les

1 chercher pour leur donner aussi les services qu'ils
2 ont besoin. Donc, une proportion des plus
3 vulnérables reste encore plus vulnérable.

4 Il y a aussi un problème de mécompréhension
5 culturelle dans les services. Beaucoup de
6 participants Inuits m'ont rapporté qu'ils avaient
7 été victimes de racisme, de discrimination, qu'ils
8 avait essuyé des mauvais traitements, du profilage
9 racial de la part des policiers. De la
10 discrimination de la part de professionnels de la
11 santé. Ou même tout simplement de gens dans leur
12 quartier, de propriétaires de logements. Et je
13 vous mentionnais un peu plus tôt, bien, les femmes
14 en particulier, (inaudible) ce qu'on a trouvé,
15 elles sont vraiment à risque des proxénètes. Et
16 certains d'entre eux sont même directement à
17 l'aéroport pour accueillir les nouvelles arrivées
18 pour tenter de... je sais pas si je dois utiliser
19 le terme « repêcher » ou « recruter », mais ils se
20 présentent comme des sauveurs et finalement, les
21 femmes deviennent à leur merci.

22 Parmi aussi ce qu'on a trouvé dans notre étude,
23 c'est que il y a un manque de concertation et de
24 collaboration entre les organismes. C'est... ce
25 sont les organismes qui nous ont mentionné ça. Ils

1 se partagent la même clientèle, mais ils
2 travaillent en silo, alors qu'au final, leur
3 objectif est le même, c'est de sortir les gens de
4 la rue et leur donner un stabilité. Alors, c'est
5 un problème.

6 Et il y a aussi l'absence de coordonnateur de
7 services. C'est quelque chose qu'on a observé en
8 Ontario, des organismes qui s'étaient regroupés, et
9 en fait, qui travaillaient de concert pour prendre
10 une personne de la rue et de l'amener à devenir le
11 plus stable possible, soit de vivre dans un
12 appartement de façon autonome ou de vivre dans un
13 appartement supervisé. Annie en a parlé un peu, le
14 programme « Map(?) », et c'est quelque chose qui
15 fonctionne bien, mais c'est quelque chose qui
16 n'existait pas à Montréal. Et il y a aussi un
17 manque de concertation entre les organismes du Nord
18 et les organismes du Sud, les Inuits voyagent
19 beaucoup, mais il y a rien qui se fait entre les
20 deux pour assurer un suivi.

21 Évidemment aussi, il y a le logement, bien
22 entendu, qui est une problématique qui est quand
23 même assez complexe. Les critères de logement pour
24 les Inuits ne correspondent pas à leurs réalités et
25 à leurs besoins. Donc, c'est difficile,

1 finalement, d'avoir un logement à Montréal pour un
2 Inuit.

3 Le programme Map, pourquoi j'ai... j'en parle
4 par rapport aux logements, Annie encore là en a
5 parlé un peu. Le programme Map et Wet Shelter,
6 c'est quelque chose qui est ressorti comme quoi ce
7 serait vraiment un besoin à Montréal. Pour donner
8 peut-être une explication un peu plus détaillée,
9 c'est que le programme Map, c'est un endroit où les
10 gens se rendent, qui est... ont un suivi et ils
11 reçoivent une quantité d'alcool contrôlé à chaque
12 heure. Donc, ça s'adresse pour des individus qui
13 veulent devenir stables, mais ne sont peut-être pas
14 capables ou ne veulent peut-être juste pas non plus
15 arrêter de consommer. La plupart du temps, ils ne
16 peuvent tout simplement plus à ce stade-là. Donc,
17 ils reçoivent tous les services pour devenir le
18 plus stable possible et finalement que transiter
19 vers un... c'est un organisme, dans le fond, qui
20 offre des chambres avec des services où les gens
21 habitent là, c'est un milieu de vie. Et encore là,
22 on continue à leur donner de l'alcool à chaque
23 heure. Et les gens sont beaucoup plus stables,
24 c'est un endroit qui est vraiment très calme et les
25 professionnels en ont fait un lieu où offrir leurs

1 services, parce qu'ils savent où ils vont retrouver
2 les Inuits.

3 Alors ça, ce serait... c'est ressenti comme
4 vraiment un besoin qui serait important à Montréal.
5 Vraiment, il y a peu d'opportunités pour les Inuits
6 aussi en milieu urbain, peu d'activités culturelles
7 qui leur correspondent. Alors, les Inuits
8 s'ennuient. Et lorsqu'ils s'ennuyent, il y en a
9 plusieurs d'entre eux qui consomment tout
10 simplement pour tromper l'ennui.

11 Et parmi les autres états, bien finalement,
12 globalement, dans... pour la communauté, ce qu'on a
13 remarqué, c'est un manque de ressources pour
14 appuyer l'épanouissement de la communauté Inuite
15 urbaine.

16 Il y a par contre une grande volonté d'entraide
17 dans la communauté. Vous avez entendu Annie, Annie
18 en est un exemple, mais il y en a d'autres comme
19 ça, des mentors, des gens qui travaillent et qui
20 voudraient donner un coup de main. Et la SQAI
21 n'existait pas au moment où on a fait l'étude, mais
22 ce qu'on remarque aujourd'hui, ce qu'on peut vous
23 dire, c'est que c'est vraiment un pas dans la bonne
24 direction pour améliorer les services.

25 Donc, nos recommandations, donc, ce qu'on peut

1 voir avec les résultats, ça démontre que les
2 besoins sont loin d'être comblés pour les Inuits à
3 Montréal. Et nous avons donc une série de
4 recommandations qui touchent diverses organisations
5 et divers secteurs de services. Certaines de
6 son... de ces recommandations-là sont plus faciles
7 à implanter. Elles pourraient être faites dans un
8 laps de temps plus court, mais il y en a d'autres
9 qui nécessiteraient une certaine réflexion, qu'on
10 doit voir à plus long terme.

11 Et j'avais demandé à Annie si elle a des choses
12 à ajouter. Annie, je vais l'inviter à compléter ce
13 que je vais vous faire en termes de
14 recommandations.

15 Donc, pour les besoins en services adaptés, ce
16 qu'on recommandait, première des choses, c'est...

17 **VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :**

18 Ça va.

19 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

20 C'est good? O.K. D'étendre les heures d'ouverture
21 déjà d'emblée des refuges de jour. Les refuges de
22 jour sont ouverts habituellement jusqu'à seize
23 heures (16 h) maximum la semaine, donc, il y a des
24 trous de services la fin de semaine et il y a des
25 trous de services le soir aussi pour les Inuits.

1 Donc, il y a pas d'endroits où se retrouver. Et
2 souvent, ça peut causer des problèmes. Alors, déjà
3 là, c'était quelque chose que et les Inuits et les
4 organismes demandaient à ce qu'on ouvre davantage
5 pour que il y ait un endroit sécuritaire en dehors
6 de la rue.

7 Nos recommandations seraient de développer des
8 services adaptés et axés sur les Inuits dans les
9 centres de traitements qui sont déjà existants.
10 L'idéal, c'est l'embauche d'intervenants, de
11 conseillers Inuits qui élimineraient plusieurs
12 barrières, mais aussi, pour le personnel qui est un
13 Inuit, ce serait important de donner des formations
14 sur la culture et la sécurité culturelle pour
15 qu'ils puissent être en mesure de mieux comprendre
16 la communauté Inuite, de bien interagir avec la
17 clientèle et d'offrir des services qui sont plus
18 adaptés.

19 On pourrait aussi songer à l'idée d'exporter
20 peut-être un programme satellite de Mamisarvik ou
21 d'Isuarsivik à Montréal pour éliminer justement
22 cette barrière-là d'accessibilité, avoir quelque
23 chose en lien avec un ou l'autre de ces organismes
24 à Montréal pourrait être une solution qui serait
25 pertinente.

1 Ce qu'on recommande aussi, ce serait d'utiliser
2 les recommandations des organismes Inuits pour
3 l'idée de développement de ressources adaptées.
4 Quelque chose qui était ressorti aussi, c'est que
5 les organismes actuels ont souvent des difficultés
6 à offrir des services particuliers, ne connaissent
7 pas la culture Inuite. Donc, il y a un manque de
8 connaissances à ce niveau-là et ils ne savent vers
9 qui se tourner pour avoir ces connaissances. Donc,
10 la SQIA, par exemple, serait quelqu'un... serait
11 une ressource importante qu'ils pourraient
12 consulter pour être en mesure d'offrir des services
13 qui sont plus adaptés.

14 Ultimement, ce serait comme Annie, parce que
15 elle a mentionné, c'était de mettre sur pied un
16 centre de traitement Inuit qui est axé sur la
17 famille dans un but ultime de guérison, un centre
18 qui mettrait une place importante sur la guérison
19 des traumatismes, entre autres, et ça permettrait
20 entre autres aux Inuits d'évoluer dans un milieu
21 entre leurs pairs, de parler leurs langues et il y
22 avait plusieurs barrière là, il y a la crainte
23 d'être jugé ou d'être discriminé qui pourrait être
24 abolie.

25 Et comme je l'ai mentionné aussi, explorer

1 l'idée de développer un programme Map, d'établir un
2 Wet Shelter à Montréal, ça, ça serait aussi quelque
3 chose d'intéressant.

4 En ce qui a trait à la problématique de
5 main-d'oeuvre Inuit et de ressources
6 administratives, ce serait de soutenir la formation
7 des travailleurs communautaires et intervenants
8 Inuits. Pour ça, il faut toutefois travailler de
9 concert avec les centres d'éducation pour offrir un
10 petit programme qui est adapté aux étudiants, et
11 aussi un soutien pédagogique adéquat.

12 D'offrir aussi, dans les organismes qui
13 emploient des Inuits, d'offrir des séances de
14 débriefing et de soutien psychologique, parce que
15 plusieurs employés Inuits vivent eux-mêmes des
16 difficultés et vont aussi absorber beaucoup de
17 leurs pairs lorsqu'ils travaillent avec des Inuits
18 en situation de vulnérabilité, et c'est quelque
19 chose qui serait important pour leur permettre
20 d'évacuer toutes les tensions accumulées.

21 D'offrir, je crois que ça va de soi, d'offrir
22 davantage de services et d'interprétations de
23 documentations en Inuktitut.

24 En ce qui a trait à la résilience et la
25 guérison des traumatismes, on recommande de fournir des

1 services psychologiques qui sont axés sur les
2 traumatismes et culturellement adaptés aux Inuits,
3 et c'est quelque chose qui est urgent, parce que
4 les problèmes de dépendances sont intrinsèquement
5 liés aux traumatismes.

6 Aussi, d'offrir de la formation auprès des
7 employés Inuits et non Inuits dans différents
8 secteurs pour déstigmatiser les problèmes de
9 consommation, encourager les gens à chercher des
10 solutions. Donc, la formation qui serait offerte
11 pour limiter les craintes, là, liées à
12 l'intégration d'un centre de traitements, il faut
13 que ce soit plus accessible.

14 Ensuite, reconnaître et appuyer les structures
15 existantes d'entraide et de soutien par les pairs,
16 que ce soit des centres... les groupes de...
17 spirituels ou encore Alcoolistes Anonymes. Il y a
18 des Inuits aussi qui travaillent dans cet
19 organisme.

20 Donc, d'offrir un soutien ou encore du
21 financement pour appuyer ces organismes et aussi de
22 développer des rôles qui seraient valorisants pour
23 les Inuits, parce qu'il y en a plusieurs qui ont
24 mentionné qu'ils voulaient être justement des
25 mentors et aider leurs communautés.

1 En ce qui a trait aux problèmes de
2 compréhension interculturels, on recommande
3 d'accentuer les efforts de compréhension dans tous
4 les milieux prestataires de services aux Inuits.
5 Il faut quand même mentionner que il y a des
6 efforts qui sont faits au niveau du service de
7 police, comme de la sensibilisation culturelle qui
8 se fait. Avec les professionnels de la santé
9 aussi, ça se fait. Il y a de la médiation
10 culturelle qui se fait dans certains quartiers
11 auprès des commerçants, mais visiblement, c'est pas
12 suffisant, parce qu'il y a encore des problèmes de
13 discrimination et de racisme. Alors, ce serait
14 important d'accentuer ces efforts-là.

15 Aussi, offrir de la formation sur la culture et
16 la sécurité culturelle dans les organismes oeuvrant
17 auprès des Inuits. On en a déjà parlé, mais c'est
18 important pour que les employés puissent comprendre
19 toute la dimension culturelle et historique qui
20 englobe la réalité des Inuits à Montréal pour
21 qu'ils soient en mesure d'offrir un meilleur
22 service.

23 En ce qui a trait à... dans le fond, pour aider
24 les Inuits à leur arrivée dans la métropole et
25 aussi pour assurer un meilleur service et un suivi,

1 bien, ce serait tout d'abord de développer un
2 registre des services en santé et services sociaux
3 pour les Inuits à Montréal. Il y a déjà un petit
4 document qui existe, qui a été traduit en
5 Inuktitut. Le problème, c'est que les Inuits qui
6 sont itinérants, Annie l'a précisé, perdent souvent
7 la documentation. Donc, ce qu'on recommande, ce
8 serait plutôt de les mettre en ligne sur le site de
9 la SQIA, sur leur page Facebook.

10 Les Inuits fréquentent les centres... les
11 refuges de jour, ils ont tous des ordinateurs et
12 ils sont beaucoup sur les ordinateurs, ils sont
13 beaucoup sur Facebook, donc, c'est vraiment une
14 façon pour eux qui serait plus accessible d'avoir
15 accès à cette banque de données-là. Et c'est aussi
16 quelque chose que les gens dans le Nord pourraient
17 consulter avant d'arriver à Montréal. Donc, être
18 au courant de ce qui existe comme services.

19 Et on recommande aussi de sensibiliser les
20 jeunes Inuits qui songent ou qui veulent venir à
21 Montréal, de les sensibiliser sur les risques liés
22 à l'itinérance, les dangers de la rue, les
23 pratiques à éviter aussi, comment se... prémunir,
24 pardon, contre les souteneurs. L'idéal, ce serait
25 de commencer cette sensibilisation-là dans le Nord,

1 mais aussi de l'offrir dans le Sud dans les
2 organismes d'aide, ne serait-ce que offrir des
3 dépliants à l'aéroport. Il y a des kiosques qui
4 sont là déjà d'Air Inuit, donc, avoir déjà quelque
5 chose qui est là pour que les jeunes sachent où
6 aller et soient au courant de ce qui existe comme
7 problématiques.

8 Aussi, développer une meilleure collaboration
9 entre les organismes du Nord et du Sud, surtout
10 pour le suivi des Inuits qui voyagent entre les
11 deux régions. Et aussi, de favoriser une meilleure
12 communication, une meilleure cohésion entre les
13 organismes prestataires des services aux Inuits à
14 Montréal. Songer peut-être à long terme d'établir
15 un corridor de services, un peu à l'image de ce qui
16 se passe à Ottawa pour aider les Inuits à se sortir
17 de la rue.

18 En ce qui a trait au logement, ce qu'on
19 suggère, c'est de travailler en collaboration avec
20 la SQIA ou les organismes appropriés pour parvenir
21 à définir vraiment des critères de logements qui
22 vont répondre aux besoins ou aux désirs de la
23 communauté Inuite, parce que c'est vraiment une
24 problématique. Pardon. Les critères actuels
25 souvent ne correspondent vraiment pas à la réalité.

1 Donc, les Inuits n'y ont pas accès.

2 Et de façon globale, ce qu'on recommande pour
3 le développement et l'épanouissement de la
4 communauté Inuite urbaine, en partenariat encore
5 une fois avec la SQIA ou les organismes Inuits
6 appropriés, ce serait de soutenir la création
7 d'opportunités qui visent à appuyer
8 l'autonomisation ou la cohésion sociale de la
9 communauté Inuite. Des événements sans alcool,
10 sans drogue où les gens peuvent partager ensemble,
11 se rassembler, offrir peut-être des opportunités de
12 bénévolat aussi. D'activités grand public ou de
13 démonstration.

14 De songer à long terme à développer aussi une
15 maison de la famille Inuite. C'est un modèle qui
16 existe dans le Sud, mais dans le Nord aussi, il y a
17 un modèle Inuit et c'est vraiment très apprécié.
18 C'est un milieu où il y a de la promotion, de la
19 sensibilisation qui se fait, de l'éducation par
20 rapport à la santé, et ça se fait dans un contexte
21 d'activité. Donc, c'est un lieu où les familles
22 sont les bienvenues. On les éduque sur les
23 pratiques parentales ou encore sur les dangers de
24 l'alcoolisation foetale. Mais tout ça sous la
25 forme de différentes activités, des cuisines

1 communautaires. Donc, c'est vraiment un lieu de
2 rassemblement et c'est... ce sont vraiment des
3 modèles qui ont beaucoup de succès dans le Nord.

4 Et finalement, ce qu'on recommande ici, ce
5 serait de créer un forum communautaire et culturel,
6 trouver des activités positives pour les Inuits,
7 des lieux où ils peuvent pratiquer leurs activités
8 comme la couture ou encore la sculpture, des choses
9 où ils se retrouvent et d'échanger dans un contexte
10 social loin de la rue où tout le monde peut se
11 retrouver, peu importe le milieu d'où ils
12 proviennent.

13 Donc, en conclusion, comme je vous disais, la
14 communauté Inuite, c'est vraiment une communauté
15 qui... était bien implantée à Montréal, qui
16 s'agrandit, qui se définit, qui a vraiment ses
17 caractéristiques propres, mais il s'agit souvent
18 d'une communauté qui est oubliée. Même dans les
19 organismes Autochtones, l'accent est souvent mis
20 davantage sur les cultures des Premières Nations
21 que sur la culture Inuite. Donc, il y a vraiment
22 très peu de choses qui existent. Et c'est une
23 communauté qui a des besoins, qui va avoir des
24 besoins, que les besoins vont aller en grandissant.
25 Et on voit vraiment dans la SQIA une partie de la

1 solution. Dans le Nord, ce sont les maires qui
2 jouent le rôle des leaders communautaires.
3 Montréal, il y avait pas cette voie-là. Et la
4 SQIA, c'est ce qu'on voit, c'est une voie qui va
5 vraiment représenter tous les Inuits et on espère à
6 long terme, comme Annie l'expliquait, que c'est
7 l'organisme qui va chapeauter tous les services qui
8 vont être offerts aux Inuits à Montréal là, un peu
9 à l'image de TI à Ottawa.

10 Maintenant, la guerre(?) pour avoir des
11 services, vous l'avez mentionné un peu plus tôt, il
12 faut des données. Il faut les justifier, ces
13 besoins-là, et il y a très peu, pour ne pas dire pas
14 de données sur la santé des Inuits à Montréal. Et
15 c'est quelque chose qui a été rapporté vraiment très
16 fréquemment par les organismes qu'on a consultés.
17 Et donc, c'est ici que je vais céder la parole à
18 Professeur Fletcher qui va nous expliquer, dans le
19 fond, c'est quoi, l'étape logique maintenant à cette
20 étude.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, merci.

23 Docteur Fletcher, on vous écoute.

24 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

25 O.K. Mais en fait, if we could just take a quick

1 two-minute break for personal need?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 You would like a break?

4 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

5 Just two minutes. Okay. Very quickly, yes. Ça va?

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors, take five minutes.

8 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

9 Two, three minutes. Okay.

10 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

11 Suspension de l'audience cinq minutes.

12 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

13 O.K., merci.

14

15 SUSPENSION

16 -----

17 REPRISE

18

19 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

20 Reprise de l'audience.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 So, welcome back. Doctor Fletcher, we are

23 listening to you.

24 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

25 (Inaudible).

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Oh, push it.

3 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

4 I just would have one question. It's okay now. I
5 just had one quick question for Annie Pisuktie
6 before we continue this.

7 The importance of radio and the radio program
8 you talked about, in my experience of the North,
9 radio is really the core of the community and maybe
10 you could say a word or two about that? I think
11 it's really something most people in the South
12 wouldn't realize.

13 **MME ANNIE PISUKTIE :**

14 Well, all my life, we've be listening to radio,
15 because we didn't have TV. The TV only showed up
16 in my community in nineteen seventy (1970). So, it
17 was always radio and it was... we had an Inuktitut
18 radio announcer and so it's very important to the
19 Inuit community, that's where we get all our news
20 from. The important news that we have to hear
21 about comes from the radio and music.

22 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

23 Uh-hum.

24 **MME ANNIE PISUKTIE :**

25 So, it's... yes. So, the radio is very important

1 to... even though we have TV now, there are shows
2 that Inuit listen to, like at noon (12 h), because
3 it's an Inuk woman who speaks or an Inuk man
4 speaking in the radio at noon (12 h). And in the
5 morning, the news, you know, the... it's in
6 Inuktitut, but as soon as it was English, they
7 turned it off, but so, right here, I've been... I do
8 Inuktitut and some English, but it's... for the
9 Inuit here in Montreal, because radio is important.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 I understand. I remember going to the radio in
12 Kuujjuaq and Kuujjuarapik...

13 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

14 Uh-hum.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... to explain jury trials...

17 **MME ANNIE PISUKTIE :**

18 Yes.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 With the translators.

21 **MME ANNIE PISUKTIE :**

22 Yes.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 A great experience with open mind, people with the
25 phone.

1 **MME ANNIE PISUKTIE :**

2 They would have phone-in shows.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oh yes.

5 **MME ANNIE PISUKTIE :**

6 So, it's a big part of our show.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 I understand.

9 **MME ANNIE PISUKTIE :**

10 A part of our community.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 It's quite important.

13 **MME ANNIE PISUKTIE :**

14 Yeah. So, even here in Montreal, I try... In
15 December, I have a phone-in show, so that the Inuit
16 can call and wish their family Merry Christmas and
17 wish them Happy New Year...

18 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

19 Uh-hum.

20 **MME ANNIE PISUKTIE :**

21 Because it's part of our culture that we adapted
22 since there's been radio. So... and we get callers
23 from across Canada, not only from Montreal, because
24 it can... you can listen to by it by Internet, the
25 (inaudible) show, so, Inuit across Canada do listen

1 to the (inaudible) show. I mean, the urbans
2 (inaudible). So, it's still very important. And I
3 get e-mails: "It was so fun. I'm so happy you
4 have a radio show. I can listen to you in
5 Inuktitut." It's working. That's it.

6 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

7 You know. Yes, it's important to recognize that
8 there is community-building activities happening
9 that are very constructive and very positive and
10 they're actually quite simple, you know, in the
11 sense of the infrastructure and the funding
12 available to do that show is not huge, it's done
13 through McGill's community radio programs and
14 studio. Annie works on it, colleagues at
15 Concordia, Mark Watson and others, Donna Patrick in
16 Ottawa has been part of this for the whole time and
17 it... but it's something that's... it's so simple
18 and so constructive, but yet, hard to recognize in
19 the existing framework of how to build cities and
20 urban partnerships and all these...

21 **MME ANNIE PISUKTIE :**

22 Uh-hum.

23 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

24 ... things. It's something that... and it's really
25 something that cuts from the North, that contribute

1 to the life of people in the city, so, we do
2 need... (inaudible) would certainly... and similar
3 kinds of things need to be recognized and supported
4 in the long run and I hope that's part of what the
5 SQIA can do and help.

6 **MME ANNIE PISUKTIE :**

7 Uh-hum.

8 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

9 So, for my presentation, I'll do it in English
10 today. I want to talk about something that's in
11 development, the Qanuikkat Siqinirmiut Project and
12 I just, before we get into this, I just want to
13 say, this is a project in development. We're
14 waiting on news of funding from the Canadian
15 Institute of Health Research for a proposal that we
16 submitted. So, if there are any Inuit in Montreal
17 who are listening to this, the project is not
18 starting, we're not beginning the research, we're
19 beginning the period of waiting for the funding to
20 arrive. So, we're at the very beginning of this
21 process, although we have been thinking about it in
22 different ways for quite some time. So... but I'll
23 describe the project in detail in the next few
24 minutes.

25 So, I'll just read... start reading the

1 introduction here. So, it's well established that
2 people in Inuit (inaudible), the foreign land claim
3 regions of Nunavut is the Alouette self-settlement
4 region in Nunatsiavut and Nunavik. So, after
5 disproportionately from a range of comic and
6 communicable diseases, depression and suicide and
7 the personal violence, accidents, mortalities,
8 sexuality and personal feuds. And I'm sorry to
9 begin this conversation with a list of depressing
10 statistics. Researchers have this tendency to do
11 that. I recognize that. And that is not the
12 totality of what people live in, but that is the
13 reality that this project will try to deal with.

14 So, a lot of this burden that people carry and
15 can be accounted for within a social determinants
16 health to help the... social determinants to health
17 approach. The social determinants approach is a
18 look at the context around people's lives that
19 allow them to live well or to... that encourage
20 them to live well or not. Things like adequate
21 housing, social support, education, revenue, a
22 whole series of things that are not part of the
23 disease model of health, but of the social context
24 the people live in. So that's what a lot of the
25 differences we see in... the disparities we see in

1 Inuit health versus non-Inuit health are social
2 context issues and not disease issues.

3 So contemporary conditions of overcrowded
4 housing, inadequate health and social services,
5 provisions, social exclusions, poverty, crude
6 insecurity and discrimination. Intercepted
7 historical experiences of forced relocations,
8 (inaudible), medical evacuation for TB treatment,
9 sexual exploitation by outsiders and the
10 degradation of traditional culture, to really drive
11 home the message of the disempowering reality of
12 the colonial experience in the North.

13 And while Northern health disparities have
14 received a lot of attention or some attention in
15 public and population health research, much of it
16 by my colleagues, the same is not true for people
17 in the South, so even if the South has never
18 systematically been looked at for the contributions
19 of social determinants to their health status.

20 So, we have no clear picture of what's going on
21 in the South, although there's certainly broad
22 indications that from within the community and
23 outside the people face considerable challenges to
24 their health and well-being.

25 So, the project that I'm going to talk about

1 here explores these complex dynamics for Inuit
2 living in Southern Quebec where roughly fifteen per
3 cent (15 %) of the Nunavik population and a
4 substantial number of people from outside the
5 region of Nunavik live.

6 So we're going to use... I'll talk a little bit
7 about the methods, multiple methods to develop a
8 well established partnership of researchers being
9 into the organization, namely the SQIA, but also
10 Saturviit and others, to develop a rigorous
11 description of health and well-being of this
12 population that draws on Inuit epistemology and
13 philosophy of health with the overarching goal of
14 understanding and describing the health of the
15 Inuit in Southern Quebec.

16 So the proposed community-based and Inuit-
17 controlled participatory study will provide the
18 evidence needed to build services and programs, to
19 address the specific health conditions and needs of
20 the community. And as our project title asks:
21 "Qanuikkat Siqinirmiut: How are the people in the
22 South?"

23 So... so, as I said, it's Inuit-controlled
24 community-based, so this is an approach that is
25 partnership-driven. We are trying to make the

1 entire project a collaborative effort from the
2 first questions we ask to the last moment we talk
3 about the results. So it's not a university-driven
4 project, it's a collaboration between community
5 organizations and university researchers. Many of
6 us are trained in exactly that kind of research.
7 There's a specific way of learning about how to do
8 community research that is part of our process.

9 As you've heard, the SQIA is an Inuit-run
10 registered non-profit mandated from Inuit
11 organizations to represent and bring together the
12 Southern Quebec Inuit community and this is a very
13 important moment, this is the first time that in
14 Southern Quebec, there's been an organization to
15 represent people. And that is a critical step in
16 building the tools and the resources and the
17 services to help people without the organization
18 who shall deliver the services, who shall invent
19 them, how do we go about them, it cannot be
20 anything but bits and pieces here and there without
21 the role of the SQIA.

22 And so, the SQIA is supported by the Makivik
23 Corporation, (inaudible) Inuit and the provincial
24 secretary des Affaires Autochtones.

25 And we have the project we're describing has a

1 number of partners, Saturviit, (inaudible)
2 employment center, Makivik, (inaudible) and famous
3 (inaudible) radio.

4 I think most people here can spot Nunavik on a
5 map, but just to make sure that's the case, here's
6 the land four land claims regions laid out on the
7 map, Canada with Nunavik with the fourteen
8 villages. The notice also that Chisasibi is
9 indicated on this map, there's an Inuit community
10 in Chisasibi which is outside of Nunavik, but
11 Montreal is not indicated as an Inuit community and
12 that's an interesting fact, given that there's well
13 over fifteen hundred (1,500) people, we're
14 estimating, from Nunavik, living in Montreal.

15 Nunavik is a political region. That is by
16 default majoritarily Inuit, but it's not certainly
17 the only Inuit settlements in Quebec.

18 And as I've just mentioned, there's
19 increasingly more important communities of Inuit in
20 cities in Southern Canada, this is a national
21 phenomenon. There's regions in Nunavut where well
22 over a quarter of the population now lives outside
23 of region. That's not quite the case for Nunavik,
24 but there's no reason to think that that movement
25 South is going to stop any time soon, there's no

1 reason to say that.

2 And there's... the vast majority of Inuit are
3 in Montreal, but there's a community in Quebec
4 City, there's people in Val-d'Or, in Sherbrooke and
5 other towns in the South as well.

6 So, the Siqinirmiut are the people who live in
7 the South.

8 It's interesting to look historically at the
9 relationships between the South and the North.
10 There is examples of Inuit coming South since the
11 late eighteen hundreds (1800s), usually on boats
12 going South for their various reasons. The odd
13 person, some people went to England in the
14 eighteenth century. So it's not new, but it's new
15 in its particularity right now. So the first, we
16 can see the first Inuit community in the South is
17 actually composed of people in residence and
18 hospitals and sanatoria being treated for TB from
19 the forties ('40s) to the seventies ('70s). And
20 that was a very traumatic experience and a very
21 traumatic time, but it's still running today.

22 When the Naskapi and a couple of other
23 government ships would do a tour of Northern
24 communities with a radiographer on board and they
25 would take chest X-rays and people who were

1 diagnosed through X-rays having TB would have to
2 stay on the boat and would end up in the South in a
3 sanatoria.

4 It was an imperfect system to say the least and
5 there's lots of stories of people getting lost,
6 children getting lost in the South for years. And
7 that's not really what we want to talk about today,
8 but the point would be that since that there's
9 people who have lived and in many cases passed away
10 in the South, is part of Inuit relationships with
11 the South. People who've gone South disappear,
12 gone South and died in a sanatorium.

13 So, here's a couple of pictures from Sillery my
14 house in Quebec City where there's an Inuktitut and
15 fourteen stones representing the fourteen
16 communities, recognizing that people died in the
17 city of Quebec and acknowledging the significance
18 of that to Inuit today.

19 There's another footstone from somebody who
20 passed away in nineteen fifty-four (1954), who is
21 identified by their first and probably only name at
22 that point. And there... what was known as the
23 Eskimo disk number.

24 So these are interesting moments in the history
25 of Inuit relationships with North and South and

1 with the help of the population. It was only
2 really with the signing of the James Bay Agreement
3 in nineteen seventy-five (1975) that the urban
4 population started to take off in the way that it
5 looks like now. With the Agreement, several
6 organizations were created in and around the city
7 in Dorval. Makivik Corporation kept a school
8 board, the module du Nord, Avataq Cultural
9 Institute and the SANQ.

10 So, with each of these head office and sub-
11 offices, Inuit staff were engaged and many of them
12 have worked their entire lives in these
13 organizations in the South. As Marie-Claude
14 mentioned, the statistics are not clear on how many
15 people, Statistics Canada itself recognizes they
16 don't actually have a very good estimate of how
17 many people are in the South or in Montreal.

18 There is some recent data that suggests that
19 for... that between two thousand six (2006) and two
20 thousand eleven (2011), the Inuit population of
21 Canada, that... sorry, that's a misprint. It's the
22 Inuit population of Canada increased by eighteen
23 per cent (18 %) while the urban Inuit population
24 grew by seventy-six point four per cent (76.4 %).
25 That is an indication that people are moving South

1 far more rapidly than they're reproducing.

2 There's... the list of reasons why, Annie was
3 very articulate about her own reason and why others
4 come. And in many cases, we could say that
5 movement South are due to... are in fact solutions
6 to Northern problems. People are living in
7 overcrowded housing, they are living in difficult
8 social and personal situations. They need the
9 services, they want to have access to things that
10 are not available in their own communities and are
11 available in the South.

12 As the population grows in the South, the
13 more... there are more people available to visit,
14 to stay with, to make connections with and there's
15 a larger community. But given we don't really know
16 how many people are here and we've never looked at
17 the health of this population, we really don't know
18 what's going on here. We have a sense that there's
19 a group of people who are in great deal of
20 difficulty and there's also a group of people who
21 seem to be doing quite well. What is... what does
22 that... what is the true portrait is not known.

23 Marie-Claude mentioned (inaudible) Kishigami's
24 work on the population in Montreal and his work is
25 really the only systematic study that's ever been

1 done here. And Nobu(?) has been coming and working
2 here in Montreal often on for twenty-five years
3 and he stepped... he was the one who first
4 demonstrated the sum of the social problems and the
5 connections between the North and the South. So I
6 don't think I will go through this in any detail,
7 but the housing shortages in Nunavik are truly the
8 root of many people's mobility South.

9 Very recently, just at the end of two thousand
10 seven (2007), (inaudible)...

11 **MME ANNIE PISUKTIE :**

12 (Inaudible).

13 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

14 ... Inuit produced a very good report on a health
15 service that was done (inaudible) off the Inuit...
16 Ottawa Inuit population, that gives us some
17 indication of what's going on here, although we
18 don't have real data for here, but... and it's
19 important that a quarter of the adults in Ottawa
20 only speak Inuktitut, that's a large proportion of
21 the population which is not able to communicate in
22 English or French.

23 Seventy per cent (70 %) of the population
24 is earning less than twenty thousand dollars
25 (20,000 \$) a year. Income is a critical indicator

1 of health. Twenty-nine per cent (29 %) reported
2 periods of food insecurity in the previous year,
3 that's in the South where food is readily
4 available. Fifty-nine per cent (59 %) have not
5 finished secondary education. Language and
6 cultural barriers which we've heard about were
7 common impediments to accessing health services.
8 High rates of depression and anxiety, a very high
9 experience in... traumatic experience through
10 forced relocation files residential schools
11 (inaudible). And over three quarters of the
12 population have reported they were close to a
13 friend or a family member that had committed
14 suicide.

15 So, these are all elements of a health portrait
16 that are probably through here and there's no
17 reason to think that they wouldn't be, but we
18 really don't know anything more than from a
19 population point of view about what's going on.
20 People working in the community organizations have
21 a very good idea. Annie has been in this position
22 for many years and she knows the reality of the
23 situation, but as I said earlier, to be able to
24 demonstrate that in a way that is acceptable in an
25 institutional and a funding logic in language is

1 another thing altogether.

2 So I've... People in the South are in many
3 ways come to multiply marginalize, we could say.
4 They're often treated as the visitors to the city
5 when they've been here for a long time. They sit
6 faces of any systematic prejudice. They're subject
7 to unflattering stereotypes. There's been examples
8 of, for example, there was an effort to open a
9 patient center in Villeray a number of years ago.
10 It was... it never went through, because of active
11 dislike from members of that... people in that
12 neighbourhood, including some of the politicians at
13 the time.

14 Other... and other times, people feel overly
15 romanticized. They get treated like it's Nanook of
16 the North time all the time. They would rather
17 just be treated as people. And through a variety
18 of different problems finding house and work and
19 services as we've heard about. But they may also
20 feel excluded by people in the North. There's a
21 sense that when people go South, that they've made
22 a decision to let go of the rights and identities
23 that is associated with the region, which isn't the
24 case for people living in the South. Many people
25 move here because they really don't have another

1 choice. Or sometimes, they are here for one reason
2 and they just can't go back, because they don't
3 have an adequate housing or there's other reasons
4 that are stopping them. They don't feel any less
5 Inuit or any less part of the broader Inuit
6 community, but they may be seen that way on the
7 outside.

8 And because of the structure of the James Bay
9 Agreement and how rights are recorded through that,
10 it's very hard for services to be delivered outside
11 of the region, because it's a different political
12 entity outside of the region.

13 That said, Makivik has been supporting people
14 in the South through various interventions with
15 social services, agencies, community organizations
16 and there is the Ivirtivik employment center, which
17 works with Inuit in the city where Annie works, but
18 those are two ... compared to the wealth and
19 breadth of services available in the North, that's
20 about it, you know? And if we're talking about a
21 population of fifteen hundred (1,500), seventeen
22 hundred (1,700) Nunavimmiut in the South.
23 That's... the third or fourth largest village in
24 Nunavik is actually not in Nunavik, it's in
25 Montreal. That's a significant number of people.

1 In the North, so this is a population house
2 studies done in Nunavik since the nineteen eighties
3 (1980s) and there's been three of them since
4 eighty-three ('83) and each of these has had a...
5 has a slightly different role in developing a
6 profile of the health of people in the North and
7 each of these profiles, whether done through
8 surveys and questionnaires, each of these profiles
9 provide the evidence for the Public Health Board in
10 the North to build programs and to provide services
11 to people and the evidence also to evaluate whether
12 those programs have worked.

13 So there have been three until two thousand
14 four (2004). We just completed a fourth one last
15 fall called (inaudible), "How are things now",
16 where again, we used the icebreaker and visited the
17 fourteen communities. Marie-Claude did a lot of
18 work on that as well.

19 Another really useful document that might seem
20 awkward in the North when we do them, it's a
21 strange sort of endeavour at some level, but they
22 provide very useful information and we have nothing
23 like this for the South essentially ever.

24 So, rather than throw our hands off weeks said
25 well, what can we do about this? And the creation

1 of the SQIA has really been the perfect... it has
2 been a perfect timing between the end of the last
3 health survey, my interest and others, (inaudible)
4 amongst others are interested in looking at things
5 in the South. To be able to work with the SQIA is
6 the ideal situation. And to develop a community-
7 based in participate for a research model, to work
8 with the community on identifying and addressing
9 problems related to health.

10 So a CDPR model is action-oriented, it's
11 throughout how we recognize this power
12 differentials between researchers and the community
13 members and we try to work in an egalitarian and
14 open research relationship. In this case, all
15 decisional... decision-making powers are in the
16 hands of the Inuit members of the community
17 advisor, the Community and Research Committee. So
18 it's really a community-driven process that is
19 partnership. We try to balance different
20 perspectives and needs, there's a lot of attention
21 to communication through the... whole process and a
22 lot of attention to the ethics of doing research
23 in... with a population that's very disadvantaged
24 and very vulnerable in many ways.

25 So, our building this project, we've been

1 working on it for just over a year now and we're...
2 we've been investing in the relationship in writing
3 some proposals.

4 So, our overall objective is to develop a
5 scientifically rigorous description of the health
6 of Inuit in Southern Quebec grounded in the social
7 determinence of health perspective that will serve
8 the interest of the Inuit community by identifying
9 and describing health disparities, ultimately
10 addressing health needs in a culturally relevant
11 way.

12 That sentence is a bit long, I admit that.
13 We'll work on that. Ah, ah. But that, in a
14 nutshell, is what we're trying to do here.

15 So, I mentioned earlier that the idea of
16 working in a Inuit philosophical context and part
17 of what we've been doing in previous work and
18 subsequently with Annie Baron(?) among others,
19 Annie is the president of the SQIA, which she
20 couldn't be here today, but Annie is a medical
21 translator and a language expert and we've been
22 working on this... the language and the meanings
23 around health in Inuktitut.

24 So we have this fundamental concept that we're
25 working through, which in Nunavik, in Inuktitut,

1 (inaudible), which means to be engaged with people
2 in places you (inaudible). And so this is our
3 philosophical starting point to building a health
4 survey, which is a little bit different than many
5 health surveys, I think.

6 So we're really trying to ground it in Inuit
7 perspective and in Inuit understanding of the world
8 and how people interact with each other and what
9 people value.

10 And again... putting that focus on what's...
11 what the potentials are in the community, not only
12 describing the deficits in the province, but
13 looking at where the solutions might come from,
14 what are the sources of resilience and what are the
15 strengths that are available?

16 So, I won't go into the methodology, it's quite
17 long and convoluted at this point, but we have
18 three basic stages. One is a qualitative stage
19 where we're looking, we're doing interviews and
20 focus groups and visual methods and some mark
21 spaced methods to describe the nature of the
22 community and its issues in a really coherent
23 consistent way. Those will then be used to
24 identify themes and determinants and potential
25 indicators that would feed into the survey

1 questionnaire and we will develop the questionnaire
2 based on the outcomes from the first phase and
3 also, borrowing from other surveys, including the
4 survey in Ottawa that I was just talking about.

5 And finally, once we undertake the survey,
6 probably looking at a top, you know, sampling of
7 about four, five hundred (400-500), we will
8 interpret all those... all that information and
9 bring it together into a community report that will
10 look a little bit like the one that I showed you
11 earlier, but we'll have important radio dimensions,
12 another times of ways or reporting research that
13 are identified and meant for the community. And
14 with that, we hope to provide the evidence that
15 will be able to encourage those responsible outside
16 of the community to support and help build the
17 responses that are needed by the community.

18 So, as I said, we're in the early phases of
19 this, so we're not at the point of asking anybody
20 any questions, but we have... I just wanted to
21 indicate the work that we've done today with...
22 coming from the Canadian Institution for Health
23 Research, a preliminary round of funding. So,
24 we've identified the mandate and recruited a
25 Community Advisory Committee, which is a hundred

1 per cent (100 %) Inuit with two or three outside
2 advisors. The Community Advisory Committee's role
3 is to be a two-way information source to take back
4 what the project has been doing to their
5 organizations, to their other members of the
6 community, but also to bring concerns and
7 perspective to the research team and the
8 partnership.

9 We've established a statement of principles for
10 the project and a statement of principles is really
11 kind of a... the things that we agree on, the kinds
12 of ways that we would like to move forward and I
13 can forward that to you if you would like to see
14 that.

15 We're working on a governance model and a
16 research agreement framework. This is standard now
17 in Indigenous health research that you write down
18 exactly how you are going to do things and who will
19 be responsible and who will own the data, who will
20 control the data and so on.

21 The... we've worked on the cultural model of
22 health. Our fundamental principle comes from that.
23 We started a census of the community because as I
24 mentioned earlier, we just don't know how many
25 people we're talking about and where they're from

1 and not much about them.

2 We wrote a proposal to the CHR and those
3 proposals are significant pieces of work, they're a
4 month of writing, a six weeks of writing, they're a
5 very intensive process, there's a lot of meetings
6 about building around that and we started to
7 develop what's called "an integrated knowledge
8 translation process", our communication process.
9 And we work regularly on solidifying our
10 partnership and part of... much of being a
11 partnership is just sitting down and chatting with
12 each other and seeing how things are going and
13 what's going on and doing things like we're doing
14 today. This is part of building the process and
15 the relationship needed to get through this work.
16 Ah, that's the wrong one, sorry.

17 So, in the guides of recommendations, having
18 not done the research, we don't have
19 recommendations about the research, but we have
20 some observations at least about process and
21 relationships. So I think it's really clear that
22 there's a big deal of potential for Indigenous
23 community organizations like SQIA to work with
24 allies in research in government and universities
25 to take on a responsibility for helping the

1 community at large. This is the time for that to
2 happen in our country and our province. And so we
3 need a policy and the resource base that allows
4 that kind of control to be exercised and for it to
5 make... to be effective. This is a reason to be...
6 the observation that there's a movement towards
7 Indigenous control of our community over health
8 information, service development generally, we
9 think this is... there's a good at scientific
10 evidence to show that this is the most effective
11 way to deliver health services and we recommend
12 that community sector in particular be given
13 attention in terms of resources and support to
14 allow that to happen if we want to reduce the
15 disparities of health between populations, this is
16 one particularly clear route to do that.

17 We... I think there's an important moment at
18 the end of a research process where you shift into
19 the implementation of the action side of things and
20 often this is where things get stuck. There's...
21 it's a difficult moment to move from doing the
22 research to shifting and to getting the action plan
23 happening and getting the partners on board. It's
24 a difficult kind of work and I think that some
25 directed attention to allowing that, that

1 transition to happen, would help the effectiveness
2 of the partnership like ours and help projects have
3 a real impact.

4 And finally, as we've heard repeatedly from
5 Marie-Claude and Annie, that the relationship
6 between programs in the North and programs in the
7 South is a complicated one and it would be very
8 helpful to people (inaudible) to have a better
9 relationship in... or a better access to services
10 from their home regions when they're outside of the
11 region. This is a structural barrier that is
12 clearly impacting on people's health. And that's
13 it. Thank you.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Thank you.

16 Do you have questions, Maître Elassal?

17 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

18 I don't have question and it's not because it was
19 not an interesting presentation, so I thank you.

20 Uh-hum.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Me Boucher?

23 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

24 J'aurai pas de questions, Monsieur le Commissaire,
25 merci.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 No question. Ah! It's interesting. I hope... I
3 have the feeling we won't have a report of the
4 survey before the end of our life, the Inquiry
5 Commission. Okay. For years.

6 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

7 I hope your Commission will be concluded before we
8 are.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 But we are going to take in consideration your
11 recommendations...

12 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

13 Right.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 But with the survey and the work you'll do in the
16 next years, we will know more about what's needed,
17 what is needed in order to improve the situation
18 for Inuit people in Montreal and especially in
19 Montreal.

20 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

21 Right.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Or in cities in Southern Quebec.

24 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

25 Right.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 And the association created a few months ago, I
3 understand it's... it may help a lot to group...

4 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

5 Uh-hum.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 People interested to work to have a better...
8 better life for Inuit people from Nunavik or
9 Nunavut in the Southern Quebec. I wish the best to
10 you. I hope you'll get all the funding necessary
11 to continue. I wish, Annie, that you'll get your
12 buildings, your... what you need to gather
13 people...

14 **MME ANNIE PISUKTIE :**

15 Uh-hum. Okay.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 ... in circumstances when it's necessary.

18 **MME ANNIE PISUKTIE :**

19 Right.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Your possibility also that you would like to have
22 to help people with alcohol problems too, to
23 stabilize. I wish you the best, I wish it will be
24 possible.

25 I'm wondering, maybe I didn't understand well,

1 I have the feeling that Inuit people did not
2 receive too many services from First Nations
3 organizations in the area? And I...

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 No, not really. Well, there's the Native Friendship
6 Center that they can go and have breakfast and lunch
7 if you are a male or a female. And then there's the
8 Sedoras(?) if you're a female. Also, Red Rose an
9 Open Door, but the Native Friendship Center is the
10 only First Nations service that they can go to. But
11 like I... it's not a very friendly place sometimes.
12 (Inaudible), there's still a lot of racism towards
13 them too.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 I heard also about boots, coats, I mean, personal
16 belongings stolen?

17 **MME ANNIE PISUKTIE :**

18 Yeah.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Once in a while?

21 **MME ANNIE PISUKTIE :**

22 Yeah.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 How come this happened to people?

25 **MME ANNIE PISUKTIE :**

1 I don't know. It's happening.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Such a situation.

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 It's a reality.

6 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

7 Peut-être pour ajouter aussi à votre question, il y
8 a un centre de traitements pour les Premières
9 Nations qui est situé à Oka, qui est axé davantage
10 sur la culture Mohawk et où les Inuits peuvent
11 aussi se rendre, parce que c'est donné en anglais.
12 Donc c'est sûrement plus accessible. Mais encore
13 là, il y a encore la problématique que ce n'est pas
14 la même culture et les services, donc, ne sont pas
15 nécessairement appropriés non plus pour les Inuits.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Um-hum. Oui, c'est peut-être pas tellement connu
18 dans la population en général, mais il y a des
19 différences entre les diverses Nations. Il y a dix
20 Premières Nations, puis il y a les Inuits. En
21 fait, c'est onze Nations, cinquante-cinq
22 communautés avec des problématiques et des
23 cultures, des traits qui sont différents. Um-hum.
24 Je comprends.

25 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

1 Maybe I can just have one thing in sequel to that.
2 There will never be a situation where one method
3 fits everyone.

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 Uh-hum.

6 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

7 So, there's certainly people who go to Oka, Inuit
8 who go to Oka for whom it's a very good program, it
9 works very well. There's also Inuit who put
10 together a program in Montreal on their own
11 initiative and those work for some people, but they
12 don't work for everybody, so there will be... there
13 is a need for a diversity of services, but there's
14 a real need for the service that's clearly not
15 there, which is an Inuit service.

16 I don't think it will ever replace everything
17 else and it shouldn't, it should be one more tool
18 available to people to help themselves.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 And maybe it's not affordable for everybody? You
21 have to get there to...

22 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

23 Right.

24 **MME ANNIE PISUKTIE :**

25 Uh-hum.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Do we have a car, money to travel to get there?

3 Maybe it's not always easy.

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 Yeah. And also, there is a no deposit. Now, if you
6 go to the Onentokon treatment center, that you have
7 to put in a two hundred dollars (200 \$) deposit. It
8 is because it is far from Montreal and if they were
9 to be removed from the program, that they would be
10 able to use this two hundred dollars (200 \$). It is
11 given back to them at the end of the treatment
12 served, but if you don't have the two hundred
13 dollars (200 \$), how are you supposed to get help
14 from them? You know, that's another thing that's a
15 barrier.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Uh-hum. So, I think...

18 **MME ANNIE PISUKTIE :**

19 I just also wanted to say that I know that when you
20 guys are saying "Inuit people", that it's not the
21 right way. I really wanted to say this, it's the
22 Inuit. "Inuit" means "the people".

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Uh-hum.

25 **MME ANNIE PISUKTIE :**

1 So, when you're saying "Inuit"...

2 **DR CHRISTOPHER FLETCHER :**

3 Yes.

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 ... people, you are saying "people people".

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Yes, I understand.

8 **MME ANNIE PISUKTIE :**

9 So, just say "the Inuit".

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Ah, ah.

12 **MME ANNIE PISUKTIE :**

13 Thank you.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ah.

16 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

17 Uh-hum.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Ah, ah.

20 **MME MARIE-CLAUDE LYONNAIS :**

21 Uh-hum.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 I knew about it, but you see... So, I will thank
24 you very much for having accepted our invitation to
25 present the situation of Inuit in Montreal, in

1 Southern Quebec...

2 **MME ANNIE PISUKTIE :**

3 Uh-hum.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 ... especially. I wish you the best, I wish that
6 your projects may get the necessary funding to
7 continue...

8 **MME ANNIE PISUKTIE :**

9 Thank you.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... to improve, to...

12 **MME ANNIE PISUKTIE :**

13 Yes.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... develop and...

16 **MME ANNIE PISUKTIE :**

17 Yes.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... it has to start somewhere...

20 **MME ANNIE PISUKTIE :**

21 Exactly.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... a little bit. I hope it will grow...

24 **MME ANNIE PISUKTIE :**

25 Uh-hum.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... and be... give a hope to people who need it.

3 So, thank you very much. Nakurmiik.

4 **MME ANNIE PISUKTIE :**

5 Thank you.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 We'll adjourn until tomorrow?

8 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

9 Est-ce que vous déposez les présentations? Oui?

10 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

11 J'aurais quelques documents à déposer...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Okay, go on.

14 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

15 ... avant qu'on ajourne. Le premier document, on
16 est rendus à quelle cote?

17 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

18 P-503.

19 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

20 P-503, donc, on déposerait la présentation
21 PowerPoint utilisée par madame Lyonnais intitulée
22 « Services de thérapie et de guérison pour les
23 Inuits de Montréal en situation de dépendance - une
24 analyse des besoins ».

25

- PIÈCE COTÉE P-503 -

1 Ensuite, sous P-504, la présentation utilisée
2 par le Professeur Fletcher. Et là, je vais le...
3 donner le titre avec un peu de difficulté, vous
4 m'en excuserez pour la prononciation. "A
5 partnership with the Inuit Siqinirmiut Quebec
6 Elajuit(?) Southern Quebec Inuit Association".
7 Donc, sous P-504.

8 **- PIÈCE COTÉE P-504 -**

9 Puis enfin, le troisième document sous P-505,
10 une présentation des résultats et des
11 recommandations préliminaires des services de
12 thérapie et de guérison pour les Inuits de Montréal
13 en situation de dépendance : une analyse des
14 besoins.

15 **- PIÈCE COTÉE P-505 -**

16 Donc, ça fait le tour des documents.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 (Inaudible). Alors, nous ajournons à neuf heures
19 (9 h), demain matin. On commence un peu plus tôt,
20 la journée sera très chargée. Alors...

21 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

22 Ajournement de l'audience demain, vingt-deux (22)
23 mars, neuf heures (9 h).

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Nous, soussignées, **Gabrielle Clément** et **Ann Montpetit**, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et nous avons signé :



12
13
14
15

Gabrielle Clément, s.o.



16
17
18
19

Ann Montpetit, s.o.b.